



**Coordination Accueil Temps Libre de la Ville de Bruxelles
Jeunesse à Bruxelles asbl**

Emmanuelle Caspers et Aurore Margaro
Coordinatrices ATL

Adresse : 56, Avenue de l'Héliport - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

Courriel : atl@brucity.be - Site Internet : www.jeunesseabruelles.be



**ACCUEIL DES ENFANTS DE 2,5 à 12 ANS
DURANT LEUR TEMPS LIBRE ET EN DEHORS DES HEURES SCOLAIRES :**

ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DES BESOINS

JUIN 2015

VILLE DE BRUXELLES

Code INS : 21004

Personne désignée par le Collège des Bourgmestres et Echevins
pour assurer la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et
le soutien à l'accueil extrascolaire :

**Madame Faouzia HARICHE,
Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite Enfance**

Adresse : Hôtel de Ville, Grand' Place – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/279.49.11 – Fax : 02/279.49.21
Courriel : Cabinet.F.Hariche@brucity.be

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	p.6
PARTIE I : ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES	p.8
INTRODUCTION	p.9
I. INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET LE CONTEXTE D'INTERVENTION	p.10
1. Géographie humaine	p.11
a. Quartiers : densité, description et évolution	p. 11
b. Zones vertes et aires de jeux	p. 14
2. Moyens de communication et transports	p.18
a. Réseaux de communication	p.18
b. Mobilité	p.19
3. Pôles d'attraction : enseignement, administration/commerce/industries, tourisme et culturelle	p.22
a. Chiffres clés, tous domaines confondus	p.22
b. Enseignement (focale sur les 3-12 ans)	p.23
c. Administration, commerce et industrie	p.24
d. Tourisme et Culture	p.25
4. Démographie	p. 26
a. Nombre d'habitants : données générales, évolution	p.26
b. Pyramide des âges, nombre, taille et structure des ménages	p.28
c. Profil socio-économique de la population	p.31
II. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS PAR LA VILLE DE BRUXELLES	p.35
1. Répartition des compétences communales liées à l'enfance	p.36
a. Les compétences du Collège	p.36
b. Les services communaux à destination de l'enfance	p.36
2. Coordination ATL et Commission communale de l'accueil	p.37
3. Moyens communaux d'informations à destination des parents	p.45
4. Budget communal affecté à l'accueil de l'enfance	p.46

III. DESCRIPTION DES OPERATEURS DE L'ACCUEIL	p.47
1. Types des structures d'accueil	p.48
a. Structures organisant une activité sportive	p.49
b. Etablissements scolaires organisant un accueil temps libre (garderies scolaires)	p.50
c. Centres d'expression et de créativité, Académies des Arts et structures organisant des activités artistiques/culturelles	p.51
d. Structures organisant une activité de soutien scolaire	p.52
e. Musées et Théâtres	p.53
f. Bibliothèques	p.54
g. Centres culturels et lieux de loisirs	p.55
h. Centres de Vacances (CDV)	p.57
i. Maisons des Enfants (MDE)	p.58
j. Mouvements de jeunesse	p.58
k. Structures organisant une activité linguistique	p.59
2. Cartographie des opérateurs	p.60
a. Centre, Marolles et Senne	p.61
b. Nord et Laeken	p.62
c. Nord-Est	p.63
d. Never-Over-Heembeek	p.64
e. Bruxelles-Sud	p.65
f. Haren	p.66
3. Observations	p.67
a. Générales	p.67
b. Spécifiques	p.67

**PARTIE II : ANALYSE DES BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS EN
MATIERE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
DE BRUXELLES** p.69

**INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROCESSUS DE RECUEIL DES BESOINS ET
ATTENTES, DES CADRES ET METHODES D'ANALYSE** p.70

**I. PERSPECTIVE QUANTITATIVE : INFORMATIONS RECUEILLIES SUR LES
COMPOSANTES DE L'ACCUEIL (cf. annexe 1 à l'Article 7 du Décret
ATL)** p.76

1. Potentiel d'accueil et Potentiel d'activités p.77
2. Temps d'accueil : horaires p.82
3. Taux d'encadrement p.83
4. Formation du personnel p.86
5. Coûts p.88
6. Couverture spatiale et Mobilité p.90
7. Qualité des services p.91
8. Accessibilité p.92
9. Matériel p.94
10. Locaux/Espaces d'accueil p.96
11. Partenariat et coordination p.98
12. Information des parents p.99

II. PERSPECTIVE QUALITATIVE : POINTS DE VUE DES PUBLICS p.100

1. Le point de vue des enfants p.101
 - a. Dessine-moi l'ATL p.101
 - b. Quel temps fait-il à l'ATL ? p.105
 - c. Le hit-parade des activités ATL p.108
 - d. Pour les enfants, l'important c'est... p.110
2. Le point de vue des personnes qui confient l'enfant à un milieu d'accueil/familles p.111
 - a. Offre d'activités p.111
 - b. Organisation de l'accueil p.111
 - c. Communication professionnels-familles p.112
 - d. Aspects liés à la professionnalisation de l'accueil p.112

3. Le point de vue des professionnels de l'accueil	p.113
a. Offre d'activités	p.114
b. Organisation de l'accueil	p. 115
c. Communication professionnels-familles	p.117
d. Aspects liés à la professionnalisation de l'accueil	p. 117
e. Divers	p. 118

CONCLUSION : BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS	p. 119
---	--------

CONCLUSION GÉNÉRALE	p. 124
----------------------------	--------

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Obligation décrétales, l'état des lieux de l'offre d'Accueil Temps Libre (ATL) constitue une opportunité de réaliser une photographie actualisée du territoire communal dans le domaine de l'accueil extrascolaire des enfants de 2.5 à 12 ans. Que cet accueil soit organisé par une école, ou par d'autres structures présentes sur la commune (services de la Ville, CPAS, associations).

Conformément au canevas de l'ONE, l'état des lieux se structure selon deux grands axes :

1. *Un axe descriptif- l'état des lieux* composé de données contextuelles quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier le territoire dans ses aspects géographiques, institutionnels et humains, et comportant une partie plus détaillée relative à la description des opérateurs (partie I)
2. *Un axe de données plus « dynamiques » - l'analyse des besoins et attentes des publics*, appuyé par le recueil des besoins et attentes auprès des enfants, des familles et des professionnels concernés par l'accueil temps libre des enfants de 2.5 à 12 ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles (partie II).

De la même manière, la méthodologie de recueil des données se déploie selon deux grandes modalités :

- *une modalité d'agrégation et d'actualisation de données existantes*, avec une attention à la fiabilité et à la diversité des sources. A ce niveau, il a été tenu compte de l'état des lieux communal antérieur réalisé en 2010 ;
- *la mise en place de recueils « vivants » de données auprès des publics concernés* : l'envoi de questionnaires « papier » aux familles et de questionnaires électroniques aux opérateurs d'accueil scolaires et non scolaires, la mise en place de groupes focalisés composés de parents, la réalisation d'animations auprès d'enfants pendant les temps d'accueil extrascolaires.

Par ailleurs, ce travail de récolte et d'analyse a été largement nourri par les échanges avec les autres coordinations de la région bruxelloise, lors des réunions d'intervision et au sein des groupes de travail spécifiquement dédiés à la démarche d'état des lieux. Cet état des lieux a également été l'occasion de multiples collaborations avec des acteurs que la Coordination Accueil Temps Libre de la Ville de Bruxelles tient tout particulièrement à remercier. Il s'agit des familles, des enfants et des professionnels consultés au sein des sept quartiers qui organisent le territoire communal. La CATL a également bénéficié de l'appui technique du fournisseur des services informatiques de la Ville de Bruxelles. Et, ce pour élaborer, mettre en ligne et exploiter à l'aide du logiciel Limesurvey ©, les questionnaires à destination des professionnels et des familles.

**PARTIE I : ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE
D'ACCUEIL TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DE BRUXELLES**

INTRODUCTION

La partie « état des lieux » de ce document s'inscrit dans une recherche d'actualisation des données présentées au sein de l'état des lieux réalisé en 2010, tout particulièrement pour ce qui regarde :

- la description du territoire communal et du contexte d'intervention (point I.);
- la manière dont s'organise l'accueil sur le territoire communal (point II.)
- le recensement et la description des opérateurs professionnels (point III.).

Pour ce qui regarde spécifiquement la description du territoire communal et du contexte d'intervention (point I.), l'état des lieux 2015 propose également un apport de données plus contextuelles ou sociologiques, tant quantitatives que qualitatives. Celles-ci peuvent concerner l'évolution des quartiers qui composent la commune, certains enjeux sociaux ou éducatifs (ex : les questions relatives à la mobilité et les « nouveaux » modes de transport, les inégalités et la pauvreté, la monoparentalité).

Enfin, d'une part, il est à noter que les données chiffrées retenues pour satisfaire à l'objectif de description complexe (sous plusieurs angles de vue) du territoire, ne sont pas toujours disponibles à l'échelle communale. D'autre part, les fréquences des recueils de données existants sont variables (annuelle, triennale, quinquennale, etc.) et ne coïncident pas spécialement avec le cycle du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE). En regard de cette double contrainte, et dans la limite de ses compétences techniques, la CATL de Bruxelles-Ville a privilégié :

- le recours aux données régionales ou nationales existantes dès lors qu'elles peuvent raisonnablement contribuer à une meilleure compréhension de la réalité communale ;
- l'utilisation des données les plus actuelles possibles, en se gardant de procéder à des projections/extrapolations peu fiables.

Ont généralement été retenues les données les plus actuelles. Il peut arriver cependant que des données moins récentes soient indiquées. Dans ce cas, ce choix se justifie par les impératifs de l'analyse (comparée ou diachronique). Exemple : pour le nombre total d'habitants de la commune, tant les « chiffres 2012 » que les « chiffres 2014 » ont été retenus car ils proviennent de deux sources différentes. La source de 2012 présente l'avantage de proposer également une déclinaison du nombre d'habitants par quartier alors que la source datée de 2014 offre une vision plus actuelle du nombre total d'habitants sur recensés sur le territoire communal.

Une synthèse des idées-clés (« ...en bref ») se trouve en fin de chaque développement thématique, dans le point I. consacré à la description du territoire communal. Cet outil de lecture doit faciliter la mise en perspective des données descriptives , avec les données issues de l'analyse des besoins (deuxième partie de ce document). Il doit également appuyer le travail d'élaboration d'un nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfant.

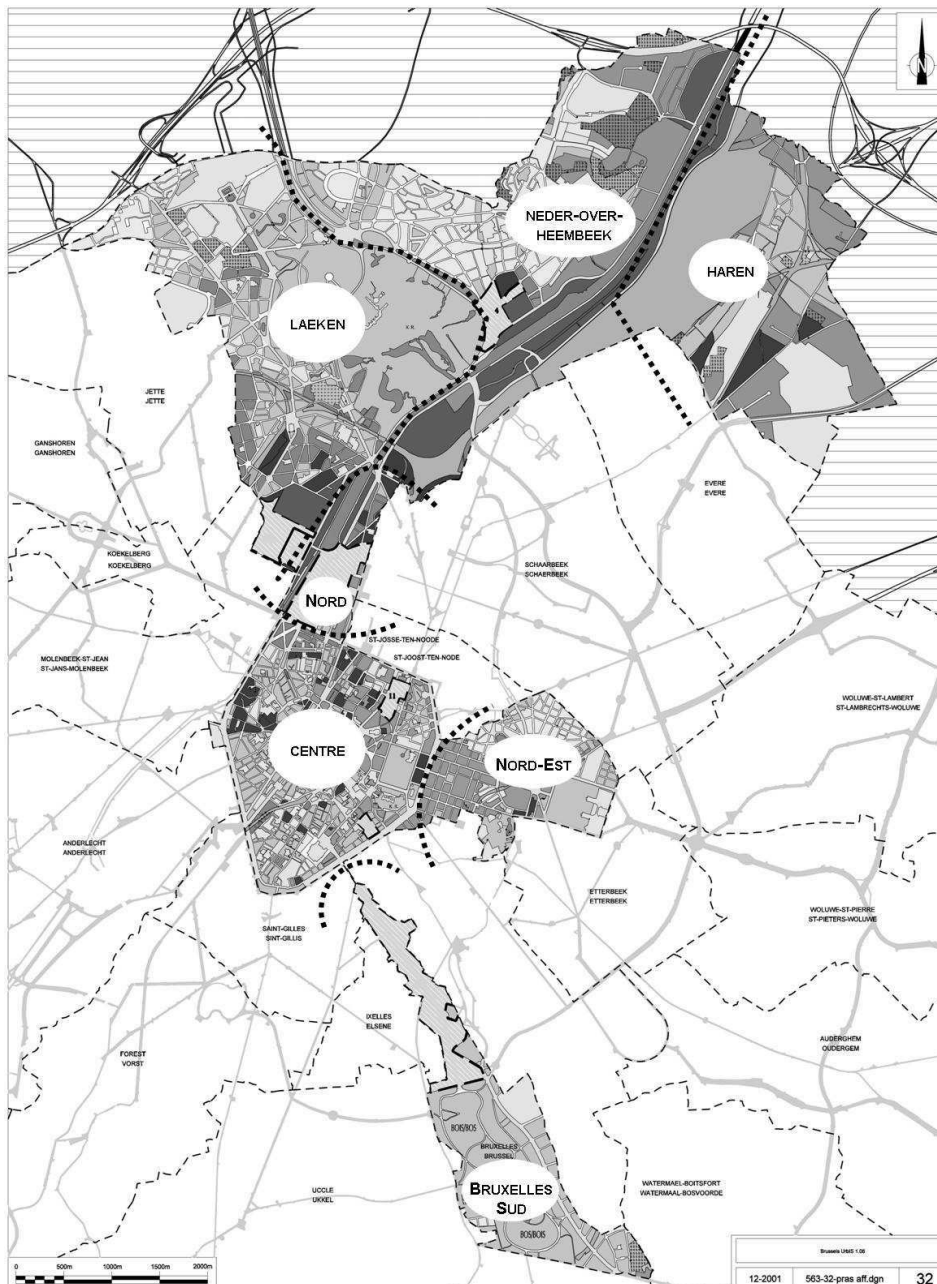
I. INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET LE CONTEXTE D'INTERVENTION

1. Géographie humaine

a. Quartiers : densité, description et évolution

De manière générale, comme le précisait l'état des lieux ATL réalisé en 2010, on peut dire du territoire de la Ville de Bruxelles qu'il s'étend sur une *superficie* de 32.6 km², regroupant plusieurs secteurs, parfois très différents et partiellement contigus. Cela s'explique par l'élargissement historique de la Ville, notamment suite aux différentes annexions de territoires voisins. La superficie communale représente 20,2% du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Au 1^{er} janvier 2014, d'après les données de l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA)¹, la Ville de Bruxelles comptait 170.407 habitants (voir aussi le point consacré à la population). Traditionnellement, la Ville de Bruxelles (VBX) est découpée en 7 *quartiers principaux*, au sein desquels la population et les « services » se répartissent inégalement.



Source : « Accueil des enfants de 2,5 à 12 ans durant leur temps libre et en dehors des heures scolaires :Etat des lieux et analyse des besoins, juin 2010, p. 10.

¹ http://www.ibsa.irisnet.be/chiffres/chiffres-cles-par-commune/ville-de-bruxelles#.VONE_i7lzQo, consulté le 18/12/2014.

D'après les données du rapport annuel 2012 de la Ville de Bruxelles², et selon les descriptions et observations réalisées en 2011 par l'asbl BRAVVO (structure en charge des dispositifs de prévention sur le territoire de la Ville de Bruxelles), classés dans l'ordre démographique décroissant, les quartiers présentent les caractéristiques suivantes :

1. « *Laeken* », 57.647 habitants. Avec un territoire étendu et très hétérogène, il est composé de deux aires aux structures morphologiques, spatiales et socio-économiques distinctes. Il est caractérisé par la présence d'industries le long du Canal, d'un noyau commercial de plus en plus limité aux abords de la rue Marie-Christine, de sites de logements sociaux et du domaine royal. Le réseau scolaire est très dense sur ce territoire qui est divisé en deux sous-quartiers :
 - « *Laeken Sud* » se situe autour de la Place Bockstael. Il est habité par une population issue de l'immigration et manque d'espaces verts accessibles aux habitants. Ce quartier connaît un taux de chômage élevé et possède une forte présence de jeunes de moins de 18 ans. Le tissu associatif y est bien développé et actif.
 - « *Laeken Nord* » se caractérise par un habitat résidentiel et plus confortable, avec également la présence de logements sociaux (« *Cité modèle* »). Signalons aussi la présence du domaine royal et de ses nombreux espaces verts, ainsi que du pôle économique et récréatif du Heysel. Le tissu associatif y est moins développé que dans le Sud.
2. Le « *Pentagone/Centre* », incluant les sous-quartiers « *Senne* » et « *Marolles* », 50.964 habitants. Il se caractérise par une forte densité de population ainsi qu'une forte urbanisation, une grande présence de bureaux et de commerces, peu d'espaces verts et une population paupérisée importante. Les sous-quartiers « *Senne* » et des « *Marolles* » y constituent des lieux significatifs en termes de densité et/ou historiquement parlant.
 - Le sous-quartier « *Senne* », densément peuplé est caractérisé par une population très jeune et une forte présence d'habitants issus de l'immigration marocaine et turque. Le tissu associatif y est bien développé, notamment aux abords de la place Anneessens.
 - Le sous-quartier des « *Marolles* » est l'un des plus vieux quartiers de Bruxelles, avec son Marché aux Puces et ses antiquaires. Il est considéré depuis toujours comme un quartier « populaire ». Il est composé de plusieurs sites de logements sociaux et est, lui aussi, densément peuplé, avec une forte présence de jeunes. Le tissu associatif y est très développé.
3. « *Neder Over Hembeek* », 18.306 habitants. « *NOH* » se caractérise par un côté « petit village » et par la forte présence d'espaces verts. Il est très éloigné du Centre et peu desservi par les transports en commun, ce qui renforce l'impression d'isolement. Deux zones d'habitations différentes s'y distinguent : les sites de logements sociaux et une zone plus résidentielle, constituée en grande partie par des maisons unifamiliales. Notons la forte présence de jeunes de moins de 18 ans sur les sites de logements sociaux « *Versailles* » et « *Val Maria* ». Le tissu associatif, bien que peu développé, y est très actif.
4. Le quartier « *Nord-Est* », 15.553 habitants. Il est marqué par la présence d'institutions internationales (quartier européen), de nombreux bureaux (rue de la Loi), mais aussi par un habitat de type résidentiel (Quartier des Squares). La population localisée à proximité de la Chaussée de Louvain est plus fragilisée : souvent issue de l'immigration marocaine ou turque, la présence de jeunes y est plus élevée et peu d'associations en faveur des enfants y sont répertoriées.

² <http://www.bruxelles.be/dwnld/20959642/Rapport%20annuel%202012%20DEF.pdf>, p. 351 et sv.

5. *Le quartier « Nord », 9.662 habitants.* Il est constitué en grande partie de tours de logements ou de bureaux. Plus au Nord, il se caractérise par un bâti plus ancien de maisons uni ou pluri-familiales. Il est marqué par la présence du canal, et donc des zones industrielles ou anciennement industrielles qui s’y localisent. Il accueille également la gare du Nord et ses navetteurs quotidiens. Il présente une densité importante de population, majoritairement issue de l’immigration. Les jeunes y sont nombreux et le tissu associatif y est très actif, en dépit d’un nombre d’opérateurs d’accueil moins élevé que dans d’autres quartiers.
6. *Le quartier Louise (« Bruxelles-Sud »), 9371 habitants.* Il se caractérise par un habitat de prestige, la présence de nombreuses ambassades et du bois de la Cambre. Ce quartier comporte aussi des bureaux et commerces, situés le long de l’avenue Louise. Il est bordé par les communes de Saint-Gilles, Ixelles, Watermael-Boitsfort et Uccle.
7. *« Haren », 4.963 habitants.* Très isolé du territoire de la Ville de Bruxelles, « Haren » se caractérise par un habitat résidentiel composé en grande majorité de maisons unifamiliales, localisées autour du vieux village. Le reste du territoire est largement occupé par diverses zones industrielles. Peu d’activités sont organisées en faveur des enfants, excepté les activités sportives.

Par ailleurs, au-delà des spécificités de chaque quartier ou secteur de la VBX, les professionnels de la prévention de l’asbl BRAVVO relèvent les transversalités suivantes. Elles permettent de cerner les grandes évolutions humaines et sociales visibles au sein des quartiers de la Ville de Bruxelles :

- *“la banane de pauvreté”* : l’expression désigne la répartition des quartiers précarisés qui suit principalement l’axe du canal, à l’Ouest du Centre-Ville (Anneessens, Marolles), ainsi que les faubourgs du 19^{ème} siècle (Quartier Nord, Laeken-centre). Ces quartiers aux logements de très faible qualité mis sur le marché locatif, ont été réinvestis, suite au déclin industriel de la Ville dans les années 60, essentiellement par les populations d’origine immigrée et/ou peu qualifiées. Les populations précarisées se rabattent sur les marchés qui leur restent accessibles, ce qui a permis d’éviter une dépopulation et un abandon massif de ces quartiers. La « banane de pauvreté » formée par ces quartiers parfois comparée à une banlieue est cependant à proximité immédiate du Centre-Ville;
- *la « suburbanisation »* : les quartiers plus aisés, de seconde couronne (Mutsaard et Stiénon dans le Nord de Laeken, quartier de l’avenue Roosevelt) et les quartiers bourgeois plus anciens (Sablon, Louise, Squares, Notre-Dame-aux-Neiges), ont suivi le mouvement de suburbanisation des populations aisées, entamé dès le 19^{ème} siècle et amplifié à partir des années 50. Ces quartiers présentent un environnement architectural et/ou urbanistique nettement plus attirant. La suburbanisation a été particulièrement forte à Bruxelles, propulsant les populations aisées en périphérie, au contraire de la plupart des villes européennes, connaissant un ancrage beaucoup plus fort des populations aisées en Centre-Ville. Le phénomène de bruxellisation et de métamorphose qu’a connu Bruxelles n’est pas étranger à ce mouvement;
- *la « gentrification »* : l’investissement de quartiers centraux populaires par des groupes sociaux plus favorisés visible dans le pentagone, participe au mouvement de revitalisation du cœur de la ville. Il s’agit essentiellement de quartiers anciens ayant fait précisément l’objet d’importantes opérations de vitalisation (espace public, logement via les contrats de quartier, chemins de la Ville, etc.) et qui sont réappropriés par des ménages jeunes à niveau socio-culturel élevé. Ces populations s’installent dans un tissu social marqué par un appauvrissement accru, ce qui peut être source de tensions. Parallèlement, dans ces espaces, on est parvenu à renouveler l’attractivité commerciale, ce qui draine, pour les loisirs et la consommation, une population extérieure à ces quartiers.

- *les « anciens villages »* : il s'agit de quartiers comportant encore des noyaux de nature plus villageoise, relativement excentrés et rattachés tardivement à la ville : « Haren » et « NOH ». Ils sont caractérisés par une faible densité de population et peu d'opportunités de logement. A tout le moins jusqu'ici, car avec le plan « Mille logements » entamé en 2007, la Ville a montré sa volonté d'augmenter fortement l'offre de logements, notamment à NOH. Avec leur urbanisation croissante, ces quartiers peuvent évoluer vers des problématiques rencontrées dans d'autres quartiers.
- *les sites de logements sociaux* : il existe une forte concentration de logements encadrés par les pouvoirs publics sur de territoire de la Ville : 7694 logements sociaux et 4505 logements publics, ce qui représente 20% du total des logements. Les concentrations sont importantes dans les Marolles, dans le quartier Anneessens, le quartier Nord et autour du square Léopold. La « Cité modèle » (Heysel), « Versailles » et « Val Marie » (NOH) constituent actuellement les trois seuls sites de logements sociaux éloignés du Centre-Ville. Il s'agit la plupart du temps de grands ensembles modernistes. Combinés à une forte concentration de situations de précarité critique, ces sites de logements sociaux peuvent être le lieu de conflits intergénérationnels et interculturels.
- *les quartiers « monofonctionnels »* : on note également la présence de quartiers à prédominance monofonctionnelle de services, quasiment vides d'habitants, principalement à l'Est, mais aussi au Nord (quartier « Manhattan »). Sans qualité de vie, ils sont peu animés le soir et peuvent induire un sentiment d'insécurité spécifique. Notons que la spéculation immobilière, les démolitions ou la monofonctionnalité ont fragilisé ces quartiers.

b. Zones vertes et aires de jeux

La présence d'espaces verts ou d'aires de jeux sur le territoire communal constitue une ressource pour les structures d'accueil extra-scolaires, et plus largement pour la qualité du temps libre des enfants. A noter que les espaces verts et aires de jeux peuvent dépendre d'instances communales ou régionales (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement/IBGE).

Force est de constater que les communes et quartiers restent inégalement desservis, tant pour ce qui concerne le nombre (*point de vue quantitatif*) que la qualité (*point de vue qualitatif*) des zones vertes et aires de jeux.

D'un point de vue quantitatif, le monitoring des quartiers de l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA) propose une *carte statistique de la part de population habitant à proximité d'un espace vert accessible au public*³. A noter que cet indicateur a été construit en considérant les espaces verts d'une surface minimale de 500 m², ainsi qu'un rayon d'action d'environ 300 m à vol d'oiseau. En considérant cet indicateur : 77,17 % du total de la population de la Ville de Bruxelles vit à proximité d'un espace vert, alors que ce pourcentage est de 60,97 % à Molenbeek-Saint-Jean (min.) et de 98,95 % à Koekelberg (max.). Le pourcentage médian, en Région de Bruxelles capitale (RBC) étant de 81,75 %. Bruxelles-Ville, ainsi que 6 autres communes bruxelloises, se situent en deçà de ce pourcentage médian.

Il est important de noter qu'à l'inverse de certaines communes où le manque d'espaces verts accessibles au public est compensé par la présence de jardins privés, la Ville de Bruxelles reste davantage marquée par un développement de ville du 19^{ème} siècle, où « l'accueil d'industries et d'une population travailleuse importante a laissé peu de place aux espaces ouverts de récréation. Ce sous-équipement est aujourd'hui épongé quelque peu par la création de nouveaux espaces verts, dans le cadre des Contrats de quartier et de l'accord Beliris notamment »⁴.

Les données disponibles sur le site de l'IBSA reposent sur la recherche coordonnée par L'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) en 2009, sous le titre « Etude pour un redéploiement des aires ludiques et sportives » (IBGE, BRAT sprl, Kind en Samenleving vzw)⁵.

³ <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be/maps/statistiques-environnement-bruxelles/espaces-verts-region-bruxelloise/part-de-la-population-proximite-dun-espace-vert/0/2012/>, consulté le 6/1/2014.

⁴ https://monitoringdesquartiers.irisnet.be/static/attachments/statistics/fr/part-de-la-population-proximite-dun-espace-vert/env01_FA_2014918_FR.pdf

⁵ http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/EV_Prof_AIRES_DE_JEUX_RAPPORT_FR.PDF?langtype=2060

Le recensement des aires ludiques et sportives effectué sur l'ensemble des communes de la Région de Bruxelles Capitale par l'IBGE met en évidence les données suivantes :

- La région de Bruxelles capitale compte 321 aires ludiques et sportives, dont 280 aires communales et 41 aires régionales. On compte donc une aire ludique et/ou sportive pour 596 enfants de moins de 15 ans.
- On observe que les 3 à 7 ans sont largement plus visés que les 8 à 12 ans. Concrètement, une personne à la recherche d'une aire de jeux pour des enfants de 3 à 7 ans pourra se tourner vers 90 % des aires ludiques existantes. Une personne accompagnée d'enfants de 8 à 12 ans choisira parmi 67 % des aires de jeux. Une personne recherchant des jeux pour des enfants des deux catégories d'âges pourra se tourner vers 47 % des aires de jeux existantes (souvent les plus intéressantes d'un point de vue ludique).
- Le travail cartographique réalisé tend à montrer qu'aucune influence géographique ne semble influencer la répartition des aires, quel que soit leur niveau d'importance dans la typologie proposée dans le rapport (cf. niveaux « élémentaire » ; « intermédiaire » et « complet »). Sont mises en avant l'incidence des politiques sur l'aménagement d'aires ludiques ou sportives. On notera qu'il existe d'évidents manques d'aires de jeux de niveau « complet », pour toute la zone du croissant pauvre élargi (de l'ouest d'Uccle à l'ouest de Schaerbeek en contournant le Pentagone).

Au niveau communal, le service des Espaces verts de la Ville de Bruxelles recense deux types d'espaces mis à la disposition des enfants⁶:

- *L'aire de jeux* qui est un terrain public comportant au moins un équipement (balançoire, toboggan, bac à sable, engin à ressort, etc.) (...) destiné à l'amusement ou la détente (...) et à être utilisé par des personnes de moins de 18 ans. Cet équipement à usage collectif fait exclusivement intervenir la pesanteur ou la force physique de l'enfant. On recense actuellement 38 aires de jeux correspondant à cette description sur tout le territoire de la Ville (1000, 1020, 1120 et 1130).
- *Le terrain de sport multifonctionnel* qui est un terrain physiquement délimité, comportant généralement deux goals, (et) destiné à la pratique d'un sport. On recense actuellement 13 terrains de ce type sur l'ensemble du territoire de la Ville (1000, 1020, 1120 et 1130).

A titre indicatif, en comparaison avec la moyenne régionale qui est d'une aire ludique ou sportive pour 596 enfants de moins de 15 ans, sur le territoire de la VBX, on peut dire qu'il y a approximativement une aire ludique ou sportive pour 566 enfants de moins de 15 ans.

D'un point de vue qualitatif, l'étude coordonnée par l'IBGE en Région de Bruxelles Capitale insiste précisément sur l'importance de la dimension qualitative pour apprécier au mieux la présence d'espaces verts et de jeux sur le territoire. « Lors de l'interprétation des chiffres et des cartes de l'inventaire, il importe de garder (à l'esprit) le fait que derrière l'indication d'une aire de jeux peut se cacher un équipement plus désolant que ludique (...) »⁷. Sont repris ci-après les *constats généraux déduits de l'observation de différents quartiers et sites « représentatifs » en Région bruxelloise, et de la consultation des utilisateurs* (enfants et adultes).

⁶ <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4661/Aires-de-jeux-pour-enfants>, consulté le 12/1/2015.

⁷ Ibid⁵, p. 18, point 2.

S'il ne sont certes pas transposables tels quels au territoire communal de Bruxelles-Ville, ces constats et les recommandations qui s'ensuivent sont susceptibles d'alimenter la réflexion locale⁸:

- De façon assez systématique, le réseau existant des aires de jeux formelles ne rencontre pas certaines attentes de base des usagers et usagers potentiels, particulièrement pour ce qui regarde les éléments suivants :
 - le besoin d'activités les plus simples et les plus essentielles, comme courir, bouger librement, jouer avec un petit relief ou encore jouer avec de l'eau... ;
 - l'accueil des familles dans les espaces verts, notamment pour ce qui regarde les commodités de base (eau potable, possibilités de pique-nique⁹) ;
 - la gestion des équipements dans la durée, souvent perçue comme déficitaire, avec un manque de surveillance et d'entretien ;
 - l'attention apportée aux enfants porteurs d'un handicap moteur (...). Ce type de démarche convient le mieux aux sites d'une certaine ampleur ;
 - les filles et les enfants plus âgés (10-14 ans) semblent, de façon générale, délaissés par le maillage (de) jeux actuel ;
 - la faible inventivité dans la conception des espaces (...). Bien souvent les aires de jeux se limitent à des enclos appliqués dans l'espace public, plutôt qu'intégrés à celui-ci. Or, l'originalité est toujours appréciée, surtout lorsque les projets sont gérés dans une optique participative.
- L'une des conséquences du manque d'originalité et du manque d'entretien est la ludicité nulle ou quasi nulle de nombreuses aires ludiques et sportives existantes.
- Les besoins des usagers sont multiples et variables : un petit équipement de proximité peut suffire à assurer les « besoins » journaliers, par exemple en rentrant de l'école. Une aire plus fournie sera intéressante à un rythme hebdomadaire, le week-end par exemple et sa proximité est alors moins importante. Enfin, de nombreux parents n'hésitent pas à parcourir des distances importantes pour les lieux plus exceptionnels. Il faut prendre en compte cette stratification des besoins dans l'élaboration d'un maillage jeux équilibré.
- L'importance des espaces verts dans les pratiques ludiques montre que les grands espaces libres prennent une place importante dans les pratiques de jeu des enfants. Il est donc important que les espaces conçus pour le jeu ne se limitent pas à des modules de jeux, mais prennent aussi en compte l'importance de l'espace.
- A un niveau planologique, on observe d'ailleurs que la satisfaction (des usagers) est supérieure en seconde couronne (de la Région de Bruxelles-Capitale), parce qu'elle est soutenue par la présence d'espaces verts, et non parce que les aires de jeux y seraient de meilleure qualité. Dans les zones plus centrales, en l'absence d'espaces verts, il importe que d'autres éléments de l'espace public puissent prendre le relais et introduire une certaine ludicité dans la ville (squares, places, trottoirs, abords de bâtiments publics, etc.).

⁸ Ibid³, pp. 16-17

⁹ A propos de l'insuffisance de commodités de base constatée par l'IBGE, on pourrait également évoquer le manque de sanitaires/toilettes publiques.

Enfin, le rapport d'étude émet les *recommandations transversales suivantes relativement au redéploiement des aires ludiques et sportives*, elles sont présentées comme autant de « lignes de conduite » possibles¹⁰:

- Comprendre comment jouent les enfants.
- En milieu urbain, il faut orienter les jeux vers les familles et vers les classes d'âge différentes.
- Soigner l'aspect naturel des aires de jeux formelles et améliorer la ludicité des espaces verts.
- Prévoir des « spots » stratégiques et attractifs.
- Intégrer la nature dans les aires de jeux
- Développer prioritairement les aires de jeux au centre de quartiers.
- Accorder toute son importance à l'espace libre.
- Utiliser les équipements formels comme « signaux » : ces équipements indiquent et « matérialisent » une aire destinée aux enfants au sein de l'espace public, mais sans devoir nécessairement occuper l'entièreté ou la plus grande partie de la surface de jeux (cf. supra sur l'importance à donner à l'espace libre).
- Intégrer l'eau dans l'espace public et dans les aires ludiques.
- Privilégier l'originalité.
- Pour ce qui regarde « les garçons et le jeu » : privilégier le sport.
- Pour ce qui regarde « les filles et le jeu » : privilégier les espaces familiaux et conviviaux.
- Développer les jeux d'aventure.
- Créer des espaces publics intégrant les interactions entre enfants aux autres dynamiques urbaines.

GEOGRAPHIE HUMAINE / EN BREF

D'une *superficie* de 32.6 km², la Ville de Bruxelles occupe 20,2% du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles-Ville est découpée en 7 *quartiers* principaux au sein desquels population et services sont inégalement répartis. Classés par ordre démographique décroissant, il s'agit des quartiers de « Laeken » ; du « Pentagone » (ou « Centre ») ; de « Neder Over Hembeek » ; du « Nord-Est », du « Nord », de « Louise » (ou « Bruxelles-Sud ») et de « Haren »

La commune présente une *densité* de 2.106,34 habitants/km², ce qui la situe dans la médiane inférieure (15^{ème} place) en regard des autres communes de la Région.

Différents phénomènes caractérisent *l'évolution sociologique* de la commune, comme « la banane de pauvreté » qui désigne la répartition des quartiers précarisés qui suit principalement l'axe du Canal, à l'Ouest du Centre-Ville, ainsi que les faubourgs du 19^{ème} siècle (Quartier « Nord », « Laeken-Centre »). On observe également un phénomène de « suburbanisation » qui a propulsé les populations aisées en périphérie ; et l'existence de « sites de logements sociaux », avec une forte concentration de logements encadrés par les pouvoirs publics dans certains quartiers/lieux de Bruxelles-Ville .

En matière d'espaces verts et aires de jeux, on observe que 77,17% de la population de la commune vit à proximité d'un espace vert, ce qui est en-deçà de la médiane régionale. Les services communaux recensent 38 aires de jeux pour 13 terrains de sport multifonctionnel. Sur le territoire communal on peut dire qu'il y a approximativement une aire ludique ou sportive pour 566 enfants de moins de 15 ans.

L'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement a opéré une étude des aires ludiques et sportives en Région de Bruxelles-Capitale, au-delà des aspects quantitatifs l'IBGE insiste sur l'importance de la *dimension qualitative* de ces espaces. Il observe que le réseau existant ne rencontre pas certaines attentes de base des usagers. Dans ses recommandations, l'IBGE propose notamment de mieux comprendre comment jouent les enfants ; d'orienter les jeux vers les familles et vers des classes d'âges différentes ; de développer prioritairement les aires de jeux au centre des quartiers.

¹⁰ Ibid⁵, p. 26 et sv.

2. Moyens de communication et modes de déplacement

a. Réseaux de communication

Réseau routier

Comme précisé dans l'état des lieux 2010, la Ville de Bruxelles est traversée par de nombreux axes routiers. Elle se trouve au centre d'un système de voiries régionales importantes comme le ring et la "petite ceinture" (série de tunnels qui entourent le centre). Elle est traversée par de grands axes qui permettent de rallier rapidement les autres communes bruxelloises (Avenue Louise, Boulevards Lemonnier, Bockstael, Anspach et Jacquain, Rues de la Loi et Belliard, Allée verte, etc.).

Réseau ferroviaire

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) de la Ville de Bruxelles, en son Volume 1 publié en avril 2010¹¹, précise que s'il est peu utilisé en tant que réseau de transport urbain, le réseau ferroviaire constitue l'un des principaux moyens d'accès au cœur de la Région de Bruxelles Capitale. Les gares principales du groupe SNCB constituent d'ailleurs les nœuds structurants du réseau des transports collectifs de l'agglomération.

La plupart des réseaux ferrés sont connectés aux trois principales gares bruxelloises de la Jonction Nord-Midi (Gares de Bruxelles-Nord, Bruxelles-Central et Bruxelles-Midi), permettant une très forte desserte du centre-ville de Bruxelles et de ses abords.

Le PCM indique encore que la Région de Bruxelles-Capitale comptabilise 32 haltes et gares ferroviaires dont 7 (+/- 25%) se trouvent sur le territoire de la Ville de Bruxelles, notamment les gares du Pentagone (Bruxelles-Chapelle, Bruxelles-Congrès et Bruxelles-Centrale) et celles du quartier européen (Bruxelles-Schuman). Les autres gares situées à Bruxelles-Ville se trouvent dans les quartiers du Nord (la gare de Bockstael pour Laeken, les gares de Haren et Haren-Sud pour Haren).

Enfin, en termes de perspectives de développement du réseau ferroviaire, le PCM de la Ville annonce différents projets (RER, projet Diabolo pour accentuer la desserte de l'aéroport national, tunnels visant le délestage de la jonction Nord-Midi) susceptibles de renforcer l'accessibilité ferroviaire à Bruxelles.

Réseau de transports publics urbains

Constitué principalement du réseau de la STIB, le PCM de la Ville de Bruxelles relève, à propos du réseau de transports publics urbains bruxellois, combien son importance est cruciale. En effet, les distances parcourues sont pour la plupart comprises entre 3 et 10km, ce qui peut être long à effectuer à pied, voire en vélo.

Globalement, on observe que « le réseau de transports publics urbains à Bruxelles (Capitale) est bien maillé quoique dominé par des lignes radiales, ce qui rend les déplacements transversaux parfois difficiles. La zone du Canal constitue en maints endroits une barrière pour la circulation Est-Ouest, surtout au Nord et au Sud. Quant à l'accès aux zones d'emploi situées en bordure de la Région de Bruxelles Capitale ou plus loin dans l'espace métropolitain, il reste hasardeux sans automobile »¹².

L'IBSA, au sein du monitoring des quartiers, s'est intéressé à la *part de population vivant à proximité d'un arrêt de transport en commun*. Tous types de transports confondus,¹³ on observe en 2012 que 95,03% des habitants du territoire de la Ville de Bruxelles vivent à proximité d'un arrêt de transport en commun. Ce pourcentage se situe un peu au-dessus de la médiane régionale qui est de 94,67%. Les communes qui présentent une part maximum (100%) d'habitants vivant à proximité d'un arrêt de transport en commun sont : Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Koekelberg. Alors que les communes de Woluwé-Saint-Pierre, Ganshoren et Auderghem présentent comparativement les taux les moins élevés, avec respectivement 80,02%, 87,26% et 87,66% d'habitants vivant à proximité d'un arrêt de bus, de tram ou de métro.

Sur le territoire de la Ville, *certaines quartiers continuent à souffrir d'une desserte moins importante* (lignes moins nombreuses, horaires moins étendus et faible fréquence).

¹¹ http://www.bruxelles.be/dwnld/13357358/1%20PCM_BXL_Rapport_DEF_FR_30042010.pdf, pp. 45-48.

¹² HUBERT, Michel, LEBRUN, Kevin, HUYNEN, Philippe, DOBRUSZKES, Frédéric, 2013. Note de synthèse BSI. La mobilité quotidienne à Bruxelles: défis, outils et chantiers prioritaires. In : Brussels Studies, Numéro 71, 18 septembre 2013, www.brusselsstudies.be, p.5.

¹³ Cet indicateur a été construit en prenant comme référence un éloignement de 250 mètres d'un arrêt de bus, 400 mètres d'un arrêt de tram et 500 mètres d'un arrêt de métro.

Il s'agit du Quartier Nord , de Neder-Over-Hembeek et de Haren. Soulignons que, dans le cas de NOH et de Haren, la situation est d'autant plus préoccupante que ces quartiers devraient connaître une hausse importante de leur population à l'horizon 2030.

Réseaux cycliste et de transports « partagés » (« Villos », « Cambio »)

Effet combiné de l'évolution des mentalités, des politiques de mobilité et de l'impératif de déplacement, le territoire de la Ville de Bruxelles présente un réseau cyclable, des équipements pour cyclistes et une offre de transports alternatifs partagés en constante évolution.

Le PCM de la Ville de Bruxelles¹⁴ confirme qu'un nombre croissant de voiries de la Ville comporte *un aménagement spécifique pour les cyclistes*. Il peut s'agir de pistes cyclables séparées (rue de la Loi, chaussée de Vilvorde, avenue du Parc Royal, etc.), de pistes cyclables marquées (Boulevard Pacheco, avenue Houba de Strooper, etc.), de bandes cyclables suggérées/fil rouge (avenue Louise, chaussée d'Anvers, etc.), ou d'une bande de bus ouverte aux cyclistes (rue de Trèves, rue d'Arenberg et rue Fossé aux Loups, etc.)

En additionnant l'ensemble des pistes et bandes de circulation empruntables par les cyclistes, la Ville présente un *réseau cyclable* long de 87 km.

La paysage cyclable de la Ville se traduit encore par la présence d'*aires de stationnement pour les vélos*, et par l'installation de « *Points Vélos* » (parking, location, petites réparations). Ainsi, le PCM dénombre plus de 700 arceaux de stationnement en 200 endroits de la commune, et précise que ce nombre est en constante évolution. La Gare de Bruxelles-Luxembourg et Bruxelles-Centrale disposent chacune d'un Point Vélo.

Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, on peut compter plus de 50 stations de *vélos en libre-service* « Villos » (pour 180 stations au sein des 11 communes participant au projet en Région de Bruxelles-Capitale). Ces stations ont été implantées prioritairement dans le Pentagone et les quartiers Louise et Nord-Est.

Pour sa part, le *réseau de voitures partagées* géré par la société Cambio (location de voitures pour de courtes durées) compte une vingtaine de stations sur le territoire de la Ville de Bruxelles, avec min. 1 à max. 8 voitures disponibles par station. Il est à noter que l'offre s'étoffe progressivement pour concerner l'ensemble du territoire communal. Le PCM indique que la fréquence et durée moyennes d'utilisation d'un véhicule sont d'une fois par jour pour 85 minutes. Les stations les plus utilisées sont De Brouckère, Dansaert et Bockstael. En Région de Bruxelles-Capitale, près d'un tiers des clients de Cambio sont des familles avec enfants.

b. Mobilité

Usage de la voiture

En 2010, l'état des lieux précisait qu'un ménage sur deux ne disposait pas de voiture sur le territoire communal. Les données disponibles pour la Région de Bruxelles-Capitale, applicables à la Ville de Bruxelles, confirment :

- une tendance à la baisse du taux de motorisation des ménages ;
- doublée d'une diminution drastique de la part modale de la voiture.

Les recherches menées dans le cadre de l'enquête nationale « Beldam » sur la mobilité des Belges, expliquent ces constats par la conjonction de différents facteurs : « paupérisation, rajeunissement et, dans une moindre mesure, un choix volontaire, facilité par l'amélioration des alternatives à la voiture »¹⁵

En effet, l'évolution des habitudes de déplacement en région bruxelloise semble confirmer le recours toujours plus important à la « multimodalité », tout particulièrement pour les communes centrales telles que Bruxelles-Ville. La combinaison « marche » et « transport public » étant largement privilégiée, avec également un recours important au vélo.

¹⁴ Ibid¹¹, pp. 65-66.

¹⁵ Ibid¹² HUBERT, Michel, LEBRUN, Kevin, HUYNEN, Philippe, DOBRUSZKES, Frédéric, 2013. Note de synthèse BSI. La mobilité quotidienne à Bruxelles: défis, outils et chantiers prioritaires. In : Brussels Studies, Numéro 71, 18 septembre 2013, www.brusselsstudies.be

Les données d'enquête Beldam mettent également en évidence le recours toujours croissant aux systèmes de voiture partagée ou d'«autopartage». « A Bruxelles (Capitale), Cambio est le principal (pourvoyeur) de voitures en libre-service. Notons que ce système nécessite de toujours ramener le véhicule emprunté à son lieu de départ, ce qui le différencie du service de vélos partagés et de certaines autres formules d'autopartage. Ce service attire un nombre croissant de clients (fin 2012, Cambio Bruxelles comptait près de 10.000 clients) avec une augmentation annuelle moyenne de 40% (...), on constate qu'il y a moins de stations dans les quartiers populaires que dans les quartiers plus nantis (...)»¹⁶.

Usage du vélo

Le Plan Communal de Mobilité de la Ville de Bruxelles¹⁷ mentionne qu' « en 2001, plus de 60% des ménages ne disposaient pas d'un vélo et ce principalement dans les quartiers centraux caractérisés par de nombreux appartements ». S'il constitue un indicateur intéressant, le taux de possession d'un vélo ne permet pas à lui seul d'apprécier l'usage du vélo en ville. Les recherches plus récentes (2013) déployées dans le cadre de l'enquête Beldam signalent que « seulement 39,9 % des ménages bruxellois (au sens de Bruxelles-Capitale) disposent d'un vélo contre 74,8% en périphérie. En outre, trois fois plus de ménages à Bruxelles-Capitale (29,7%) que de ménages de la périphérie (8,5%) déclarent ne pas disposer d'un espace approprié dans leur logement pour abriter un vélo (...). Malgré cela, on a assisté au triplement de l'usage du vélo en 10 ans, sans doute grâce à l'amélioration de l'équipement des voiries, à l'existence d'une offre de vélos partagés et à l'évolution des mentalités »¹⁸.

Les données de l'enquête Beldam¹⁹ montrent au niveau national que « si près de la moitié des (habitants de Flandres) prennent leur vélo au moins une fois par semaine, ils ne sont que 11% en Wallonie et 15% à Bruxelles à en faire autant. (...) En Wallonie et à Bruxelles-Capitale, plus de la moitié des habitants ne roulent jamais à vélo ; ils sont deux fois moins nombreux dans ce cas en Flandre.

En 2013, les comptages effectués à 26 carrefours-clés par l'Observatoire du Vélo en Région de Bruxelles-Capitale, mettent en évidence les tendances suivantes²⁰, susceptibles d'alimenter également les réflexions au niveau communal:

- La croissance du nombre de cyclistes à Bruxelles (Capitale) ralentit. Cette évolution étant très récente (2012), il est encore difficile de l'apprécier à sa juste mesure. Ainsi en 2013, l'Observatoire notait une diminution de 6% du nombre de cyclistes observés par rapport à 2012, selon les auteurs, une baisse à imputer en grande partie aux conditions météorologiques défavorables.
- La proportion de femmes (31%) parmi les cyclistes n'augmente pas, tandis que le port du casque est de plus en plus fréquent.
- Les cyclistes sont de plus en plus souvent des cyclistes (très) réguliers qui prennent le vélo pour tous types de trajets, pour des raisons de rapidité et d'efficacité.
- Les « Villos » représentaient en 2013, 6,7% de l'ensemble des usages observés tout au long de l'année.

¹⁶ Ibid¹² HUBERT, Michel, LEBRUN, Kevin, HUYNEN, Philippe, DOBRUSZKES, Frédéric, 2013. Note de synthèse BSI. La mobilité quotidienne à Bruxelles: défis, outils et chantiers prioritaires. In : Brussels Studies, Numéro 71, 18 septembre 2013, www.brusselsstudies.be

¹⁷ Ibid¹¹, p 67 et sv.

¹⁸ HUBERT, Michel, LEBRUN, Kevin, HUYNEN, Philippe, DOBRUSZKES, Frédéric, 2013. Note de synthèse BSI. La mobilité quotidienne à Bruxelles: défis, outils et chantiers prioritaires. In : Brussels Studies, Numéro 71, 18 septembre 2013, www.brusselsstudies.be, p8.

¹⁹ http://www.mobilite.belgium.be/fr/binaries/Rapport_final_beldamfr_tcm467-217712.pdf, p 53.

²⁰ <http://www.provelo.org/fr/rd/etudes/observatoire-du-velo-en-region-de-bruxelles-capitale>, consulté le 20/1/2015 et http://www.provelo.org/sites/default/files/etudes/observatoire_du_velo_en_rbc_rapport_2013.pdf.

En 2011, l'Observatoire du Vélo avait également mené une enquête sur les freins à l'usage du vélo en ville. Cinq grandes types d'obstacles y sont pointés :

- L'inconfort lié au trafic automobile (bruit, pollution) (pour 77% des femmes, 72% des hommes)
- Le (fait de se) sentir en sécurité sur (son) trajet (pour 76% des femmes, 61% des hommes)
- Le (fait de) transporter du matériel encombrant ou lourd (pour 69% des femmes, 59% des hommes)
- L'inconfort lié aux conditions météo (pour 63% des femmes, 58% des hommes)
- La peur de (se) faire voler (son) vélo (pour 48% des femmes, 54% des hommes).

Usage des transports en commun

D'après le Plan Communal de Mobilité de la Ville de Bruxelles, plus de 40% des habitants de la Ville possèdent un *abonnement de transport public*. A défaut de chiffres plus récents au niveau communal, on peut utilement se référer aux données nationales. Ainsi, des recherches ultérieures sur le thème de la mobilité en Région bruxelloise (Beldam 2012) montrent qu'une part toujours croissante de la population vivant en ville utilise les transports en commun, en combinaison (cf. «intermodalité ») avec d'autres modes de transport doux : marche ou vélo. Le rapport Beldam 2012²¹ indique que : « Bruxelles (au sens de Bruxelles-Capitale) se démarque par son haut pourcentage d'utilisation (très) régulière des transports en commun ; l'offre plus importante dans cette métropole urbaine est certainement un facteur permettant d'expliquer ce recours plus systématique au transport public. (...) Globalement, les femmes sont de plus grandes consommatrices des transports publics que les hommes. Par rapport à l'âge, ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui sont, de loin, les plus captifs des transports en commun. Cela peut s'expliquer par un besoin de se déplacer de préférence de manière indépendante et motorisée qui ne peut être satisfait par la voiture car on n'a pas de permis et/ou pas de voiture. On remarque aussi une remontée des usages assez réguliers (au moins une fois par semaine) à partir de 65 ans ; les mesures sociales (gratuité) en faveur des seniors n'étant certainement pas étrangères à cet état de fait. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont beaucoup moins nombreux à ne jamais se déplacer en transport public mais ils sont aussi un peu moins nombreux à le faire régulièrement ; cela semble signifier qu'il s'agit là pour eux d'un mode qu'ils ne rejettent pas mais auquel ils ne recourent pas en priorité. Cette diversité de comportements reflète une variété d'attitudes vis-à-vis du transport public, allant de sa « promotion » pour, par exemple, des motifs environnementaux à son rejet pour, par exemple, des raisons de lenteur.

Pour ce qui regarde spécifiquement le recours au réseau de la STIB, le même rapport de recherche²² indique que « plus de la moitié des Bruxellois (55%) empruntent les lignes de la STIB au moins deux fois par semaine. Son « taux de pénétration » est aussi largement plus important puisque seuls 15% des habitants de la Région bruxelloise déclarent ne jamais recourir aux services de la STIB ; cela est à comparer aux chiffres de 44% et 60% relatifs à la même situation pour De Lijn et les TEC. Bien que de nombreux Wallons et Flamands se déplacent vers et dans la capitale, on s'aperçoit cependant que leur fréquentation de la STIB est très marginale.

Pour ce qui regarde l'évolution de la fréquentation selon l'âge, on remarque que « la fréquentation de la STIB reste assez stable si ce n'est qu'ici la tranche d'âge où se retrouvent les utilisateurs les plus réguliers va jusqu'à 34 ans alors que chez les autres opérateurs c'était plutôt 24 ans qui marquait un seuil. ».

²¹ http://www.mobilite.belgium.be/fr/binaries/Rapport_final_beldamfr_tcm467-217712.pdf , p. 50 et sv.

²² http://www.mobilite.belgium.be/fr/binaries/Rapport_final_beldamfr_tcm467-217712.pdf, p 62.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS / EN BREF

De nombreux axes routiers et systèmes de voiries régionales importantes sont présents sur le territoire de Bruxelles-Ville.

25% des haltes et gares ferroviaires de la Région bruxelloise se trouvent sur la commune, comme les gares de Bruxelles-Centrale et Bruxelles-Nord, qui constituent des points d'entrée très importants pour les navetteurs. Différents projets entamés ou programmés (RER, Diabolo) sont susceptibles de renforcer l'accessibilité ferroviaire à Bruxelles.

Le réseau de transports publics urbains de la STIB est bien maillé quoique dominé par des lignes radiales. 95,03% des habitants de la commune de Bruxelles-Villes vivent à proximité d'un arrêt de transport en commun. « Nord », « Neder-Over-Hembeek » et « Haren » sont des quartiers qui continuent à souffrir d'une desserte moins importante par les transports en commun.

Le réseau cycliste et le réseau de transports « partagés » (« Villos », « Cambio ») sont particulièrement bien présents sur la commune, avec 87 km de réseau cyclable ; 50 stations de vélos en libre-service ; une vingtaine de stations de voitures partagées.

Les habitudes de mobilité sont en évolution, avec un taux toujours moindre de motorisation des ménages, doublé d'une diminution drastique de la part modale de la voiture.

L'observation des habitudes de déplacement semble confirmer le recours plus important à la « multimodalité », en faveur de la combinaison « marche » et « transports publics ». Le recours aux systèmes de voiture partagée est croissant, tout particulièrement pour le public des familles avec enfants.

L'usage du vélo en ville n'a cessé de progresser, en dépit d'un léger ralentissement constaté tout récemment. Des freins importants à l'usage du vélo en ville subsistent cependant, comme les conditions météorologiques ou l'inconfort lié au trafic automobile.

Plus de 40% des habitants de la Ville de Bruxelles possèdent un abonnement de transport public et les enquêtes récentes sur les habitudes de mobilité des Belges montrent qu'en ville, une part toujours croissante de la population recourt aux transports en commun. En Région de Bruxelles-Capitale, plus de la moitié des Bruxellois empruntent les lignes de la STIB au moins deux fois par semaine.

3. Pôles d'attraction : enseignement, administration/commerce/industries, tourisme et culture

a) Chiffres clés, tous domaines confondus

Dans le rapport présidant au Diagnostic local de sécurité (DLS) édité en 2009, les professionnels de l'asbl BRAVVO mettent en évidence le caractère attractif de la Ville, et pointent particulièrement les données-clés suivantes :

- *La population scolaire* : 45.009 élèves répartis dans l'enseignement fondamental et secondaire et distribués dans 111 implantations d'enseignement. Le public scolaire concerné par l'ATL (enfants de 2,5 à 12 ans) est, pour sa part, distribué au sein d'une soixantaine d'établissements (tous types et réseaux confondus) ;
- *Les navetteurs* : 364.000 navetteurs extérieurs à la Région viennent quotidiennement travailler sur le territoire de la Région et principalement sur le territoire de la Ville, qui totalise à lui seul environ 9 millions de m² de bureaux. Par ailleurs, près de 80.000 personnes utilisent quotidiennement les trois gares de la jonction Nord-Midi. La gare centrale est la première gare bruxelloise avec près de 75.000 voyageurs par jour ;
- *La fonction internationale* : 45.000 travailleurs d'institutions internationales sont recensés en région bruxelloise ;
- *Le tourisme* : les touristes passent annuellement 3.151.270 nuitées sur le territoire de la Ville, soit 57% du total des nuitées de la région. Plus de la moitié des hôtels de la Région sont situés sur le territoire de VBX (90/172 hôtels) ;

- *La chalandise* : d'après une moyenne annuelle, la rue Neuve est fréquentée quotidiennement par 57.712 chalands²³. A titre de comparaison, l'artère avenue Louise-goulet accueille 19.498 personnes environ par jour ;
- *L'événementiel* : annuellement, 1.800.000 personnes fréquentent les différents salons organisés au plateau du Heysel. De même, au niveau de la zone de Police, 3.047 services d'ordre sont intervenus sur une année (2011) pour encadrer 826 événements récréatifs et culturels, 687 manifestations revendicatives, 146 événements protocolaires, 96 rencontres sportives nationales et internationales et 26 sommets des ministres européens. La majorité des événements organisés sur l'espace public sont confinés dans le pentagone (67%).

Transversalement aux différentes fonctions et activités représentées sur le territoire et *sur le plan économique*, l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse²⁴) met en évidence les données suivantes :

- 234.348 *salariés* sont recensés sur le territoire communal (décembre 2012) pour 13.441 *travailleurs indépendants*. Parmi les travailleurs salariés, 64% sont employés, 20% sont fonctionnaires et 16 % ont le statut d'ouvriers ;
- La Ville de Bruxelles compte 16.027 *entreprises* (décembre 2013) ;
- Selon la branche d'activité de l'entreprise et d'après la classification NACE, c'est le *secteur marchand* qui constitue la catégorie d'activités la plus représentée sur la Ville de Bruxelles. Elle regroupe 76% du total des entreprises, contre 10% pour les services non marchands et 3,5% pour l'industrie manufacturière (chiffres 2011).

b) Enseignement (focale sur les 3-12 ans)

Etablissements scolaires accueillant des enfants de 3 à 12 ans

La Ville de Bruxelles compte 68 établissements scolaires accueillant les publics plus particulièrement concernés par le Décret ATL.

Avec 45 établissements (niveaux maternelle et primaire), le réseau d'enseignement communal est le plus représenté sur le territoire.

Totalisant respectivement 24 et 23 établissements (niveaux maternelle et primaire, tous réseaux confondus), « Laeken » et le « Pentagone/Centre » sont les quartiers qui comptent le plus d'établissements pour enfants de 3 à 12 ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Fréquentation scolaire

D'après les données fournies par l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA), *au cours de l'année scolaire 2012-2013* :

- 9.859 enfants étaient scolarisés dans un établissement du *niveau maternel* dont le siège principal se trouve dans la commune, dont 7716 enfants dans l'enseignement francophone et 2.143 enfants dans l'enseignement néerlandophone;
- 16.680 enfants étaient scolarisés dans un établissement du *niveau primaire* dont le siège principal se trouve dans la commune, dont 13.618 enfants dans l'enseignement francophone et 3.062 enfants dans l'enseignement néerlandophone.

²³ Il s'agit des données issues du baromètre Atrium 2009, en 2013 « selon le (même) baromètre réalisé par Atrium (l'Agence qui promeut le commerce à Bruxelles), près de 43 000 personnes arpentent chaque jour la rue Neuve », voir http://www.rtf.be/info/regions/detail_la-rue-neuve-artere-commerciale-la-plus-frequentee-du-pays?id=8093113

²⁴ « Bru 19, les 19 communes bruxelloises en chiffres », pp. 16-19 et <http://www.ibsa.irisnet.be/chiffres/chiffres-cles-par-commune/ville-de-bruxelles>, consulté le 26/1/2015.

Ce qui représente, tous niveaux et langues d'enseignement confondus, *un total de 26.539 enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans un établissement dont le siège principal se trouve dans la commune* (NB : pour un nombre total de 20.747 enfants résidant sur le territoire communal au 1/1/2014, voir chapitre consacré aux aspects démographiques), soit une augmentation d'environ 3% en regard des chiffres communiqués pour l'année scolaire 2010-2011.

En considérant le *lieu de résidence des enfants scolarisés sur le territoire communal*, tous niveaux et langues d'enseignement confondus, on constate que:

- plus de la moitié des élèves (environ 57%) résident sur le territoire communal ;
- 10% d'élèves résident en Brabant flamand ;
- 7 % d'élèves résident sur le territoire de la commune de Schaerbeek
- 6% d'élèves résident sur territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean
- et 4%... sur le territoire de la commune de Saint-Josse-Ten-Noode.

c) Administration, commerce et industrie

L'état des lieux de l'offre d'ATL réalisé en 2010 précise que la Ville de Bruxelles, et tout particulièrement son centre, ont été marqués par une *mutation économique* très importante, caractérisée par le départ de nombreuses entreprises du secteur secondaire, et par l'arrivée de nombreuses administrations. Cette désindustrialisation est constante depuis 1960 environ et se poursuit encore dans certains quartiers. Différents facteurs expliquent le départ des entreprises : problèmes d'accessibilité, délocalisation vers des terrains/bâtiments moins chers et/ou plus spacieux, évolutions technologiques, faillites, restructurations, etc.

En conséquence, la Ville de Bruxelles présente un profil économique largement ancré dans le *secteur tertiaire et les activités administratives* : crédit, assurance, services aux entreprises et collectivités, etc. Le territoire accueille bon nombre d'administrations publiques et sièges centraux d'entreprises privées. Ce qui trouve son origine tant dans la localisation centrale de la Ville en région bruxelloise ou en Belgique, que dans la fonction internationale assurée par Bruxelles (-Capitale), ou la Belgique en général (cf. Institutions européennes). Ces pôles administratifs et de bureaux ont un rôle significatif dans l'économie de la Région et notamment en termes d'emploi.

Le commerce représente également un appui significatif à l'économie de la Ville, il permet l'approvisionnement des consommateurs en biens et fournit, lui aussi, de l'emploi.

Trois *pôles d'emploi* sont présents sur le territoire communal : le Pentagone, le Nord et le Nord-Est :

- *le Centre/Pentagone* est densément pourvu de noyaux commerciaux de type, taille et d'attractivité inégaux. Le secteur Horeca y constitue une activité économique importante, cet atout important peut également être générateur de nuisances : bruit, odeurs, densité de visiteurs. On y compte également une dizaine de marchés généraux (alimentaires) ou spécialisés (fleurs, artisanat, puces) qui contribuent largement à l'animation du territoire. A l'Ouest, le Pentagone comporte également de nombreux commerces de gros ou d'entreprises d'import-export ;
- *le Nord* du territoire communal concentre l'essentiel des activités industrielles ou de type « tertiaire lourd » de la Ville de Bruxelles. Les zones industrielles se situent principalement à Haren et Neder-Over-Hembeek et sont plus ou moins fortement liées à la présence du Canal et du chemin de fer. L'activité industrielle est également présente au Sud de Laeken, autour du Canal et de la Zone de Tour et Taxis. Aux côtés de quelques grands complexes industriels, peuvent encore se trouver de petits ateliers (garages, import-export), intégrés au tissu résidentiel. De manière générale, on note une tendance à la régression des activités industrielles.
- *le Nord-Est* est marqué par la présence des institutions européennes. A lui seul, il accueille près de la moitié de surfaces de bureaux du territoire.

d) Tourisme et Culture

Sur le plan régional et d'après les données publiées en 2014 par l'Observatoire du tourisme en Région de Bruxelles-Capitale, les chiffres décrivant la croissance du tourisme sont stables en 2012 et renouent avec une croissance positive en 2013. La Capitale récupère la première place européenne des villes de *congrès*, et la deuxième place dans le classement mondial réalisé par l'Union des Associations Internationales. Pour sa part, la fréquentation des musées et attractions était en hausse en 2014 (+ 10,3% de visiteurs). Une augmentation imputée au succès de grandes expositions à l'affiche de plusieurs musées.

Au niveau communal, la Ville de Bruxelles constitue un pôle touristique prépondérant en région bruxelloise. Elle possède de nombreux *sites touristiques* fort fréquentés et représente 90% de *l'offre hôtelière* de la Région de Bruxelles-Capitale. Neuf attractions/musées du top dix bruxellois se situent sur le territoire de la commune de Bruxelles-ville.

Le site Internet de la Ville de Bruxelles, en sa section consacrée au Tourisme, met en évidence plus d'une vingtaine de *sites et attractions touristiques*: il s'agit de sites/monuments ou musées emblématiques (ex. La Porte de Hal, Musée BelVue, Musée des Instruments de musiques), centres de loisirs ou espaces consacrés à des personnalités ou activités typiques (ex. Editions Jacques Brel, Centre Belge de la Bande dessinée).

Les rapports annuels de la Ville de Bruxelles (partie culture) évoquent également de nombreux *événements* émaillant la vie de la commune. Dans leur grande majorité, ces festivals ou autres moments festifs récurrents sont destinés à un public large et familial. Exemples :

- Le Festival « Hopla ! » : fête des arts et du Cirque ;
- Visit : le « Parcours d'artistes » de la Ville de Bruxelles ;
- Guignolet dans le Parc : représentations de théâtre de marionnettes dans le Parc de Bruxelles ;
- Bruxelles les Bains : plage urbaine à la bruxelloise (jeux d'eau, sports, musique et animations pour enfants) ;
- B-United festival : événement musical gratuit à l'occasion de la fête nationale (une dizaine de concerts se déroulant simultanément dans différents quartiers de la Ville) ;
- Théâtres nomades : Festival alliant diverses formes théâtrales ; spectacles pour enfants, cirque, théâtre de rue, marionnettes, contes, etc.
- Folklorissimo : un week-end festif dans le quartier de Manneken Pis et alentours permettant une plongée dans le patrimoine folklorique bruxellois et international.
- Nuit blanche : un événement nocturne proposant de mettre en lumière différentes facettes de la ville tout en scénarisant l'espace public. Il s'agit d'un projet participatif.
- Plaisirs d'hiver : un événement festif à multiples facettes ; marché de Noël, attractions foraines et animations de rue, etc.

L'attention portée au soutien, à la création et à l'expression de la culture métissée d'une part ; la poursuite du développement de la dimension contemporaine de la création d'autre part (cf. B-Gallery, La Centrale électrique), constituent des lignes de force du paysage culturel bruxellois.

POLES D'ATTRACTION / EN BREF

Quelques chiffres-clés permettent d'apprécier rapidement *l'attractivité de la commune* : 45.009 élèves (niveaux fondamental à secondaire) ; 364.000 navetteurs quotidiens dont la porte d'entrée principale en Région bruxelloise est Bruxelles-Ville; 45.000 travailleurs d'institutions internationales à Bruxelles-Capitale dont une majorité sur le territoire de la Ville ; 3.151.270 nuitées d'hôtels ; 57.712 chalands quotidiens dans la rue Neuve ; 1800.000 personnes accueillies annuellement dans les salons/événements organisés sur le Plateau du Heysel ; 234.348 salariés recensés dans la commune pour 16.027 entreprises.

68 établissements scolaires (francophones) accueillant des enfants de 3 à 12 ans sont présents sur le territoire communal, le réseau d'enseignement communal en comptabilise 45. « Laeken » et le « Pentagone/Centre » sont les quartiers qui comptent le plus d'établissements pour enfants de 3 à 12 ans sur le territoire de la Ville. Tous niveaux et langues d'enseignement confondus, 26.539 enfants de 3 à 12 ans sont scolarisés dans un établissement dont le siège principal se trouve dans la commune, plus de la moitié des élèves (57%) résident dans la commune.

La Ville de Bruxelles présente un profil économique largement ancré dans le secteur tertiaire et les activités administratives. Trois pôles d'emploi sont présents sur la commune, respectivement localisés dans le Centre/Pentagone ; le Nord et le Nord-Est.

En 2013, Bruxelles-Capitale récupère la première place européenne des villes de congrès, bon nombre de ceux-ci prennent place sur le territoire de la commune, qui accueille également 90% de l'offre hôtelière en Région de Bruxelles-Capitale.

Sur les plans à la fois touristique et culturel, de nombreux sites et attractions sont présents sur la commune et un nombre important d'événements/festivals à destination d'un large public sont organisés tout au long de l'année. A Bruxelles-Ville, l'offre culturelle prête une attention particulière à la culture métissée et à la dimension contemporaine de la création.

4. Démographie

a. Nombre d'habitants : données générales, évolution

Avec une population totale de 166.466 habitants au 31/12/2012²⁵, et comme indiqué dans le rapport annuel 2012 de l'Administration communale²⁶: "la population bruxelloise est en augmentation constante depuis le début des années 2000. Si l'on replace cette évolution dans une perspective historique, le nombre d'habitants en 2012 permet à la Ville de retrouver son niveau de 1970. L'augmentation de la densité de population entamée depuis le début des années 2000 met ainsi fin à un lent déclin, amorcé depuis le début du siècle passé (...).".

Les statistiques disponibles sur le site du Monitoring des quartiers de l'IBSA²⁷ indiquent qu'en 2012, avec 5.106,34 habitants au km², la Ville de Bruxelles se classe en 15ème position des communes les plus denses, soit dans la médiane inférieure. La commune la plus densément peuplée étant alors Saint-Josse-ten-Noode, et la moins densément peuplée Watermael-Boitsfort ; avec respectivement 23.753,89 habitants au km² à Saint-Josse et 1.879,14 habitants au km² à Watermael-Boitsfort (données 2012). La fiche synthétique « Bruxelles en chiffres »²⁸ (2012) consacrée à la Ville de Bruxelles précise également que sur le territoire, communal, l'espace vital par habitant est en moyenne de 199.8 m².

Selon les données de l'Administration communale (2012), la répartition géographique de la population dans les quartiers de la Ville de Bruxelles est la suivante :

	BELGES			ETRANGERS			TOTAUX		
	Hommes	Femmes	TOTAUX	Hommes	Femmes	TOTAUX	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
CENTRE	16881	13963	30844	10796	9324	20120	27677	23287	50964
NORD-EST	3053	3018	6071	4639	4843	9482	7692	7861	15553
LOUISE	2157	2336	4493	2353	2525	4878	4510	4861	9371
NORD	3179	3083	6262	1801	1599	3400	4980	4682	9662
LAEKEN	20027	21259	41286	8224	8137	16361	28251	29396	57647
N.O.H.	7271	8141	15412	1455	1439	2894	8726	9580	18306
HAREN	2066	2177	4183	396	384	780	2462	2501	4963
TOTAUX	54634	53917	108551	29664	28251	57915	84298	82168	166466

Source : Ville de Bruxelles, rapport annuel 2012, p. 357.

²⁵ 170.407 habitants au 01/01/2014 d'après l'IBSA.

²⁶ Ibid², p.351.

²⁷ <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be/maps/statistiques-demographie-bruxelles/densite-region-bruxelloise/densite-de-population/1/2012/>

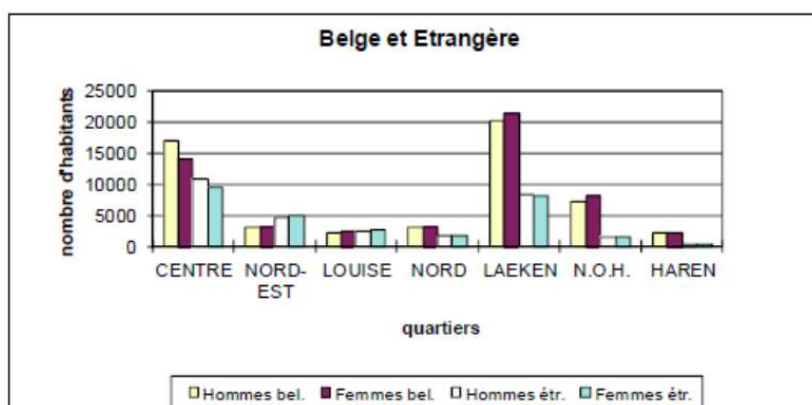
²⁸ Ibid²⁴.

Avec un « *rapport de masculinité* » de 102 hommes pour 100 femmes²⁹, on peut observer que le territoire communal offre une représentation équilibrée des deux genres.

En comparant les données présentées dans l'état des lieux de l'offre ATL réalisé en 2010 (chiffres arrêtés au 1/1/2008) avec les données enregistrées par la Ville au 31/12/2012, on constate que l'ensemble des quartiers a connu une croissance démographique, dans une mesure allant de + 15,4% à + 8,1%.

Quartier par quartier, on constate les *évolutions démographiques* suivantes:

- « Haren » : passant de 4.299 à 4.963 habitants, ce quartier enregistre la plus forte augmentation de sa population, soit 15,4%.
- « Nord » : passant de 8.452 à 9.662 habitants, ce quartier connaît une augmentation de sa population de l'ordre de 14,3%.
- « Centre » : passant de 45.070 à 50.964 habitants, ce quartier connaît une augmentation de sa population de l'ordre de 13%.
- « Laeken » : passant de 51.664 à 57.647 habitants, ce quartier connaît une augmentation de sa population de l'ordre de 11,5%.
- NOH : passant de 16.529 à 18.306 habitants, ce quartier connaît une augmentation de sa population de l'ordre de 10,7%.
- « Nord-Est » : passant de 14.057 à 15.553 habitants, ce quartier connaît une augmentation de sa population de l'ordre de 10,6%.
- « Louise »/ « Bruxelles-Sud » : passant de 8663 à 9371 habitants, ce quartier connaît une augmentation de sa population de l'ordre de 8,1%.



Source : Ville de Bruxelles, rapport annuel 2012, p. 357.

Ce tableau indique que la population non-belge est présente de manière significative dans la grande majorité des quartiers. Dans le quartier « Nord-Est », le nombre d'habitants non-belges est sensiblement plus important que le nombre d'habitants belges, alors que dans les quartiers de « NOH » ou de « Haren », le nombre d'habitants belges est sensiblement plus important que le nombre d'habitants non-belges.

De manière générale et pour l'ensemble du territoire communal, on dénombre plus d'un tiers d'habitants non-belges (un peu moins de 35% selon les chiffres de l'IBSA au 01/01/2014) .

Parmi les principales nationalités étrangères et d'après les données de l'IBSA au 01/01/2014³⁰, on compte notamment :

- 13,5 % de Marocains ;
- 12,8 % de Français ;
- 9 % de Roumains ;
- 7,04% d'Italiens ;
- 6,8 % d'Espagnols ;
- 5,33 % de Polonais.

²⁹ Ibid²⁴, pp. 16-19.

³⁰ <http://www.ibsa.irisnet.be/themes/population/population> , consulté le 16/1/2015.

Le diagnostic réalisé par BRAVVO asbl et édité en 2011 confirme le constat de l'Administration de la Ville relevé à l'entame de ce chapitre sur les aspects démographiques ; à savoir que la population de la Ville de Bruxelles croit à nouveau depuis le début des années 2000. BRAVVO ajoute que cette évolution est plus forte que celle de la Région de Bruxelles-Capitale (+17%). Les chiffres considèrent uniquement les personnes figurant au Registre national. Ils n'incluent pas d'autres catégories de populations qui habitent sur le territoire de la commune mais ne sont pas enregistrées, comme les candidats réfugiés (registre d'attente), le personnel diplomatique, les étudiants, ou bien entendu, des personnes en situation irrégulière/sans-papiers.

Selon les *projections démographiques*, dans les 10 prochaines années, la Région bruxelloise devrait connaître un accroissement de sa population de l'ordre de 170.000 personnes, en grande partie lié au surcroît actuel de naissances (forte présence de jeunes adultes en âge de fonder une famille) et à l'arrivée de nouveaux migrants internationaux. Deux tendances qui opèrent également sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles. L'accueil des primo-arrivants, de même que l'attention à la diversité des publics constituent donc des enjeux cruciaux à Bruxelles, y compris dans le champ de l'ATL. A plus long terme, tous les scénarios confirment la poursuite de ces augmentations, sans en connaître l'ampleur.

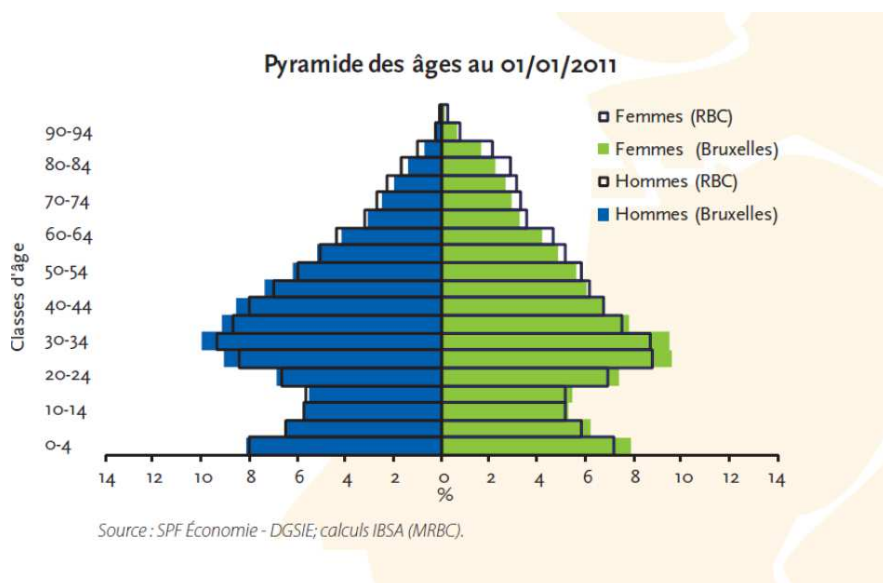
En ce qui concerne encore la Ville de Bruxelles, si le chiffre total de la population progresse, c'est avant tout, d'après les constats de BRAVVO, le fait de la combinaison des éléments suivants :

- un surcroît de naissances par rapport au nombre de décès, principalement dans les familles d'origine non-européenne ;
- un bilan migratoire très positif avec l'étranger.

Sans ces éléments, la population bruxelloise aurait continué à baisser. Et ce, faute de pouvoir enrayer le mouvement de « suburbanisation » des classes moyennes vers les quartiers périphériques en Flandre et en Wallonie. Selon BRAVVO, plusieurs facteurs expliquent cette dynamique (qui touche moins les familles d'origine immigrée) de « fuite ». Ils sont en lien avec la « sécurité de vie ». L'asbl en désigne notamment les composantes suivantes :

- un environnement de qualité (logement, espaces verts, services de proximité) ;
- une protection pour leurs familles et leurs biens ;
- un système éducatif de qualité leur permettant de maintenir leur capital social et culturel.

b. Pyramide des âges, nombre, taille et structure des ménages



Pyramide des âges

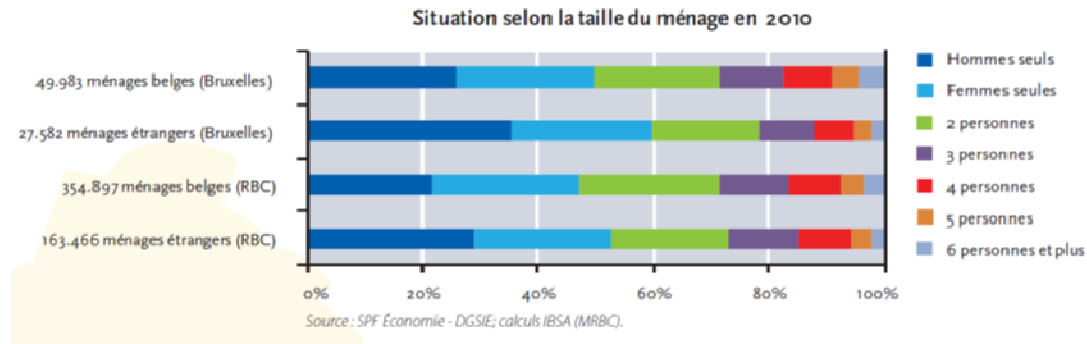
D'après les chiffres de l'IBSA arrêtés au 01/01/2011³¹ :

- les 24-30 ans et 30-34 ans constituent les classes d'âges les plus représentées sur le territoire de la Ville, avec un peu plus de femmes que d'hommes dans la catégorie des 24-30 ans ;
- ces deux classes d'âges, tous sexes confondus, sont également plus représentées dans la commune qu'en Région de Bruxelles-Capitale (sur base de la moyenne des communes) ;
- les enfants de 0 à 4 ans, constituent également une classe d'âges bien représentée sur le territoire de la commune (environ 8%). Les filles de 0-4 ans sont également plus représentées dans la commune qu'en Région de Bruxelles-Capitale ;
- les classes d'âges supérieures, tout particulièrement à partir de 60 ans, ont tendance à être plus faiblement représentées sur le territoire communal qu'en Région de Bruxelles-Capitale (sur base de la moyenne des communes).

Pour ce qui regarde plus particulièrement les enfants de 3 à 12 ans, directement concernés par l'accueil temps libre, l'IBSA indique les données suivantes³² (chiffres au 1/1/2014) :

- on dénombre 20.747 enfants de 3 à 12 ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;
- en regard du nombre total d'habitants (tous âges et sexes confondus), les 3 à 12 ans représentent 12,2 % de la population totale de la commune ;
- A Bruxelles, cette représentation est légèrement supérieure à celle de la moyenne régionale qui est de 11,7% ;
- Voisine de la Ville de Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean est la commune qui compte la part la plus élevée d'enfants de 3 à 12 ans, ils y représentent 15,1% de la population vivant sur la commune. Viennent ensuite Anderlecht et Schaerbeek où les enfants de 3 à 12 ans représentent respectivement 13,2% et 13,1% de la population communale totale.

Nombre, taille et structure des ménages



Selon les données de l'IBSA et au 1^{er} janvier 2010³³ :

- la population de la commune de Bruxelles compte 77.595 ménages privés ;
- la taille moyenne d'un ménage privé dans la commune est estimée à 2,3 personnes ;
- les ménages comptant une personne sont les plus représentés, et la part de personnes isolées est plus importante qu'en Région de Bruxelles-Capitale (sur base de la moyenne des communes) ;
- de même, la part des ménages de 6 personnes ou plus est légèrement plus importante sur le territoire communal qu'en Région de Bruxelles-Capitale (sur base de la moyenne des communes)

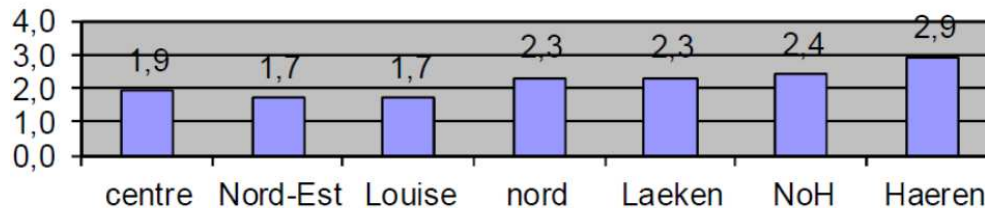
³¹ Ibid²⁴.

³² Ibid³⁰.

³³ Ibid²⁴. A noter que, suite à notre demande de chiffres actualisés sur les ménages bruxellois, l'IBSA nous a indiqué qu'une réforme méthodologique était actuellement en cours pour établir les statistiques des ménages, c'est pourquoi des données plus actuelles ne sont pas encore disponibles (échanges du 16/1/2015 avec l'IBSA).

D'après les informations fournies par l'Administration de la Ville (chiffres arrêtés au 31/12/2012), la taille des ménages varie fortement *selon le quartier*, dans une proportion allant de 1,7 (« Nord-Est », « Louise »/ « Bruxelles-Sud ») à 2,9 personnes (Haren). On observe que « Haren » est à la fois le quartier accueillant le plus petit nombre d'habitants et celui où la taille des ménages est la plus importante. Il présente une taille de ménage supérieure à celles de « NOH » et « Laeken » qui se positionnent respectivement en 3^{ème} et 1^{ère} position du classement des quartiers en fonction du nombre (décroissant) d'habitants.

Taille des ménages par quartier



Source : Ville de Bruxelles, rapport annuel 2012, p. 358.

La monoparentalité et les « ménages avec deux noyaux ou plus » (qui intègrent notamment les « familles recomposées ») sont également des indicateurs propres à alimenter cet état des lieux de l'offre ATL.

Sur le territoire communal et d'après les chiffres (2008) de l'IBSA³⁴, on recense :

- 9.549 familles monoparentales, ce qui représente 12,9% de l'ensemble des ménages privés (pour 14,1% en Région de Bruxelles-Capitale) ;
- 538 ménages avec deux noyaux ou plus, ce qui représente 0,7% de l'ensemble des ménages privés (la proportion est identique en Région de Bruxelles-Capitale).

En 2013, la Plateforme technique de la monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale a publié un «Etat des lieux et perspectives » sur les « Monoparentalités à Bruxelles »³⁵. Il relève combien ce phénomène a pris de l'ampleur dans le paysage bruxellois (au sens de Bruxelles-Capitale). Parmi les familles monoparentales (avec un ou plusieurs enfant(s)), la grande majorité (86,6%) est constituée de mères seules avec enfant(s).

Au-delà des données chiffrées, l'état des lieux de la Plateforme met en évidence quelques observations-clés à propos des monoparentalités, et de la manière dont elles se vivent, individuellement, sur le plan relationnel ou socialement (NB : l'état des lieux de la Plateforme s'est notamment élaboré sur base d'entretiens avec les publics concernés) :

- *transversalement* aux situations observées -et tout particulièrement pour les femmes- la monoparentalité agit comme un facteur de « surfragilisation » sociale, économique, et sanitaire (cf. stress, épuisement), avec une incidence sur le travail, le logement, les moyens disponibles, les modes éducatifs, etc. ;
- en situation monoparentale, les femmes sont mises devant la nécessité de réinventer leur *rôle social* de « cheffe de ménage » ;
- elles ont tendance à se mettre dans une *posture* sacrificielle, en privilégiant la réponse aux besoins des enfants, avant les leurs ;
- le vécu de séparation peut générer des *ressentis et comportements* « difficiles » chez les enfants, et qu'il revient (le plus souvent) à la mère « mono » de gérer ;
- y compris quand elles ne sont pas en situation de fragilité économique, on observe une fragilisation des *mères face à l'emploi* lors de la première naissance et jusqu'à l'entrée en maternelle. Or, la plupart des séparations interviennent alors qu'il y a au moins un jeune enfant à la maison ;

³⁴ Ibid²⁴.

³⁵ Ce document peut être commandé par mail à cellulediversite@actiris.be

- le *manque de place en crèche* a une incidence particulière sur la difficulté d'articuler monoparentalité et vie professionnelle, elle peut déboucher sur un arrêt « contraint » du travail ;
- *sans emploi*, les mères « mono » sont plus exposées au risque de se retrouver durablement sans emploi. *L'activation injonctive vers l'emploi* peut également constituer une difficulté, voire une mise en danger (stress, tension), quand elle ne prend pas en compte la situation réelle/effective, et particulièrement si elle débouche sur une sanction;
- quand elles travaillent à *horaires coupés*, elles sont également plus exposées au risque d'épuisement professionnel ;
- dans la plupart des situations de monoparentalité observées (4 sur 5), on constate une absence de *soutien familial* ;
- les mères « mono » ont tendance à subir davantage de jugements plus négatifs que les hommes quand ceux-ci sont en situation de monoparentalité. L'étude de la Plateforme parle d'*inégalités de traitement*;
- on relève également des *inégalités en termes de logement* : d'une part le caractère « subi » des familles monoparentales par rapport au logement, en lien avec la saturation du parc social, le budget limité à y consacrer, le mal-logement, l'insécurité, etc. ; d'autre part un effet « mères assignées à résidence », en conséquence des différents facteurs précités : priorisation des enfants, absence d'emploi et/ou manque de place d'accueil, jugement social, etc.

c. Profil socio-économique de la population

« Précarité », « situations de fragilité », « inégalités sociales/de santé », sont autant de notions émaillant les discours des observateurs, analystes ou travailleurs de terrain quand ils s'expriment à propos du *contexte socio-économique actuel*. De même, les programmes ou projets financés dans les champs sanitaire, éducatif ou social accordent généralement une attention prioritaire aux publics soumis plus fortement à l'épreuve de conditions socio-économiques défavorables, avec la perspective d'établir ou de rétablir une plus grande équité entre les populations (à noter que cette attention ne va pas toujours de pair avec une action sur les facteurs qui déterminent ces inégalités, à la faveur d'une prise en charge de leurs conséquences...).

Dans le domaine spécifique de l'accueil temps libre, le critère *d'accessibilité financière* est un élément constitutif du Code de qualité de l'accueil proposé par l'ONE.

L'enjeu d'accessibilité de l'offre d'accueil est également porté par le Décret ATL. De plus en plus fréquemment, la prise en compte des aspects socio-économiques interroge jusqu'aux modalités d'intervention des professionnels de 1^{ère} ligne, et ne se « limite » pas à la seule accessibilité financière de l'offre d'accueil.

Il semblait dès lors pertinent de pourvoir cet état des lieux de l'offre d'accueil temps libre d'éléments de recherche favorisant l'appréhension tant quantitative que qualitative des facteurs socio-économiques. Il va sans dire que l'étude de tels facteurs sur le territoire communal (niveau meso) peut utilement se nourrir de leur mise en perspective régionale (niveau plus macro), et d'un regard sur les quartiers (niveau micro).

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, en se fiant au « Baromètre social, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté » (2013) publié annuellement par l'Observatoire du Social et de la Santé³⁶, on relève que l'importance de la pauvreté à Bruxelles est relativement stable, voire en légère augmentation. Si le Baromètre social développe un point de vue « régional » sur la question, il apporte des constats transposables au territoire communal. A tout le moins, ceux-ci permettent d'inscrire la commune dans un ensemble plus large avec lequel elle ne peut manquer d'interagir. De manière synthétique et dans sa conclusion, le rapport de l'Observatoire énonce notamment les éléments suivants³⁷:

- Pour ce qui regarde *les aspects quantitatifs de la pauvreté* en Région bruxelloise, et considérant différentes catégories de publics (généralistes ou spécifiques):
 - approximativement un tiers des *Bruxellois* (33.7%) doivent vivre avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté est environ cinq fois plus élevé parmi *les Bruxellois au chômage* (56.1%) que parmi ceux qui travaillent (10.8%). A Bruxelles, un actif sur cinq et près d'un jeune actif de moins de 25 ans sur trois est demandeur d'emploi inoccupé.
 - Un peu plus d'un quart des *bébés bruxellois* naissent dans un ménage sans revenu du travail (25.5%), et près d'un quart des enfants/jeunes de moins de 18 ans (22.7%) grandissent dans ces conditions.
 - Un cinquième (20.5%) de *la population bruxelloise d'âge actif* (18-64 ans), 18.1% *des jeunes adultes bruxellois* (18-24 ans), et 16.4% des personnes âgées (65 ans et plus) dépendent d'un revenu de l'aide sociale ou de remplacement (pensions non comprises). 5% de la population bruxelloise en âge de travailler bénéficie d'un revenu d'intégration sociale et ce pourcentage grimpe à 9.5% parmi les jeunes adultes (soit près d'un sur dix). 9.4% *des personnes âgées* bénéficient de la GRAPA (Garantie de Revenus aux Personnes Agées).
 - *La population bruxelloise* compte 25.8% de bénéficiaires (en tant que titulaire ou personne à charge) de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM) ou du statut OMNIO - soit autant de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.
 - Parmi les *jeunes de 18 à 24 ans*, environ un jeune homme sur quatre et une jeune femme sur six ont quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ces jeunes bruxellois ont beaucoup de difficultés à s'insérer sur le marché du travail : moins d'un tiers ont un emploi (31.9%). Parmi les Bruxellois âgés de 25 à 34 ans, un quart ne dispose pas du diplôme de secondaire supérieur.
- Les chercheurs de l'Observatoire mettent en évidence *des inégalités socio-spatiales sur le territoire régional*. Il est question d'une « dualité socio-spatiale » ; il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté entre les communes bruxelloises. Cela se marque dans la variation des taux de chômage d'une commune à l'autre avec une incidence sur le niveau de revenu des habitants (de 13.289€ à Saint-Josse à 22.773€ à Woluwé-Saint-Pierre).

³⁶ http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2013.pdf, consulté le 18/8/2014. A noter que l'Observatoire a depuis cette date publié son Baromètre social 2014. Les constats et chiffres qui ont attiré notre attention en vue de la réalisation de l'état des lieux de l'offre d'ATL étant sensiblement identiques, nous avons conservé la référence au Baromètre 2013. Concernant toutefois le Baromètre 2014, on peut retenir le constat transversal suivant, tout particulièrement marqué par la récession économique (niveau international) et les changements institutionnels belges (niveau national) à l'œuvre en 2014 : « De manière générale, l'évolution de la situation socio-économique des Bruxellois doit être interprétée à la lumière des mouvements migratoires, de l'internationalisation et du rajeunissement de la population, mais également de la conjoncture économique globale. Pour conclure, les indicateurs de pauvreté indiquent qu'un nombre important de Bruxellois vivent dans une situation difficile. Dans un cadre de croissance démographique et de défédéralisation d'une série de compétences, la Région est plus que jamais confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes, (...) » (issu du résumé du Baromètre social 2014 disponible sur <http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/resume-barometre-social-2014.pdf> , p7)

³⁷ Ibid ³⁶ pp. 75 -77.

Un autre facteur impactant sur les inégalités socio-spatiales est certainement le prix des loyers, variable d'une commune, voire d'un quartier à l'autre, qui plus est dans un contexte de saturation du parc de logements sociaux (NB : selon l'IBSA, à Bruxelles-Ville, le loyer mensuel moyen s'élève à 704€ en 2013, pour un logement deux chambres, contre 732 € en Région de Bruxelles-Capitale).

- Le statut social, c'est un fait, influence de façon très importante l'état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région se reflète dans l'importance *des inégalités sociales de santé*. Tant le risque de mortalité et le risque de mourir au cours de la première année de vie que le risque de mortalité prématurée (avant 65 ans) augmentent au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. Les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail ont deux fois plus de risque d'être mort-nés et, pour les enfants nés vivants, 1.8 fois plus de risque de décéder avant l'âge d'un an, que les enfants qui naissent dans un ménage à deux revenus.

Au niveau communal et en faisant référence à un indice synthétique développé dans le cadre de la Politique des grandes villes (PGV), l'asbl BRAVVO confirme, au sein de la description du territoire présidant au Diagnostic Local de Sécurité (DLS), que l'ampleur de la précarité à Bruxelles reste préoccupante. Sur le territoire communal, 44% de la population habite dans des quartiers où se concentrent les difficultés socio-économiques.

D'après les données fournies dans le Monitoring des quartiers et en considérant le *revenu médian* déclaré en 2011³⁸, on observe sur la commune :

- un *revenu médian* de 16.405€, qui se situe en-deçà de la médiane régionale qui est de 17.771€ (NB : ce revenu médian oscille entre un max. de 23.454€ à Woluwé-Saint-Pierre et un min. de 14.033€ à Saint-Josse-ten-Noode).
- *plusieurs « sous-quartiers » ou quartiers du territoire* (NB : selon le découpage du Monitoring), se situent encore en-deçà du revenu médian communal de 16.405€. C'est le cas des « Marolles » ; d' « Anneessens » ; des Vieux Laeken « Est » et « Ouest » ; du Béguinage/Dixmude ; de « Dansaert » et du « Sablon » (NB : ces trois derniers « quartiers » de Bruxelles-Ville présentent un revenu médian néanmoins supérieur à celui des quartiers localisés dans « le croissant pauvre » de la Région-Capitale, à savoir 15.000 €).

Autres indicateurs plus classiquement utilisés pour appréhender les caractéristiques socio-économiques d'une population, les données se rapportant au *marché du travail* et à *l'aide sociale*. Pour Bruxelles-Ville et d'après les données 2011 de l'IBSA³⁹, on relève que :

- la *population occupée* représente une part de 77% de la population active/en âge de travailler (c'est-à-dire entre 15 et 64 ans) ;
- le *taux de chômage* est de 22,3% (pour 20,2% en Région-Capitale) ;
- le *taux de chômage des moins de 25 ans* est de 31,9 % (pour 31,2% en Région-Capitale)
- les *bénéficiaires du revenu d'intégration sociale* représentent 4,22% de la population.

³⁸ <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be/maps/statistiques-revenus-bruxelles/revenus-fiscaux-region-bruxelloise/revenu-median-des-declarations/1/2011/>

³⁹ Ibid²⁴.

DEMOGRAPHIE / EN BREF

Avec 166.466 habitants au 31/12/12 et 170.407 habitants au 01/01/2014 d'après les chiffres de l'IBSA (Institut bruxellois de statistiques et d'analyse), la Ville de Bruxelles se classe en 15^{ème} position des communes les plus denses. On constate une augmentation démographique constante, dans l'ensemble des quartiers composant la commune.

Les non-Belges représentent un tiers des habitants de la commune. La nationalité non-belge la plus représentée est la nationalité marocaine, suivie de la nationalité française.

Les 24-30 et 30-34 ans sont les deux classes d'âges les plus représentées. Les enfants de 0 à 4 ans sont également bien représentés dans la commune, alors que les plus de 60 ans ont tendance à être plus faiblement représentés. Directement concernés par l'ATL, les 3 à 12 ans représentent 12% de la population communale, ce qui est supérieur à la moyenne régionale.

La taille des ménages varie fortement selon le quartier. Haren présente la taille de ménage la plus importante (2,9 personnes). Bruxelles-Ville accueille 9.549 familles monoparentales, soit une part de 12,9% des ménages privés. Il a été observé en Région de Bruxelles-Capitale, que la majorité des familles monoparentales est constituée de mères seules avec enfants. D'autre part, la monoparentalité semble agir comme un facteur de surfragilisation sociale, économique et sanitaire avec une incidence sur le travail, le logement, les moyens disponibles, modes éducatifs, etc.

L'observatoire du Social et de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale relève que l'importance de la pauvreté à Bruxelles est relativement stable, voire en légère augmentation. Au niveau communal, il est observé que 44% de la population habitent dans les quartiers où se concentrent les difficultés socio-économiques.

Le revenu médian par déclaration est de 16.405€ sur le territoire de la commune. Certains quartiers/sous-quartiers se situent sous le revenu médian communal, c'est le cas notamment des « Marolles », d'« Anneessens » et des « Vieux Laeken » (« Est » et « Ouest »). Le taux de chômage est de 22,3% (pour 20,2% en Région-Capitale). Les moins de 25 ans sont les plus touchés avec un taux de chômage de 31,9%.

II. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES

1. Répartition des compétences communales liées à l'enfance

a. Les compétences du Collège

Au sein du Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Bruxelles, les compétences ayant un lien direct ou indirect avec l'enfance sont réparties de la manière suivante :

- Mme Faouzia Hariche :

- o Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance,
- o compétences liées à la Petite enfance et l'Enfance : en charge notamment des différents services et structures proposant un accueil pour les enfants de 0 à 3 ans et notamment les crèches et haltes d'accueil ainsi que les activités extrascolaires à destination des enfants et des jeunes de 2,5 à 18 ans (Maisons des Enfants, activités de vacances, Centre de Jeunes, Coordination ATL, etc.) ainsi que des écoles communales (y compris les garderies scolaires), des bibliothèques ;

- Mr. Alain Courtois :

- o Echevin de l'Etat Civil, de la Démographie, de la Famille et des Sports,
- o compétences liées à l'Enfance : en charge notamment des infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles ainsi que des services proposant des activités sportives extrascolaires à destination des enfants ;

- Mme Karine Lalieux :

- o Echevine de la Propreté et de la Culture,
- o compétences liées à l'Enfance : en charge notamment des infrastructures culturelles de la Ville de Bruxelles ainsi que des services proposant des activités extrascolaires culturelles à destination des enfants.

b. Les services communaux à destination de l'enfance

Au sein de la Ville de Bruxelles, les deux Départements dont la mission principale est l'offre de services à destination de l'enfance sont, d'une part, le Département "Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports" et, d'autre part, le Département de « l'Instruction publique ».

Au sein du Département "Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports", le Service de la Jeunesse est le service qui organise le plus d'activités à destination des enfants et des jeunes puisqu'il s'agit là de sa mission première. Concrètement, il veille à :

- assurer le fonctionnement des 10 "Maisons des Enfants", lieux d'accueil extrascolaire à destination des enfants âgés de 2,5 à 12 ans, accessibles pendant toute l'année ;
- organiser les activités de vacances pour tous les enfants de la Ville de Bruxelles durant les périodes de congés scolaires ;
- assurer la gestion des infrastructures de la Jeunesse ;
- soutenir l'organisation d'activités à destination de la jeunesse, dans tous les quartiers de la Ville, en partenariat avec les habitants, les jeunes, les associations et les services administratifs locaux, régionaux et fédéraux ;
- assurer le fonctionnement et la gestion de la Maison d'Art Actuel des Chartreux (MAAC), espace culturel mettant des locaux gratuitement à disposition d'artistes pendant une période déterminée, en échange de l'organisation d'animations artistiques à destination des enfants ;
- assurer le fonctionnement et la gestion de l'Espace informatique BRUSURF, espace accueillant les jeunes à partir de 12 ans et proposant des formations à l'utilisation de l'outil informatique ;
- assurer le fonctionnement et la gestion du Centre culturel et sportif "Pôle nord", notamment par l'organisation du calendrier d'occupation des salles sportives et culturelles, ainsi que par

l'organisation d'événements ponctuels ou réguliers (tournois de mini foot, spectacles gratuits à destination des enfants et de leurs parents, etc.) ;

- assurer, en collaboration avec l'asbl "Jeunesse à Bruxelles", le fonctionnement et la gestion du "Centre Elisabeth Carter - Centre de Formation & Bibliothèque spécialisée en animation", service responsable de l'organisation de formations au Brevet d'Animateur/trice en Centre de Vacances, au brevet de Coordinateur de Centres de Vacances et en charge de la formation continue pour les professionnels de l'accueil 3-12 ans, ainsi que d'une bibliothèque recensant les ouvrages en lien avec le métier d'animateur/trice pour enfants.

Afin de soutenir son action et faciliter son fonctionnement, le Service de la Jeunesse travaille en étroite collaboration avec deux asbl paracomunales : "Jeunesse à Bruxelles" et "Jeugd in Brussel".

Créée il y a plus de 25 ans, l'asbl "Jeunesse à Bruxelles" a pour mission première d'organiser, en collaboration avec le Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles, l'accueil des enfants de 3 à 12 ans, habitant ou scolarisés sur le territoire de la Ville, durant tous les congés scolaires.

Sous l'impulsion de Mme Faouzia Hariche, l'Echevine de la Jeunesse et Présidente de l'asbl, de nombreuses initiatives ont été réalisées afin de diversifier l'accueil et améliorer sa qualité : augmentation du nombre de lieux d'accueil pour les plaines de vacances, organisation d'activités supplémentaires durant les petites vacances (automne et carnaval), organisation de séjours résidentiels à thème, augmentation et diversification des stages ainsi que mise sur pied d'événements ponctuels à destination des enfants et des familles (Fête du solstice, etc.). Aujourd'hui, Jeunesse à Bruxelles asbl accueille en moyenne des milliers d'enfants et de jeunes chaque année.

L'asbl "Jeugd in Brussel" est le pendant néerlandophone de l'asbl "Jeunesse à Bruxelles" puisqu'elle propose le même type d'activités, à une échelle moins grande, à destination des enfants néerlandophones.

Au sein du Services des Sports, la Maison des Sports organise, en collaboration avec l'Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et de nombreux clubs sportifs privés, des stages sportifs (pendant les vacances scolaires) pour les jeunes de 8 à 16 ans. Ces activités visent l'initiation et le perfectionnement sportifs dans diverses disciplines : multisports, tennis, football, rugby, athlétisme, aviron, voile, etc.

Ce service est aussi responsable de la gestion des infrastructures sportives (hall omnisports, piscines, etc.) de la Ville de Bruxelles. Dans ce cadre, il travaille en étroite collaboration avec l'asbl paracomunale "Prosport", en charge notamment de la gestion du Stade du Heysel.

Le Service de la Culture propose lui aussi diverses activités culturelles (pendant l'année et pendant les vacances scolaires) à destination des enfants de 3 à 12 ans.

Il est aussi en charge des infrastructures culturelles dont le théâtre "La Montagne Magique".

Enfin, le Département de « l'Instruction publique » étant responsable des écoles de la Ville de Bruxelles, il est, par conséquent, responsable de l'organisation des « garderies »/accueils scolaires au sein de chaque école maternelle et primaire dépendant du réseau communal.

Dans ce cadre, un accueil est proposé le matin et après le temps scolaire, en soirée, au sein de chaque école de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé. Certaines garderies scolaires proposent, en supplément des activités habituelles, différentes activités dites "parascolaires" (ateliers musicaux, sportifs, créatifs, ludiques ou autres). Un accueil est aussi organisé par alternance, pendant les petites vacances scolaires (automne et carnaval).

Le Département de « l'Instruction publique » est aussi en charge du réseau des bibliothèques situées sur le territoire communal (catalogue informatisé commun, soutien logistique, tarifs uniformisés, etc.) ainsi que d'assurer la gestion et le fonctionnement des 16 bibliothèques communales dont, parmi elles, une structure particulièrement liée à l'accueil extrascolaire : le Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles, lieu de référence à destination des professionnels, regroupant des collections d'ouvrages portant sur le thème de la littérature de jeunesse (35.000 ouvrages sont recensés et répartis dans les divers fonds du centre, dont une collection de livres en langues étrangères pour

enfants et un catalogue spécialisé dans le domaine du "théâtre jeune public", réalisé en collaboration avec le Théâtre "La Montagne Magique").

2. Coordination ATL et Commission communale de l'accueil

Par décision du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles, la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire sont dévolus à Mme Faouzia Hariche, Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance. L'Echevine ayant gardé cette compétence depuis la précédente législature communale, cela a permis à la Coordination ATL de travailler dans la continuité et la cohérence depuis 2001.

Par convention et par facilité d'organisation, la Ville de Bruxelles a délégué les missions de la Coordination ATL à l'asbl Jeunesse à Bruxelles, sous la direction de Mme Valérie Lemaigre. Les deux coordinatrices ATL sont Mmes Emmanuelle Caspers et Aurore Margaro.

Dans le cadre du décret ATL, l'ensemble des opérateurs d'accueil existant sur le territoire communal est représenté au sein de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) de la Ville de Bruxelles, constituée de cinq composantes représentant le Conseil communal, le milieu scolaire, les opérateurs de l'accueil extrascolaire et les parents. Elle a été mise sur pied pour la première fois en novembre 2004, suite au vote du décret ATL en juillet 2003. Ensuite, en octobre 2012, elle a été renouvelée suite aux élections communales, comme le prescrit le décret ATL.

Pour rappel, la CCA est composée de vingt-cinq membres effectifs et leurs suppléants, de quatre membres consultatifs ainsi que de membres invités. Son rôle est d'émettre un avis sur l'Etat des Lieux, le programme CLE, le rapport d'évaluation du programme CLE, ainsi que de définir les objectifs prioritaires et d'évaluer le plan d'action annuel mis en œuvre par la coordination ATL. Elle se réunit au minimum deux fois par an.

Voici sa composition actuelle :

EFFECTIFS

SUPPLÉANTS

COMPOSANTE 1 : CONSEIL COMMUNAL

<p>VILLE DE BRUXELLES Mme l'Échevine Faouzia HARICHE Echevine de l'Instruction Publique de la Jeunesse et de la Petite Enfance HÔTEL DE VILLE Grand Place, 1 1000 BRUXELLES Tél. : 02/279 49 11 Fax : 02/279 49 21 Mail : cabinet.f.hariche@brucity.be</p>	<p>VILLE DE BRUXELLES Mr Jean-Marie AMAND Conseiller Communal PS Avenue E. Van Ermengem, 25 BT1 1020 Bruxelles Gsm: 0475/75 13 78 Gsm : 0486/07 83 31 Mail : jean-marie.amand@brucity.be</p>
<p>VILLE DE BRUXELLES Mme Naima MAÂTI Conseillère Communale PS Boulevard Anspach, 183 1000 Bruxelles Gsm : 0479/84 80 10 Mail : naimamaati@hotmail.com</p>	<p>VILLE DE BRUXELLES Mme Mounia MEJBAR Conseillère Communale PS HÔTEL DE VILLE Grand Place, 1 1000 Bruxelles Tél. : 02/548 32 11 Gsm : 0494/57 78 00 Mail : mounia_mejbar@hotmail.com</p>
<p>VILLE DE BRUXELLES Mme Zoubida JELLAB Conseillère communale ECOLO Rue Stéphanie, 81 1020 Bruxelles Gsm : 0475/63 86 51 Mail : zoubida.jellab@numericable.be</p>	<p>VILLE DE BRUXELLES Mme Catherine LEMAITRE Conseillère communale ECOLO Rue du Tivoli, 10 1020 Bruxelles Gsm : 0477/57 87 35 Mail : catherine.lemaitre@gmail.com</p>
<p>VILLE DE BRUXELLES Mme Clémentine BARZIN Conseillère Communale MR Rue Van Artevelde, 8 BT3 1000 Bruxelles Gsm : 0477/94 64 50 Mail : cbarzin@hotmail.com</p>	<p>VILLE DE BRUXELLES Mme Céline VIVIER Conseillère Communale MR Rue aux Laines, 83 BT2 1000 Bruxelles Gsm : 0479/35 13 96 Mail : celine@celinevivier.be</p>
<p>VILLE DE BRUXELLES Mme Fatima MOUSSAOUI Conseillère Communale CDH Avenue Richard Neybergh, 1 1020 Bruxelles Gsm : 0487/20 75 04 Mail : fatima.moussaoui@hotmail.com</p>	<p>VILLE DE BRUXELLES Mr Mohamed El HAMROUNI Conseiller Communal CDH Rue de la Verdure, 38 1000 Bruxelles Mail : elhamrouni7126@yahoo.fr</p>

COMPOSANTE 2 : POUVOIR ORGANISATEUR DES ÉCOLES

<p>ECOLE MATERNELLE ADOLPHE MAX Mme Pascale ROELENS Directrice Boulevard Clovis, 42 1000 BRUXELLES Tél. : 02/737 17 00 Fax : 02/737 17 08 Mail : pascale.roelens@brunette.brucity.be</p>	<p>ECOLE MATERNELLE DE LA BUANDERIE Mme Véronique MEERTS Directrice Rue de la Buanderie, 33 1000 Bruxelles Tél. : 02/213 62 90 Fax : 02/213 62 98 Mail : veronique.meerts@brunette.brucity.be</p>
<p>INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES Mr Eddy DILLIEN Inspecteur Pédagogique Adjoint pour l'Enseignement Fondamental Boulevard Anspach, 6 (bureau 14/03) 1000 BRUXELLES Tél. : 02/279 38 70 Fax : 02/279 39 91 Mail : eddy.dillien@brunette.brucity.be</p>	<p>ECOLE PRIMAIRE ALLEE VERTE Mr Philippe LEEMANS Directeur Rue Masui, 73 1000 BRUXELLES Tél. : 02/204 01 00 Fax : 02/204 01 08 Mail : philippe.leemans@brunette.brucity.be</p>
<p>ECOLE FONDAMENTALE ANNEXEE ATHENEE ROYAL GATTI DE GAMOND Mr Laurent VAN DIJCK Directeur Rue du Canon, 9 1000 Bruxelles Tél. : 02/217 79 00 Fax : 02/214 01 98 Mail : gattidegamond@gmail.com</p>	<p>ECOLE FONDAMENTALE ANNEXEE ATHENEE ROYAL RIVE GAUCHE Mme Agnès RUELLE Directrice Rue Marie-Christine, 83 1020 BRUXELLES Tél. : 02/422 04 79 Mail : ruelle.agnes@hotmail.com</p>
<p>P.O. DU RESEAU FONDAMENTAL LIBRE CONFESIONNEL- ENTITE BRUXELLES Mr Christian DEKEYSER Président P.O. de la Retraite du Sacré-Cœur Rue de Vrière, 23 1020 BRUXELLES Tél. :02/528 64 68 Fax : 02/208 46 54 Gsm : 0486/10 28 84 Mail : christian.dekeyser@minsoc.fed.be</p>	<p>P.O. DU RESEAU FONDAMENTAL LIBRE CONFESIONNEL – ENTITE BRUXELLES Mr Jean-Louis VAN MEERBEEK Administrateur P.O. La Fraternité Av. Van Volxem, 107 BT5 1190 BRUXELLES Tél. : 02/343 05 27 Fax : 02/344 04 29 Mail : jean-louis.vanmeerbeek@telenet.be</p>
<p>ECOLE FONDAMENTALE DES ETOILES Mr. Fethi Güven KÖSE Coordinateur activités parascolaires Rue de la Grenouillette, 2G 1130 Bruxelles Tél. : 02/227 97 72 Gsm : 0485/ 81 41 52 Mail : ercabil@hotmail.com</p>	<p>ECOLE FONDAMENTALE DES ETOILES Mr. ISCI Administrateur des activités parascolaires Rue de la Grenouillette, 2G 1130 Bruxelles Tél. : Mail :</p>

**COMPOSANTE 3 : ASSOCIATION DE PARENTS & MOUVEMENTS D'ÉDUCATION
PERMANENTE**

<p>F.A.P.E.O.</p> <p>Mme Véronique DE THIER Chargée de Mission Avenue du Onze Novembre, 57 1040 Bruxelles Tél. : 02/527 25 75 Mail : veronique.dethier@fapeo.be</p>	<p>ASSOCIATION DES PARENTS ÉCOLE PREPARATOIRE ADOLPHE MAX Mme Amal MEKKIOUI Avenue du Onze Novembre, 57 1040 Bruxelles Tél. : 02/742 16 51 Gsm : 0494/71 92 26 Mail : ap.adolphemax@gmail.com</p>
<p>Représentant A.P. réseau CF <i>VACANT</i></p>	<p><i>VACANT</i></p>
<p>Représentant A.P. réseau libre Confessionnel <i>VACANT</i></p>	<p><i>VACANT</i></p>
<p>Représentant A.P. réseau libre non-confessionnel <i>VACANT</i></p>	<p><i>VACANT</i></p>
<p>LIGUE DES FAMILLES Mme Dominique DURIAU Représentante du groupe Laeken-NOH Avenue de Béco, 109 1050 Bruxelles Tél. : 02/507 72 11 Gsm : 0472/80 56 38 Mail : dominique.duriau@hotmail.com dominique.duriau@bnpparibasfortis.com</p>	<p>LIGUE DES FAMILLES Mme Stéphanie MERLE Représentante du groupe Laeken-NOH Avenue de Béco, 109 1050 Bruxelles Gsm : 0476/47 25 97 Mail : stefmerle@hotmail.com</p>

COMPOSANTE 4 : OPÉRATEURS DÉCLARÉS À L'ONE

<p>SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE BRUXELLES Mme Saïda BENGHALLAM Coordinatrice des Maisons des Enfants Rue Roger Van der Weyden, 3 1000 BRUXELLES Tél. : 02/279 59 27 Fax : 02/279 59 29 Mail : saïda.benghallam@brucity.be</p>	<p>SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE BRUXELLES Mme Pauline ZAPPA Coordinatrice adjointe des Maisons des Enfants Rue Roger Van der Weyden, 3 1000 BRUXELLES Tél. : 02/279 59 23 Fax : 02/279 59 29 Mail : pauline.zappa@brucity.be</p>
<p>JEUNESSE A BRUXELLES ASBL Mme Valérie LEMAIGRE Directrice Avenue de l'Héliport, 56 1000 BRUXELLES Tél. : 02/274 21 18 Fax : 02/274 21 20 Mail : valerie.lemaignre@brucity.be</p>	<p>JEUNESSE A BRUXELLES ASBL Mr. Marik LAHON Coordinatrice Séjours Cellule Activités de Vacances Avenue de l'Héliport, 56 1000 BRUXELLES Tél. : 02/274 21 13 Fax : 02/274 21 20 Mail : mathilde.gerard@brucity.be</p>
<p>ENTRAIDE BRUXELLES ASBL Mme Anastasia PAPAPOULOS Responsable Rue Drootbeek, 35 1020 BRUXELLES Tél. : 02/427 57 01 Fax : 02/427 57 01 Gsm : 0475/97 44 48 Mail : anasta@swing.be</p>	<p>LE FOYER DES JEUNES DES MAROLLES Mr Bilal CHUITAR Coordinateur Rue de la Prévoyance,46 1000 Bruxelles Tél. : 02/512 78 68 Fax : 02/512 78 68 Gsm : 0488/ 26 90 23 Mail : fjmarolles@gmail.com</p>
<p>PRÉVENTION JEUNES BRUXELLES ASBL Mr Gérald PETIT Assistant social-Coordinateur Rue Haute, 298 A 1000 Bruxelles Tél. : 02/563 66 50 Mail : gpetit@cpasbru.irisnet.be</p>	<p>PRÉVENTION JEUNES BRUXELLES ASBL Mme Manel MOKNI Animatrice Rue Haute, 298 A 1000 Bruxelles Tél. : 02/421 47 20 Mail : mmokni@cpasbru.irisnet.be</p>
<p>LES ATELIERS POPULAIRES ASBL - CEC Mr Michel DELVAUX Coordinateur Rue Haute, 88 1000 BRUXELLES Tél. : 02/512 57 72 Fax : 02/511 47 96 Mail : info@atelierspopulaires.be</p>	<p>LE TOUCAN ASBL Mr Yves VAUTERS Directeur Rue de la Forêt d'Houthulst, 3 BT22 1000 Bruxelles Tél. : 02/219 08 89 Mail : letoucan.asbl@skynet.be</p>

**COMPOSANTE 5 : OPERATEURS DEPENDANTS D'UN DECRET
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

<p>LE BLE EN HERBE ASBL Mme Stéphanie NASS Directrice Av. Sleeckx 25 1030 BRUXELLES Tél. : 02/216 84 89 Fax : 02/216 62 98 Mail : direction@lebleenherbe.be</p>	<p>LE BLE EN HERBE ASBL Mme Sibel DEMIRAL Coordinatrice de l'EDD à Laeken Rue de Molenbeek, 122 1020 BRUXELLES Tél. : 02/216 84 89 Fax : 02/216 62 98 Mail : ssibel_demiral@hotmail.com</p>
<p>ROYAL EXCELIOR BRUSSELS BASKET CLUB Mr André DE KANDELAER Président Kruisstraat, 79 1851 Grimbergen Gsm : 0475/44 25 83 Mail : dekandelaer@adeka-consulting.com</p>	<p>CRÉACTIONS ASBL Mme Assia BOUHNANI Déléguée à la gestion journalière Rue Stephenson, 82 1000 Bruxelles Tél. : 02/241 48 28 Gsm: 0488/28 90 53 Mail : info@creactions.be</p>
<p>LES ATELIERS BAOBAB ASBL Mr Karim BULIF Président Avenue des Citronniers, 44 1020 Bruxelles Gsm: 0474/ 07 36 60 Mail : karim.bulif@baobabbelgium.be</p>	<p>LES ATELIERS BAOBAB ASBL Mr Loïc VANDERSCHULDEN Animateur Avenue des Citronniers, 44 1020 Bruxelles Gsm : 0494/ 27 46 67 Mail : tupaie@hotmail.com</p>
<p>BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES Mr Luc BATTIEUW Coordinateur du Secteur jeunesse des Bibliothèques Boulevard Emile Bockstael, 246 1020 Bruxelles Tél. : 02/279 37 84 Gsm : 0479/78 50 75 Mail : Luc.battieuw@brunette.brucity.be</p>	<p>MAISON DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE LE WOLF Mme Anne JANSSEN Directrice des Finances Rue de la Violette, 18-20 1000 Bruxelles Tél. : 02/512 12 30 Mail : anne.janssen@lewolf.be</p>
<p>ESPACE MAGH Mme Caroline VELGHE Programmation cinéma/Actions culturelles Rue du Poinçon, 17 1000 Bruxelles Tél. : 02/274 05 17 Mail : caroline.velghe@espacemagh.be</p>	<p>ESPACE MAGH Mme Laura MELARDY Billetterie/Assistante en communication Rue du Poinçon, 17 1000 Bruxelles Tél. : 02 274 05 22 Mail : laura.melardy@espacemagh.be</p>

MEMBRES CONSULTATIFS

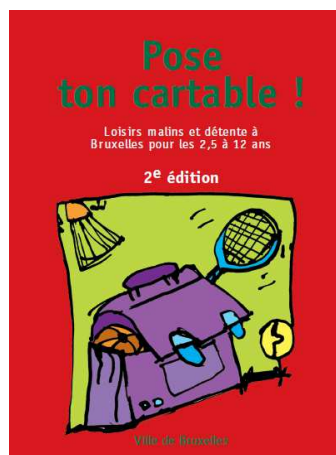
<p>ONE Mme Michèle ROBSON Coordinatrice Accueil pour Bruxelles Ville Boulevard Louis Schmidt, 87 1040 BRUXELLES Tél. : 02/545 76 27 Gsm : 0497/ 33 79 28 Mail : michele.robson@one.be</p>	<p style="text-align: right;">Observatoire de l'enfant - COCOF Mr Stéphane AUJEAN Collaborateur Rue des Palais, 42 1030 BRUXELLES Tél. : 02/800 84 86 Mail : saujean@cocof.irisnet.be</p>
<p>COORDINATION DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE – JEUNESSE A BRUXELLES ASBL Mme Emmanuelle CASPERS Coordinatrice ATL Avenue de l'Héliport, 56 Tél. : 02/204 00 04 Fax : 02/204 00 08 Mail : atl@brucity.be</p>	<p>COORDINATION DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE – JEUNESSE A BRUXELLES ASBL Mme Aurore MARGARO Coordinatrice ATL Avenue de l'Héliport, 56 Tél. : 02/204 00 05 Fax : 02/204 00 08 Mail : atl@brucity.be</p>

MEMBRES INVITÉS

<p>AMO NOH Mme Nora ISSAOUI Animatrice Rue de Heembeek, 240-242 1120 Bruxelles Tél. : 02/267 36 67 Mail : contact@amo-noh.net</p>	<p>BOZAR STUDIOS Mme Laurence EJZYN Coordinatrice Rue Ravenstein, 23 1000 Bruxelles Tél. : 02/507 84 02 Mail : laurence.ejzyn@bozar.be</p>
<p>VILLE DE BRUXELLES Mme Amal BENGHALLAM Cabinet de l'échevine Faouzia Hariche Hôtel de Ville – Grand Place, 1 1000 Bruxelles Tél. : 02/279 49 18 Fax : 02/279 49 21 Mail : amal.benghallam@brucity.be</p>	

3. Moyens communaux d'information à destination des parents

Les deux principaux outils d'information développés par la Ville de Bruxelles et concernant spécifiquement l'accueil extrascolaire à destination des enfants de 2,5 à 12 ans sont la brochure "Pose ton cartable" et le site Internet de l'asbl Jeunesse à Bruxelles.



La brochure "Pose ton cartable" reprend toutes les informations concernant tous les opérateurs de l'accueil extrascolaire à destination des enfants de 2,5 à 12 ans, sur l'ensemble du territoire communal.

Historiquement, lors de l'état des lieux effectué en 2002, tant les parents que les acteurs de terrain ont exprimé leur souhait de disposer d'une source d'information simple et complète. C'est pourquoi, en 2003 et 2004, un premier outil d'information sous forme de dépliant avait été réalisé spécifiquement sur les deux quartiers prioritaires de la Ville, le quartier Nord et le quartier Anneessens. Le succès de cette initiative a été tel qu'en 2005, une seconde édition a été proposée, cette fois sous la forme d'un guide plus complet, reprenant tous les opérateurs de l'accueil extrascolaire sur l'ensemble du territoire communal : la brochure "Pose ton cartable" était née. En 2009, elle a été mise à jour, rééditée à 8.000 exemplaires et distribuée, à nouveau gratuitement, aux parents via les garderies scolaires et les structures extrascolaires. Une nouvelle édition sera proposée aux familles et professionnels de l'accueil en 2015.

Pour améliorer encore l'accès à l'information, la brochure actualisée de "Pose ton cartable" sera téléchargeable sur le site Internet de la Ville de Bruxelles (www.bruxelles.be) ainsi que sur le site Internet de l'asbl Jeunesse à Bruxelles (www.jeunessebruxelles.be). Ce dernier propose des informations concernant l'accueil des enfants de 3 à 12 ans puisqu'il reprend non seulement l'offre d'activités de vacances (plaines, séjours et stages) ainsi que toutes les informations à propos de la Coordination ATL mais aussi un moteur de recherche, basé sur le contenu de la brochure "Pose ton cartable", permettant d'accéder rapidement et facilement à toutes les informations à propos des structures d'accueil extrascolaires proposant des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire communal.

La Ville de Bruxelles propose également plusieurs autres supports d'information générale ou plus spécifique :

- le site Internet de la Ville de Bruxelles (www.bruxelles.be) qui regroupe toutes les actualités et informations communales. Plusieurs onglets spécifiques ("Enfance-Jeunesse", "Culture et Loisirs", etc.) renseignent directement les services ou activités à destination des enfants ;
- le magazine d'information "Le Brusseleir" reprend toutes les informations communales (événements, informations à propos des services de l'Administration, etc.). Il paraît mensuellement et est distribué gratuitement sur l'ensemble du territoire communal (toutes boîtes, mise à disposition dans les différents services communaux, etc.) ;
- la brochure "Prosport" reprend les coordonnées de l'ensemble des clubs sportifs présents sur le territoire communal ainsi que les informations à propos des stages sportifs organisés par le Service des Sports. Elle est éditée une fois par an et diffusée gratuitement à tous les habitants de la Ville ;
- la brochure « vacances sportives » du Service des sports qui reprend les stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires (carnaval, Pâques, Eté, Noël).
- enfin, le "Perbru News" journal bimestriel qui s'adresse aux agents de la Ville de Bruxelles. Il contient diverses informations communales (agenda des loisirs, etc.) et est distribué à tous les agents ainsi que consultable sur le réseau intranet de la Ville.

Enfin, la mise en ligne du site régional bruxellestempstlibre.be en 2012 a permis à la CATL de diffuser auprès des familles des communes frontalières à Bruxelles, les activités organisées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

4. Budget communal affecté à l'accueil de l'enfance

Le budget annuel du Service de la Jeunesse était en 2014 en moyenne de 2 354 700 euros par an.

Les autres moyens communaux affectés, de manière directe ou indirecte, à l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans sont multiples et variés et il serait difficile d'en donner le détail exact ici.

En effet, les sommes allouées à l'accueil des enfants dans le cadre des « garderies »/accueils scolaires ou des activités organisées par les autres services communaux (Culture, Sports, bibliothèques, etc.) se retrouvent dans des enveloppes budgétaires globales.

Sur l'ensemble des opérateurs de l'accueil extrascolaire recensés sur le territoire communal, 101 dépendent de la Ville de Bruxelles (« garderies » scolaires, Maisons des Enfants, antennes Jeunesse du CPAS, etc.), ce qui représente plus d'un tiers du nombre total d'opérateurs recensés sur le territoire. Parmi ces "opérateurs Ville", plus de la moitié d'entre eux (54) participent activement au programme CLE mis en place par la Coordination ATL.

De plus, signalons que, chaque année, le Département de l'Instruction publique participe aussi financièrement à l'organisation des « garderies » scolaires du réseau libre (dans le cadre de l'application du Décret de la Communauté française relatif aux "Avantages sociaux") et le Service de la Jeunesse soutient plusieurs associations organisant des activités à destination des jeunes et des enfants, par l'octroi d'un subside ponctuel annuel. Globalement et en moyenne, le budget attribué spécifiquement aux associations dont le public est constitué d'enfants de 2,5 à 12 ans représente deux tiers d'une enveloppe globale de près de 78 600 euros en 2014.

Soulignons que tous ces moyens, qu'ils soient financiers, matériels, en termes de personnel ou d'infrastructures, contribuent de manière directe et indirecte à la mise en place sur le terrain des actions développées dans le cadre des programmes CLE.

III. DESCRIPTION DES OPERATEURS DE L'ACCUEIL

« *L'enfant a le droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques* »⁴⁰

⁴⁰*Convention Internationale des Droits des enfants art.31 de la CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANTA.G. res. 44/25, annex, 44 U.N. GAOR Supp. (No. 49) à 167, U.N. Doc. A/44/49 (1989) : « 1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. 2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »*

Introduction

L'accueil extrascolaire est appelé « Accueil Temps Libre » (ATL) » depuis l'entrée en application du Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire⁴¹. L'ATL est « *au sens le plus large, l'accueil d'enfants en âge scolaire, en dehors des heures scolaires et du cadre familial : avant et après les heures d'école, le mercredi après-midi, le week-end et pendant les congés ou vacances scolaires (...)* »⁴². Il apparaît ainsi que l'appellation « Accueil Temps Libre » renvoie davantage à une notion de temps plutôt qu'à un secteur d'activités bien délimité.

Qu'entend-on par conséquent par « opérateur de l'accueil » ? Selon le décret ATL Article 1^{er} alinéa 2 : « On entend par "opérateur de l'accueil", toute personne morale ou physique ne dépendant pas d'une personne morale, accueillant de manière régulière et en dehors d'un cadre privé les enfants conformément à l'article 2. »⁴³. L'article 2 du « Chapitre 1er : Dispositions Générales » précise que l'ATL regroupe « les activités autonomes encadrées, les animations éducatives, culturelles, sportives ou autres ». Lister les opérateurs de l'accueil temps libre est dès lors une tâche complexe car les opérateurs sont multiples et appartiennent à différents secteurs. En partant des définitions citées précédemment et en essayant d'obtenir une liste aussi complète que possible, 288 structures organisant des activités extrascolaires pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans sont recensées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Afin de se représenter la variété des activités organisées sur le territoire, les 288 structures ont été classées par type d'accueil (1). Puis, afin de pouvoir visualiser l'implantation géographique des structures ATL, elles ont été situées dans les quartiers du territoire de la Ville de Bruxelles (2). Enfin, à la lumière des données présentées dans l'Etat des Lieux 2010, des observations ont été réalisées (3).

1. Les différents types de structures organisant un accueil

En ajoutant les clubs sportifs aux 288 structures répertoriées, nous listons 466 lieux d'accueil organisant des activités extrascolaires pour les enfants de 2.5 à 12 ans sur le territoire communal. La localisation des opérateurs n'intègre pas les clubs sportifs car ces derniers opèrent en majorité dans les infrastructures sportives existantes ; l'offre est ainsi concentrée dans certaines zones (cf. partie 2 : Cartographie des lieux d'accueil).

Les structures ont ainsi été réparties selon 11 types d'accueil classés par "ordre d'importance décroissant", suivant le nombre de structures s'y retrouvant. Ces 11 types d'accueil sont :

- les Structures organisant des activités sportives ;
- les Etablissements scolaires organisant un accueil temps libre (« garderies scolaires ») ;
- les Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles ;

les Ecoles de Devoirs et les Structures organisant un soutien scolaire ;

- les Musées et les Théâtres ;
- les Bibliothèques ;
- les Centres de vacances ;
- les Maisons des Enfants ;
- les Mouvements de jeunesse ;
- les Centres culturels et Lieux de loisirs ;
- les Structures organisant des activités linguistiques.

Certaines structures pourraient se retrouver dans plusieurs catégories, aussi il a été choisi de les classer en fonction de leur activité principale et/ou selon leur reconnaissance.

⁴¹ Décret du 3 juillet 2003 relatif à « la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire », M.B., 19 août 2003, téléchargeable sur le site de l'ONE.

⁴² La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) en collaboration avec Badje asbl, Manifeste « Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités ? », novembre 2013, p1.

⁴³ Ibid²

Par exemple, un Centre de Vacances qui propose des stages d'immersion en néerlandais sera comptabilisé dans la catégorie "Centre de Vacances" et non dans la catégorie « structure organisant une activité linguistique » :

- ✓ son activité principale est en effet l'organisation de stages, séjours, plaines ;
- ✓ et il est reconnu en tant que tel.

a. Structures organisant une activité sportive

Une distinction peut être faite entre les lieux qui accueillent des activités sportives libres que nous nommerons infrastructures (tels le Centre omnisports de Laeken et les piscines), de lieux qui proposent une activité physique encadrée, individuelle ou collective que nous nommerons clubs/associations sportives.

17⁴⁴ infrastructures sportives et 196⁴⁵ associations/clubs répartis en 28 types d'activités (aéromodélisme, arts martiaux, athlétisme, aviron, badminton, basket, boxe, cyclisme, danse, équitation, sport pour personnes handicapées, , football, futsal, gymnastique, handball, hockey, lutte mini Basketball , mini foot , natation, plongée, roller hockey, rugby ,tennis, tennis de table, tir à l'arc , voile ,volley) ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Les activités sportives recensées sont organisées principalement dans les quartiers du « Centre », de « Laeken » et « Never-Over-Heembeek » (NOH). Ceci s'explique par l'implantation géographique des infrastructures qui permettent la pratique sportive. En effet, elles sont essentiellement présentes dans ces trois quartiers (cf. partie 2. Cartographie des lieux d'accueil).

Les 196 associations/clubs sportifs sont répartis sur le territoire de la manière suivante :

- 55 dans le quartier « Centre » dont 13 dans le sous-quartier « les Marolles » et 42 dans le sous-quartier « Senne » ;
- 54 dans le quartier « NOH » ;
- 49 dans le quartier « Laeken » ;
- 20 dans le quartier « Haren » ;
- 12 dans le quartier « Nord » ;
- 4 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 2 dans le quartier « Bruxelles Sud ».

De manière générale, ces structures proposent des activités sportives, entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche, pendant toute l'année.

Les sports pratiqués sont très variables, nous notons cependant une présence prépondérante de clubs/associations de football (20) ou mini-football (38) mais aussi d'arts martiaux (23) et de natation (19).

Le coût de ces activités varie entre 100 € et 500 € ⁴⁶, par activité, pour la cotisation annuelle. Il faudra ensuite acheter l'équipement sportif ainsi que participer aux frais de déplacements pour les matchs ayant lieu hors région bruxelloise.

Des stages sportifs sont aussi organisés par le Service des Sports de la Ville de Bruxelles pendant les vacances, pour les enfants âgés de 8 à 16 ans. En 2014, des stages multisports, de football, de voile, d'athlétisme, d'aviron, de basketball et de tennis ont été proposés⁴⁷. Ils se déroulent de 9h00 à 16h00 et les coûts varient selon la durée du stage et le lieu d'habitation ; les stages peuvent ainsi coûter entre 40 € et 90 € la semaine.

Pour cette première catégorie de lieux d'accueil, il est difficile de quantifier le nombre d'enfants accueillis. En effet, ils sont souvent accessibles à un public allant de 0 à 77 ans et le nombre et les périodes d'activités/de stages sportifs varient d'une structure à une autre.

⁴⁴ www.bruxelles.be , consulté le 7 janvier 2015

⁴⁵ Ibid⁴.

⁴⁶ Article du site internet: <http://www.dhnet.be/sports/omnisports/que-coute-une-cotisation-dans-un-club-523fb7e03570bed7db9c804e>. Consulté le 22 janvier 2015

⁴⁷ La Maison des Sports de la Ville de Bruxelles , Brochure « Vacances Sportives 2014 », décembre 2013, p.10-11

b. Etablissements scolaires organisant un accueil temps libre :ATL (« garderies scolaires »)

Par établissements scolaires organisant un accueil temps libre, on entend ici l'accueil organisé par les écoles maternelles, primaires, de l'enseignement fondamental et/ou de l'enseignement spécialisé, avant ou après les heures de cours, en semaine et en dehors de périodes de congés scolaires.

68⁴⁸ "ATL dans les établissements scolaires" (garderies scolaires) ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, dont 45 dépendent du réseau d'enseignement communal, 19 dépendent du réseau libre confessionnel, 1 du réseau libre non-confessionnel et 3 dépendent du réseau de la Communauté française. Ils sont géographiquement répartis de la manière suivante :

- 24 dans le quartier « Laeken » (6 pour le maternel, 7 pour le fondamental, 8 pour le primaire et 3 pour l'enseignement spécialisé) ;
- 23 dans le quartier « Centre » (1 pour le maternel, 5 le fondamental, 1 pour le Primaire) dont 9 dans le sous-quartier des « Marolles » (3 pour le maternel, 2 pour le fondamental, 2 pour le primaire et 2 pour l'enseignement spécialisé) et 7 dans le sous-quartier « Senne » (2 pour le maternel, 2 pour le fondamental, 2 pour le primaire et 1 pour l'enseignement spécialisé) ;
- 8 dans le quartier « Nord-est » (2 pour le maternel, 3 pour le fondamental, 3 pour le primaire) ;
- 5 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek » (1 pour le maternel, 2 pour le fondamental, 1 pour le primaire et 1 pour l'enseignement spécialisé) ;
- 4 dans le quartier « Nord » (1 pour le maternel, 2 pour le fondamental et 1 pour le primaire) ;
- 2 dans le quartier « Bruxelles Sud » (1 pour le maternel et 1 pour le primaire) ;
- 2 à Haren (2 pour le fondamental).

Toutes les écoles situées sur le territoire communal proposent une garderie le matin, de 7h à 8h30 et le soir, de 15h30 à 18h, du lundi au vendredi ainsi que le mercredi de 13h à 18h, hors période de congés scolaires. Parfois, elles proposent également un accueil centralisé pendant les vacances scolaires.

Toutes les garderies scolaires, tous réseaux confondus, proposent des activités diversifiées (bricolages, jeux intérieurs et extérieurs, dessins, lecture, sorties, etc.). De manière générale, ces activités sont organisées dans le réfectoire, les salles de classe ou dans la cour de récréation quand la météo le permet. La plupart des écoles offrent également des activités parascolaires dirigées (sports, projet artistique, informatique, etc.) encadrées par un intervenant extérieur (asbl, artiste) ou un enseignant, à des coûts et des horaires variés.

Enfin, certaines écoles organisent aussi des sorties les mercredis après-midi (musées, théâtres, parcs,...).

Le coût des garderies scolaires varie entre 1€ et 5€ par jour pour deux services (matin et soir).

Chaque jour, plusieurs milliers d'enfants fréquentent les accueils temps libre proposés par les établissements scolaires.

En reprenant les chiffres présentés dans le point I « informations générales sur la commune » et en partant de l'hypothèse qu'au minimum 50% de la population scolaire va au moins une fois en ATL (selon les tableaux de présences ATL des écoles du réseau communal), on peut estimer qu'approximativement 12.000 enfants en moyenne par jour vont en ATL dans les établissements scolaires.

⁴⁸ <http://www.bruxelles.be>; <http://www.enseignement.be> et [www. http://enseignement.catholique.be](http://www.enseignement.catholique.be): consultés le 8 janvier 2015

c. Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'Arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles

Par "activités artistiques et culturelles", nous entendons les activités créatives proposées en vue de développer les compétences artistiques et les connaissances culturelles des enfants.

42 structures offrant des activités artistiques et/ou culturelles ont été recensées sur le territoire communal, dont 24 implantations d'Académies des Arts de la Ville de Bruxelles (ACA)⁴⁹, 12 accueils privés constitués en asbl⁵⁰ et 6 Centres d'Expression et de Créativité (CEC)⁵¹.

Ces structures sont réparties selon la géographie suivante:

- 22 dans le quartier « Centre » dont 11 dans le sous-quartier « les Marolles » et 3 dans le sous-quartier « Senne » ;
- 9 dans le quartier « Laeken » ;
- 5 dans le quartier « Nord » ;
- 2 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 3 dans le quartier « Bruxelles Sud » ;
- 1 dans le quartier « Neder-Over-Heembeek ».

Aucune structure proposant des activités artistiques et/ou culturelles n'a été recensée à Haren ou dans la partie Nord de Laeken.

Le panel d'activités des ACA et CAC est très riche, allant de la musique, aux arts de la parole, arts du cirque et aux arts plastiques, en passant par l'informatique, la lecture, les activités multiculturelles ou encore les ateliers "nature". Les lieux d'accueils privés constitués en asbl peuvent également organiser tout type d'activité. L'*asbl Espai*⁵² créée en 2007, propose par exemple des ateliers de mouvement et d'arts plastiques pour les enfants entre 4 et 12 ans, élabore des projets en milieu scolaire et réalise des projets de création.

Les *Jeunesses musicales asbl*⁵³ dont l'objectif est « l'ouverture des jeunes à la musique dans un esprit d'échange, de partage et d'épanouissement » propose, quant à elle (et de très longue date) des ateliers découvertes/d'éveil de la musique, concerts dans les écoles, formations,... . Cette dernière asbl a notamment de nombreux partenariats avec les écoles localisées sur le territoire de la Ville de Bruxelles et notamment avec *Jeunesse à Bruxelles asbl*, pour l'organisation de stages thématiques : stage d'automne 2014 « Des histoires en chocolat » ou stage de printemps 2015 « La vie en jaune ».

De manière générale, les horaires proposés par ces structures sont diversifiés et se déploient entre 8h30 et 22h, pendant toute l'année.

Le coût de ces activités varie entre 0 et 325 € par an et par activité.

Il est difficile de quantifier le nombre d'enfants accueillis par ces structures car les activités sont généralement ouvertes à un jeune public allant de 0 à 20 ans et le nombre d'ateliers, de cours ou stages est variable d'une structure et d'une période à une autre.

⁴⁹ <http://www.acabxl.eu>, consulté le 12 janvier 2015

⁵⁰ www.bruxellestempslibre.be, consulté le 12 janvier 2015

⁵¹ <http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=4088#c28504>, consulté le 12 janvier 2015

⁵² <http://www.espai.be/lespai/>, consulté le 13 janvier 2015

⁵³ www.jeunessesmusicales.be, consulté le 13 janvier 2015

d. Structures organisant une activité de soutien scolaire

Dans cette catégorie sont comptabilisés, aux côtés des Ecoles de Devoirs (EDD)⁵⁴ reconnues par le Décret EDD de l'ONE, plusieurs types de lieux d'accueil : les Maisons de quartier, les Centres Communautaires, les Maisons de Jeunes dont le soutien scolaire n'est pas la mission principale mais qui, suite aux demandes renouvelées de parents et aux divers diagnostics locaux (Livret Blanc de NOH de 2012⁵⁵, Plan Global de Revitalisation de Laeken de février 2013⁵⁶ notamment), ont développé une activité de soutien scolaire.

Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, nous recensons 37⁵⁷ structures organisant une activité de soutien scolaire dont 30 Ecoles De Devoirs :

- 14 dans le quartier Centre dont 13 dans le sous-quartier « les Marolles » ;
- 9 dans le quartier « Senne » ;
- 7 dans le quartier de « Laeken » ;
- 2 dans le quartier "Nord-Est" ;
- 3 dans le quartier "Nord" ;
- 1 dans le quartier de « Haren » ;
- 1 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek ».

N'ont pas été comptabilisées les écoles primaires du territoire qui, tous réseaux confondus, offrent pour la plupart un accompagnement scolaire, soit à travers le Dispositif d'Aide à la Scolarité (DAS), soit via les Ateliers d'Aide à la Réussite (AAR) ou par le biais des études dirigées avec le soutien d'un professeur (payant ou gratuit selon l'organisation de l'école).

Aucune structure n'a été recensée dans le quartier « Bruxelles Sud » et dans la partie nord du quartier de « Laeken ». Les cours particuliers organisés par des personnes individuelles ne sont pas recensés ici.

Le rôle et les missions des Ecoles de devoirs va « au-delà du soutien scolaire », comme le souligne une étude de la ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl⁵⁸, même si « c'est ce qui fait leur spécificité par rapport à d'autres lieux d'accueil des enfants durant leur temps libre »⁵⁹. Aussi, elles proposent, pendant toute l'année, des activités de soutien scolaire et également des animations (artistiques, ludiques, culturelles et/ou sportives) qui permettent aux enfants de sortir de leur milieu de vie habituel, de découvrir et d'expérimenter. « Une EDD n'est pas qu'un lieu d'étude, elle met en place une pédagogie plus large, plus complexe. Elle ne travaille pas uniquement la dimension purement scolaire (...) »⁶⁰.

Pendant les périodes scolaires, ces structures sont généralement ouvertes du lundi au vendredi, entre 15h et 18h, et le mercredi entre 14h et 18h. Pendant les vacances scolaires, ces structures proposent également des activités extrascolaires diverses à des horaires variés.

Le coût d'inscription varie entre 0 et 50 € par an. Bien souvent, les structures demandent un paiement annuel pour le soutien scolaire. Pour les activités extrascolaires, il est demandé un supplément en fonction des activités organisées.

⁵⁴ Décret de la Communauté française du 20 avril 2004, relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs.

⁵⁵ <http://en.calameo.com/read/00247942782d6514e667f>, consulté le 14 janvier 2015, p. 17-19

⁵⁶ http://www.picol.be/sites/www.picol.be/IMG/pdf/pgri_2012-2018.pdf, consulté le 15 janvier 2015 p.40-44

⁵⁷ www.one.be, <http://www.inforjeunesbruxelles.be> et <http://www.ceddbxl.be>, consultés le 15 janvier 2015

⁵⁸ Valérie Silberberg et Antoine Bazantay, « Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire ». Ligue de l'Enseignement. Etude 2011.p.1. Document PDF téléchargeable sur le site : <http://ligue-enseignement.be/rapport/les-ecoles-de-devoirs-au-dela-du-soutien-scolaire/#.VONC4S7IzQo>

⁵⁹ Ibid p.56

⁶⁰ Ibid p.67

e. Musées et théâtres

Musées

50⁶¹ musées ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles dont 7 dépendent de la Ville de Bruxelles. De ces 50 musées, les 29 dits « chouettes pour les enfants » (appellation du site du Conseil bruxellois des musées créé en 2012 : www.brusselsmuseums.be) se situent principalement dans le quartier « Centre »:

- 23 dans le quartier « Centre » ;
- 4 dans le quartier « Nord-est » ;
- 2 à Laeken.

Aucun musée « chouette pour les enfants » n'a été recensé dans les quartiers suivants : « Bruxelles Sud », « Nord », « Haren », « NOH ».

15 musées sur les 29 ont un service éducatif qui organise des activités spécifiques à destination des enfants et des familles (goûters d'anniversaire, stages ludiques/créatifs, visites en familles, stages d'animations,...) et cette proportion a tendance à augmenter.

Les activités proposées sont principalement des visites guidées/parcours ludiques des collections, en relation avec le thème du musée ou des collections temporaires.

On note également que les musées sont ouverts à mettre en place des partenariats avec les structures accueillant des enfants pour organiser des stages artistiques. C'est le cas, sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de *Jeunesse à Bruxelles asbl* qui organise régulièrement des stages en collaboration avec des musées tels que le Musée Coudenberg pour le stage « Le Labyrinthe » de printemps 2014, ou avec le musée du Costume et de la Dentelle pour le stage « Farandole d'accessoires vintage » de l'été 2014.

Enfin, on remarque les musées ont une volonté de s'ouvrir à tous les publics. Aussi, suite à un colloque en 2011, le Conseil des musées bruxellois a souhaité favoriser, l'accès de leurs services, professions et loisirs, à un nombre croissant de personnes avec un handicap. Ils ont à cet effet mis en ligne l'outil digital et collaboratif « *Musée et handicap. Guide pratique de l'accessibilité* » ; ce guide à destination des professionnels donne des conseils sur les différentes façons dont les musées peuvent accueillir des personnes en situation de handicap (enfants comme adultes). Mr. Pierre Hériard (concepteur, rédacteur et coordinateur du projet) précise qu'« *...en améliorant l'accessibilité pour les personnes porteuses d'une déficience, on améliore l'accessibilité pour l'ensemble du public. Installer une rampe d'accès pour des personnes se déplaçant en fauteuils roulants, c'est aussi faciliter les déplacements de parents venant avec une poussette. Utiliser des polices d'écriture de plus grande taille pour les lecteurs déficients visuels, c'est faciliter l'accès à l'information pour l'ensemble des publics. Mettre à disposition un « visio-guide » pour les personnes sourdes, c'est aussi proposer des contenus complémentaires aux visiteurs entendants. Plus précisément, il convient de tendre vers ce que l'on appelle la « conception universelle » (« universal design »), démarche qui consiste, en amont du projet, à concevoir des solutions adaptées à tous les usagers* »⁶².

De manière générale, les musées proposent leurs activités pendant toute la semaine, y compris les week-ends, de 9h30 à 20h. Certains musées sont aussi accessibles sur rendez-vous et les enfants doivent en général être accompagnés par leurs parents ou encadrés par des animateurs

Les prix d'entrée des musées peuvent varier entre 0 et 10 €. Des prix de groupe sont également possibles, avec ou sans guide. Le coût des stages varie entre 30 et 150 €.

Le nombre de visites guidées et de stages à thème variant d'un musée et d'une période à l'autre, il est difficile de quantifier le nombre d'enfants accueillis par ces structures. On note pour 2013 environs 121 602 visiteurs, tous âges confondus pour les musées qui dépendent de la Ville de Bruxelles.

⁶¹ <http://www.brusselsmuseums.be/fr/> et <http://www.bruxelles.be>, consulté le 16 janvier 2015

⁶² Article du 13 décembre 2013 du site internet www.reseaudesartsabruelles.be, consulté le 16 janvier 2015 et article du site internet <http://brusselsmuseums.be/fr/accessibilite.php> consulté le 17 février 2015.

Théâtres

Nous avons recensé 12 théâtres⁶³ sur 20 qui proposent (parfois de manière ponctuelle) une programmation « jeunes publics ». Ils sont répartis sur le territoire de la manière suivante :

- 10 dans le quartier « Centre » dont 2 dans le sous-quartier « les Marolles » ;
- 1 dans le quartier « Laeken » ;
- 1 dans le quartier « Sud-est ».

Les théâtres , comme d'autres espaces culturels, proposent de plus en plus fréquemment une programmation à destination des enfants. Certains théâtres, à l'instar des musées, disposent par exemple d'un service éducatif, comme le Théâtre national de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui organise des saisons culturelles à l'attention exclusive du jeune public. D'autres disposent d'un service « relations aux publics », spécialisé dans la mise en place de divers projets à destination d'un jeune public, des familles, des écoles,... comme le Théâtre des Tanneurs.

On recense également l'existence de deux théâtres spécialisés pour un jeune public : Le *Théâtre de La montagne Magique*, qui organise différents types d'activités : spectacle jeune public, formations pour les professionnels qui travaillent avec les enfants, projet de partenariat théâtre-école, participation à des événements culturels,...et le *Théâtre du Copeau* qui diffuse des spectacles « itinérants » pour le jeune public.

Dans le cadre scolaire, des séances spéciales sont organisées pendant la journée. Pendant l'année scolaire, les programmations « jeunes publics » sont proposées en général les mercredis après-midis (à partir de 14h00) et durant le weekend. Pendant les congés scolaires, les jours importent moins ; on le remarque notamment à l'occasion des festivals de théâtre qui se déroulent durant une à deux semaines.

Les prix d'entrée des théâtres peuvent osciller entre 4 € et 8 €. Des systèmes de « pass » ou d'« abonnement » permettent également d'obtenir des places à prix réduit.

Le nombre de spectacles à destination d'un public jeune variant d'un théâtre à un autre et d'une période à l'autre, il est difficile de quantifier précisément le nombre d'enfants accueillis par ces structures. Dans le rapport d'activités de la Ville de Bruxelles, on obtient la fréquentation globale des structures communales mais sans précision sur sa répartition par tranche d'âges.

f. Bibliothèques

Par bibliothèque, on entend les bibliothèques francophones qui proposent une section jeunesse et/ou des services accessibles aux enfants de 2,5 à 12 ans.

19⁶⁴ bibliothèques ont été recensées sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Elles sont réparties comme suit :

- 12 dans le quartier « Centre » dont 3 dans le sous-quartier « les Marolles », 6 dans le sous-quartier « Senne » ;
- 4 dans le quartier « Laeken » dont 2 dans la partie Sud et 2 dans la partie Nord ;
- 1 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 1 dans le quartier « Neder-Over-Heembeek » ;
- 1 dans le quartier « Haren ».

Aucune bibliothèque proposant une section jeunesse et/ou des services accessibles aux enfants de 2,5 à 12 ans n'a été recensée dans les quartiers « Bruxelles Sud » ou « Nord ».

⁶³ www.bruxelles.be, et www.demandezleprogramme.be, consulté le 18 décembre 2014

⁶⁴ www.bruxelles.be, <http://www.bibcentrale-bxl.be>, <http://www.bibliotheques.be/> et <http://www.litteraturedejeunesse.cfwb.be>: consultés le 18 décembre 2014

Parmi ces 19 bibliothèques, 17 dépendent de la Ville de Bruxelles (subventionnées, en partie, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission Communautaire Française et organisées par le pouvoir communal) et 2 sont des associations privées constituées en asbl » : le Club de jeunesse 88 » dans le sous-quartier « les Marolles » et La Maison de la Littérature de Jeunesse (le WOLF, créée en 2009) dans le quartier « Centre ».

De manière générale, les bibliothèques proposent un prêt de livres et de revues à destination d'un large public ainsi que, ponctuellement, des animations à thème. En ce qui concerne les enfants de moins de 12 ans, ceux-ci doivent être accompagnés d'un parent ou encadrés par des animateurs, pour pouvoir bénéficier des services des bibliothèques. Les groupes sont les bienvenus moyennant réservation.

Les bibliothèques publiques disposent aujourd'hui de « référents jeunesse » qui mettent en place de nombreuses activités pendant l'année et les congés scolaires. Le Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles (CLJBxl) met ainsi à la disposition des collectivités des outils d'animation, des malles de livres en langues étrangères et des expositions. Des formations, des conférences, des journées d'étude, des voyages d'étude sont aussi programmées. Enfin, le CLJBxl organise diverses manifestations de promotion de la lecture comme *la Semaine Paul Hurtmans du Livre de Jeunesse, J'aime lire dès la maternelle, Passeur d'Histoires, Lire dans les plaines*. Le CLJBxl collabore à d'autres opérations en partenariat comme *J'Adore-Lire, Ado-lisant*, le Prix Farniente, *Je lis dans ma commune, La Petite fureur, La Ville des mots*,...

Le Wolf a des activités spécifiques et propose par exemple aux enfants de découvrir les auteurs et illustrateurs dans un espace original et contemporain. L'asbl organise également des expositions, des animations, stages, un "Juke box à Histoires". Enfin, met à disposition des visiteurs une bibliothèque de consultation et une "cantine du chaperon" pour se restaurer.

Les bibliothèques ont des horaires variés et, ensemble, elles sont accessibles du lundi au vendredi, de 9h à 20h, et le samedi de 9h à 12h pendant l'année scolaire. En période de congé, les horaires sont modifiés et les bibliothèques sont accessibles de 9h à 12h et de 13h à 17h30. A titre d'exemple, les bibliothèques de la Ville de Bruxelles organisent pendant l'été des activités liées à la lecture (ateliers conte, prêt de livre, etc.) dans les parcs proches de leurs locaux ainsi qu'à Bruxelles-les-Bains (opérations "Lire dans les Parcs" et "Lire à la plage").

Un BIBLIO-PASS de la Région Bruxelles-Capitale est aujourd'hui disponible gratuitement dans toutes les bibliothèques publiques et donne accès à chacune des bibliothèques du réseau régional (après s'être inscrit auprès d'une des bibliothèques). La diffusion de ce Pass a débuté en 2009. Il permet l'accès aux services en ligne pour les usagers et le prêt dans toutes les bibliothèques publiques de la région.

Le prêt de livres dans les bibliothèques est en général gratuit jusqu'à 18 ans et les prix des activités proposées peuvent aller de 0 à 100 €.

Selon le service des bibliothèques communales (89.5% des bibliothèques présentes sur le territoire de la Ville de Bruxelles) 7.406 enfants âgés de 0 à 12 ans ont été des usagers actifs des bibliothèques en 2014.

g. Centres culturels et Lieux de loisirs

Centres culturels

Selon l'association des centres culturels de la Communauté francophone de Belgique⁶⁵, définir ce qu'on entend par « centre culturel » est difficile car : « *le nom de "Centre culturel" est un nom générique qui n'est pas réservé à un type particulier d'institution. Il existe donc, en Communauté française, comme ailleurs, des Centres culturels de conceptions différentes. On peut appeler "Centre culturel" des associations privées regroupant des populations particulières désireuses de se retrouver autour d'activités à caractère culturel ou de loisirs : par exemple, un Centre culturel de quartier ou un Centre culturel créé par des immigrants d'une origine particulière.* »

⁶⁵ <http://www.centres-culturels.be/les-centres-culturels/definition> consulté le 16 décembre 2014.

En partant de cette définition large, 11 « Centres culturels »⁶⁶ offrant un programme d'activités culturelles aux enfants ont été comptabilisés. Ils sont répartis géographiquement comme suit :

- 9 dans le quartier « Centre » dont 3 dans le quartier « les Marolles » ;
- 2 dans le quartier « Laeken » dont 1 reconnu par la Communauté Française⁶⁷.

Les Centres culturels étrangers qui dépendent d'Ambassades n'ont pas été répertoriés.

Aucun Centre Culturel n'a été recensé dans les quartiers « Bruxelles-Sud », « Haren », « NOH », « Nord » ou « Nord-Est ».

Les Centres Culturels se distinguent des « Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'Arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles » répertoriés dans la catégorie (3). En effet, leur mission principale est la diffusion culturelle et non un enseignement artistique.

Les activités proposées sont très variées. Elles vont de la découverte d'un spectacle, la possibilité de faire des visites guidées d'expositions, à la mise en place de stages/ateliers artistiques.

Ces lieux ont des horaires qui se modulent en fonction des activités proposées. Ils sont en général accessibles de 13h00 à 22h00, en période scolaire et de 10h00 à 18h00 en période de congés scolaires.

Les prix varient en fonction des activités proposées de 0 à 150 €. Les centres culturels ont des offres tarifaires variées car une de leur mission est de faciliter l'accès à des activités culturelles vis-à-vis d'un public fragilisé.

Lieux de loisirs

Par lieux de loisirs, on entend l'ensemble des structures qui proposent de manière ponctuelle des activités de loisirs accessibles aux enfants et à leur famille. A noter que les structures faisant partie de cette catégorie peuvent parfois appartenir au secteur marchand (par exemple, le cinéma).

Nous comptons ainsi 12 structures constituées d'entreprises privées, d'asbl et de structures publiques. Parmi elles, nous avons:

- 6 cinémas ;
- 3 ludothèques⁶⁸ ;
- 2 parcs d'attraction (Brupark) et Escape Room (dans une pièce fermée, 5 à 10 personnes cherchent pendant 60 minutes à sortir de là, en résolvant une série d'énigmes) ;
- 1 Point Culture (il s'agit d'un lieu « concept » succédant aux médiathèques, il veut constituer un lieu de découverte dédié à toutes les disciplines artistiques qui dépendent de la Fédération Wallonie Bruxelles. On peut y accéder au prêt de livres et de matériel audio, à des formations, des animations, des conférences...). « *Point Culture a pour but d'offrir au public des moyens privilégiés d'accès à la culture et aux arts dans un esprit non-marchand, en visant la promotion socioculturelle du plus grand nombre, en toute neutralité politique, religieuse et philosophique . » Ceci à destination de publics de tous âges et de toutes conditions sociales (...)* ». ⁶⁹
- 1 bowling.

Ces 12 structures sont réparties comme suit :

- 5 cinémas dans le quartier « Centre » et 1 dans le quartier de « Laeken » ;
- 2 ludothèques dans le sous-quartier des « Marolles » et 1 dans le quartier de « Laeken » ;
- 1 parc d'attraction dans le quartier de « Laeken » et 1 dans le quartier « Centre » ;
- 1 pointculture dans le quartier « Centre » ;
- 1 bowling dans le quartier « Centre ».

⁶⁶ www.bruxelles.be, consulté le 09 janvier 2015.

⁶⁷ <http://www.centresculturelsbruxellois.be/Maison-de-la-Creation> et <http://be.brussels/culture-tourisme-loisirs/culture/centres-culturels>, consultés le 09 janvier 2015.

⁶⁸ <http://www.cocof.be/index.php/trouver-une-ludotheque-a-bruxelles/localisations>, consulté le 17 décembre 2014.

⁶⁹ http://pointculture.be/infos-pratiques/administration_3646#2-objet-social, consulté le 16 février 2015.

Aucune structure proposant des activités de loisir n'a été recensée dans les quartiers « Bruxelles Sud », « Nord-Est », « Haren », « Neder-Over-Heembeek » ou « Nord ».

De manière générale, ces structures accueillent un public de tout âge. Toutes n'ont pas une programmation spécifique pour les enfants, mais certaines activités artistiques ou culturelles sont accessibles aux enfants et aux groupes scolaires. Pour pouvoir y accéder, les enfants doivent être accompagnés d'un parent ou encadrés par des animateurs.

Ensemble, ces structures couvrent des périodes d'accès allant du lundi au dimanche entre 10h et 2h du matin.

Le prix d'une activité varie entre 0 et 15 euros.

Ces activités de loisir étant ouvertes à un public varié, il est difficile de quantifier le nombre exact d'enfants accueillis par ces structures.

h. Centres de Vacances (CDV)

Sont répertoriés comme « Centres de Vacances » les structures agréées par le Décret⁷⁰ de la Communauté française et qui proposent des camps, plaines, séjours et stages durant les vacances scolaires.

15 CDV⁷¹ ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, dont :

- 8 dans le quartier « Centre » dont 3 dans le sous-quartier "Senne » et 2 dans le sous-quartier « les Marolles » ;
- 2 dans le quartier « Bruxelles Sud » ;
- 2 dans le quartier « Nord » ;
- 1 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek » ;
- 1 dans le quartier de « Laeken » ;
- 1 dans le quartier « Nord-Est ».

Aucun CDV n'a été recensé le quartier de « Haren ». Nous tenons à rappeler que si certaines structures proposent également des camps, des séjours ou des plaines de vacances pendant les périodes de congés scolaires, elles ne sont pas forcément reconnues en tant que CDV et elles ne sont dès lors pas répertoriées dans cette catégorie.

Les activités sont organisées pendant les périodes de congés scolaires. Elles couvrent soit des périodes allant du lundi au vendredi de 7h à 18h, soit des périodes de plusieurs jours consécutifs dans le cadre de séjours résidentiels.

Les activités proposées sont très variées, allant du sport et des ateliers à thème, aux séjours résidentiels dans les Ardennes, à la Côte belge ou à l'étranger, en passant par des activités d'apprentissage des langues. De manière générale, ces activités sont destinées aux enfants et jeunes âgés de 2,5 à 16 ans.

En termes de coût, les prix varient entre 25 € et 1.200 € par semaine.

Le nombre de plaines, stages et séjours étant variable d'une structure et d'une période à l'autre, il est difficile de quantifier précisément le nombre d'enfants accueillis par les CDV. Cependant, on peut estimer que plusieurs milliers d'enfants participent à des activités organisées par un CDV. En effet, les structures du Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles reconnues en tant que CDV ont accueilli en 2014 près de 5.857 enfants (JAB 4.497 enfants et MDE 1.360 enfants) et, selon les chiffres transmis par le service Centre de Vacances de l'ONE (au 16 février 2015), 3.906 enfants ont participé aux activités organisées par un CDV en 2014. La différence s'explique du fait que toutes les présences des enfants n'avaient pas encore été transmises par les CDV ou encodées par l'ONE au moment où ces chiffres ont été obtenus.

⁷⁰ Décret de la Communauté française du 17 mai 1999, relatif aux centres de vacances.

⁷¹ <http://www.centres-de-vacances.be/index.php?id=15>, consulté le 15 décembre 2014.

i. Maisons des Enfants (MDE)

Par Maisons des Enfants, nous entendons les structures dépendant du Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles, qui accueillent les enfants de 6 à 12 ans en dehors du temps scolaire, pendant toute l'année.

10 MDE ont été recensées sur le territoire de la Ville de Bruxelles, dont :

- 3 dans le quartier « Centre », uniquement dans le sous-quartier « Senne » ;
- 2 dans le quartier « Nord » ;
- 2 dans le quartier de « Laeken » dont 1 dans la partie Sud et 1 dans la partie Nord,
- 1 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 1 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek » ;
- 1 à Haren.

Aucune MDE n'a été recensée dans le quartier de « Bruxelles Sud » ou dans le sous-quartier « les Marolles ».

Ces structures sont accessibles, pendant l'année scolaire, les mardi, jeudi, vendredi de 15h à 19h et les mercredi et samedi de 13h à 19h et, pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 10h à 18h.

Toutes les Maisons des Enfants offrent des activités éducatives, ludiques, culturelles et sportives, qui permettent d'associer des moments agréables de détente, d'amusement et aussi d'apprentissage pour contribuer à l'épanouissement des enfants.

L'inscription est gratuite et les activités (sorties, ateliers, etc.) coûtent entre 1 et 4 €.

Toutes les périodes confondues, les MDE accueillent en moyenne 150 enfants par jour.

j. Mouvements de jeunesse

Dans la catégorie « Mouvement de jeunesse », on retient les structures reconnues en tant qu'organisations de jeunesse par le Décret de la Communauté française⁷² et qui proposent généralement des activités hebdomadaires d'extérieur.

8⁷³ Mouvements de jeunesse ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles dont :

- 5 dans le quartier de « Laeken » dont 2 dans la partie Sud et 3 dans la partie Nord ;
- 1 dans le sous-quartier « les Marolles » ;
- 1 dans le quartier « Neder-Over-Heembeek » ;
- 1 dans le quartier « Haren ».

Aucun mouvement de jeunesse à destination des enfants n'a été recensé dans les quartiers « Bruxelles Sud » ou « Nord-est ».

Parmi ces Mouvements de jeunesse :

- 5 dépendent de la Fédération "Les Scouts" ;
- 2 de la Fédération des "Guides et Scouts Pluralistes" ;
- 1 de la Fédération des "Patros".

Pendant l'année scolaire, les activités se déroulent le dimanche, entre 10h et 18h. Pendant les vacances d'été, chaque Mouvement de jeunesse organise un "camp" en résidentiel, dont la durée moyenne varie entre 7 et 15 jours.

⁷² Décret de la Communauté française du 26 mars 2009, fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse.

⁷³ <http://www.mouvementsdejeunesse.be> et <http://www.servicejeunesse.cfwb.be>, consultés le 13 janvier 2015.

De manière générale, les Mouvements de jeunesse proposent des activités variées et le plus souvent en extérieur: camp résidentiel pendant les vacances, grands jeux collectifs, découverte de la nature, etc..

Les prix de ces activités sont assez variables. Ils comprennent deux cotisations : une cotisation annuelle à destination de la Fédération et une seconde cotisation à destination du Mouvement de jeunesse. Le camp et certaines activités sont payantes (sorties, visites, etc.).

Par jour d'activités (principalement le dimanche pendant l'année scolaire), l'ensemble de ces structures accueille en moyenne 800 enfants de 3 à 12 ans.

k. Structures organisant une activité linguistique

Par structure organisant une activité linguistique, on entend ici les structures francophones proposant des activités d'apprentissage des langues étrangères accessibles aux enfants, sous forme de cours ou de stages.

7 structures⁷⁴ privées constituées en asbl, proposant des activités linguistiques ont été recensées sur le territoire de la Ville de Bruxelles dont :

- 3 dans le quartier « Bruxelles-Sud » ;
- 2 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 1 dans le quartier « Nord » ;
- 1 dans le quartier « Centre ».

Aucune structure proposant des activités linguistiques n'a été recensée dans les quartiers de « Haren », « Neder-Over-Heembeek » ou dans la partie Sud de « Laeken ».

Ces activités sont accessibles soit sous forme de stage pendant les vacances, soit pendant l'année scolaire les mercredis après-midi ou samedis entre 9h et 15h.

De manière générale, il s'agit d'activités variées visant à chaque fois l'apprentissage d'une langue étrangère (néerlandais, anglais, etc.) par l'utilisation d'exercices pédagogiques ou par des jeux organisés dans la langue d'apprentissage.

Le coût s'élève entre 20 € (le cours) et 3.000 € (séjour) en fonction de la formule choisie : inscription annuelle et/ou cours et/ou stage et/ou séjour de plusieurs semaines.

Les activités linguistiques (cours, stages, séjours) étant variables d'une structure à une autre et d'une période à une autre, il est difficile de quantifier précisément le nombre d'enfants accueillis par ces structures. A titre indicatif, Kiddy-School précise sur son site Internet⁷⁵ qu'en 2014 « *plus de 4.000 enfants ont suivi un stage Kiddy & Junior Classes, 250 enfants ont participé régulièrement aux cours du mercredi et du samedi et près de 450 enfants ont bénéficié d'ateliers-langues organisés dans leurs écoles.* » Cependant toutes les structures ne mentionnent pas la fréquentation de leurs activités.

⁷⁴ http://www.guide-enseignement.be/infos_pages/stagessejourslinguistiques.html, <http://inforjeunesbruxelles.be/international/apprendre-les-langues/je-veux-apprendre-les-langues-a-letranger/sejours-linguistiques> et <http://www.blbe.be/fr/cours-langues>, consultés le 17 décembre 2015

⁷⁵ <http://www.kiddyclasses.net/home3.asp?ClubID=62&LG=FR>, consulté le 16 février 2015

2. Cartographie des lieux d'accueil

La Ville de Bruxelles est subdivisée en 7 quartiers principaux : « Bruxelles Sud », « Centre » (comprenant les deux sous-quartiers: « Senne » et « Marolles »), « Haren », « Laeken » (subdivisé en « Laeken Sud » et « Laeken Nord »), « Neder-Over-Heembeek », « Nord » et « Nord-est ».

Sur les pages suivantes, 6 cartes géographiques sont présentées (les quartiers de « Laeken » et « nord » étant regroupés). Elles permettent la localisation des **288** structures organisant un accueil. Les lieux d'accueil ont été géolocalisés par quartier, selon un code couleur qui reprend la classification présentée dans les chapitres précédents :

- les Structures organisant des activités sportives en **turquoise** ;
- les Accueil temps libre organisés dans les établissements scolaires (garderies scolaires) en **rouge** ;
- les Structures organisant un soutien scolaire en **jaune** ;
- les Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'Arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles en **mauve** ;
- les Musées et Théâtres en **bleu** ;
- les Bibliothèques en **vert clair** ;
- les Centres de Vacances (CDV) en **orange** ;
- les Maisons des Enfants (MDE) en **vert foncé** ;
- les Mouvements de Jeunesse en **brun** ;
- les Centres culturels et les Lieux loisirs en **noir** ;
- les Structures organisant des activités linguistiques en **rose**.

Les cartes géographiques présentent les quartiers par ordre décroissant de structures s'y retrouvant :

1. « Centre » (comprenant Marolles et Senne) ;
2. « Nord » et « Laeken » (Nord et Sud) ;
3. « Nord-est » ;
4. « Neder-Over-Heembeek » ;
5. « Bruxelles Sud » ;
6. « Haren ».

** Ne seront localisées sur les cartes que les infrastructures sportives et non toutes les associations sportives (ce qui explique la différence du nombre d'opérateurs répertoriés). Ce choix a été opéré car les associations sportives et clubs opèrent principalement dans les infrastructures sportives existantes, aussi les activités sportives sont géographiquement concentrées dans trois quartiers : « Centre »- « Laeken » et « NOH ».*

a Centre, Marolles & Senne

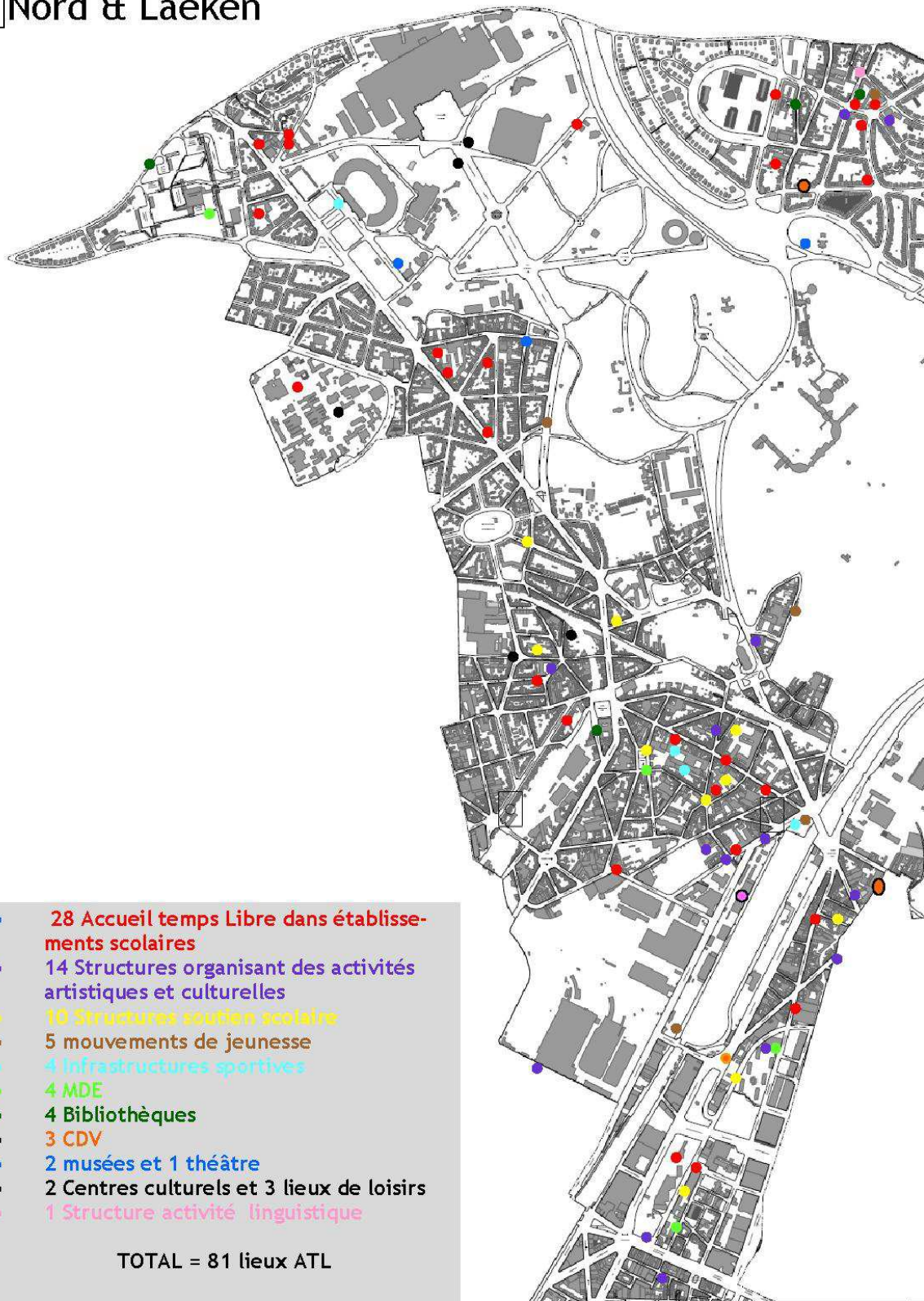


- 23 Accueil temps Libre dans établissements scolaires
- 23 Structures soutien scolaire
- 22 musées et 10 théâtres
- 22 structures proposant des activités artistiques et culturelles
- 12 bibliothèques

- 8 CDV
- 7 Infrastructures sportives
- 3 MDE
- 1 Structure activité linguistique
- 1 Mouvement de Jeunesse

TOTAL : 151 opérateurs

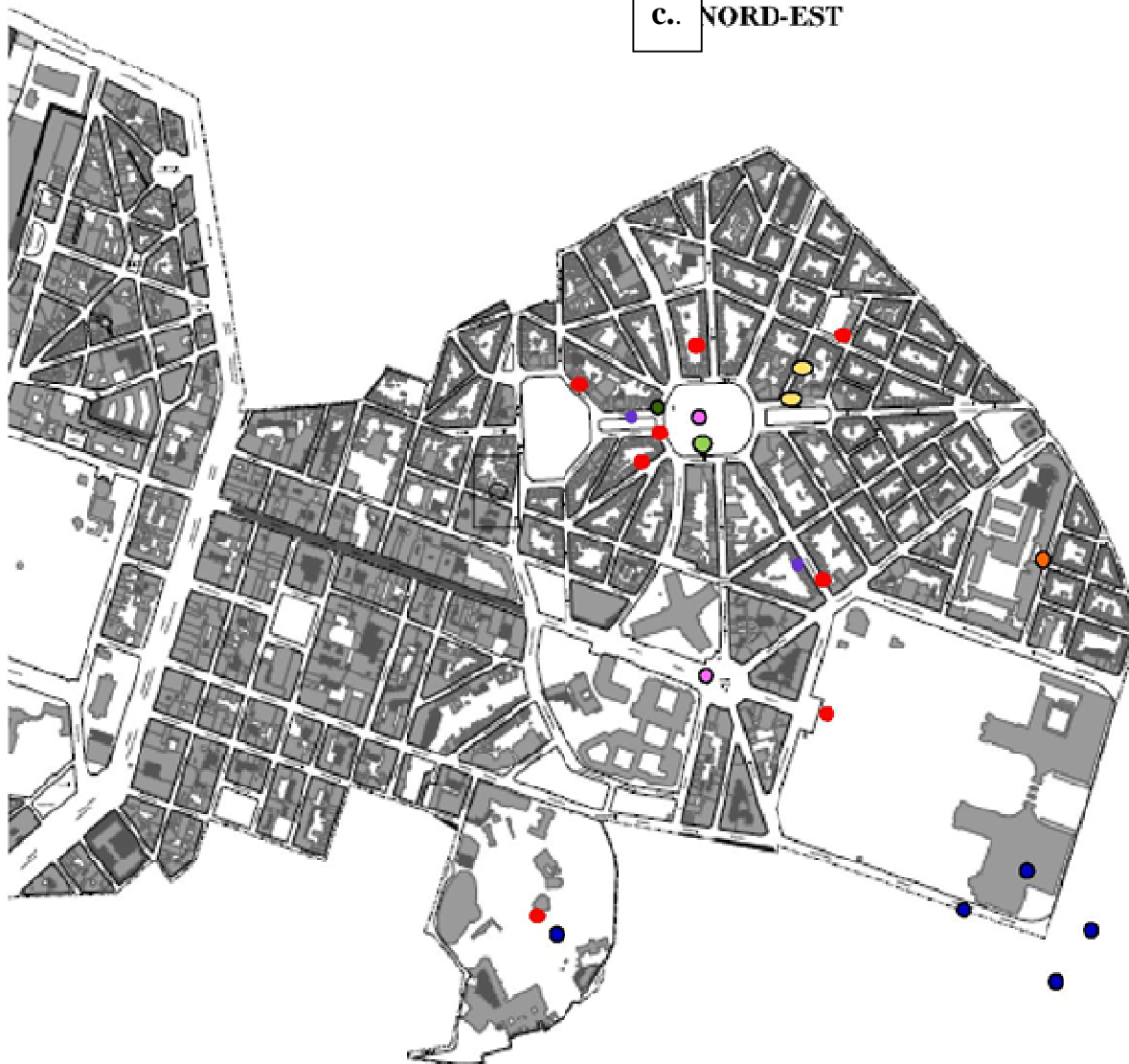
b. Nord & Laeken





- 28 Accueil temps Libre dans établissements scolaires
 - 14 Structures organisant des activités artistiques et culturelles
 - 10 Structures soutien scolaire
 - 5 mouvements de jeunesse
 - 4 Infrastructures sportives
 - 4 MDE
 - 4 Bibliothèques
 - 3 CDV
 - 2 musées et 1 théâtre
 - 2 Centres culturels et 3 lieux de loisirs
 - 1 Structure activité linguistique
- TOTAL = 81 lieux ATL

28/04/2010	Ville de Bruxelles-Stad Brussel	1/5000
	Ville de Bruxelles-Stad Brussel Laeken	

C.. NORD-EST



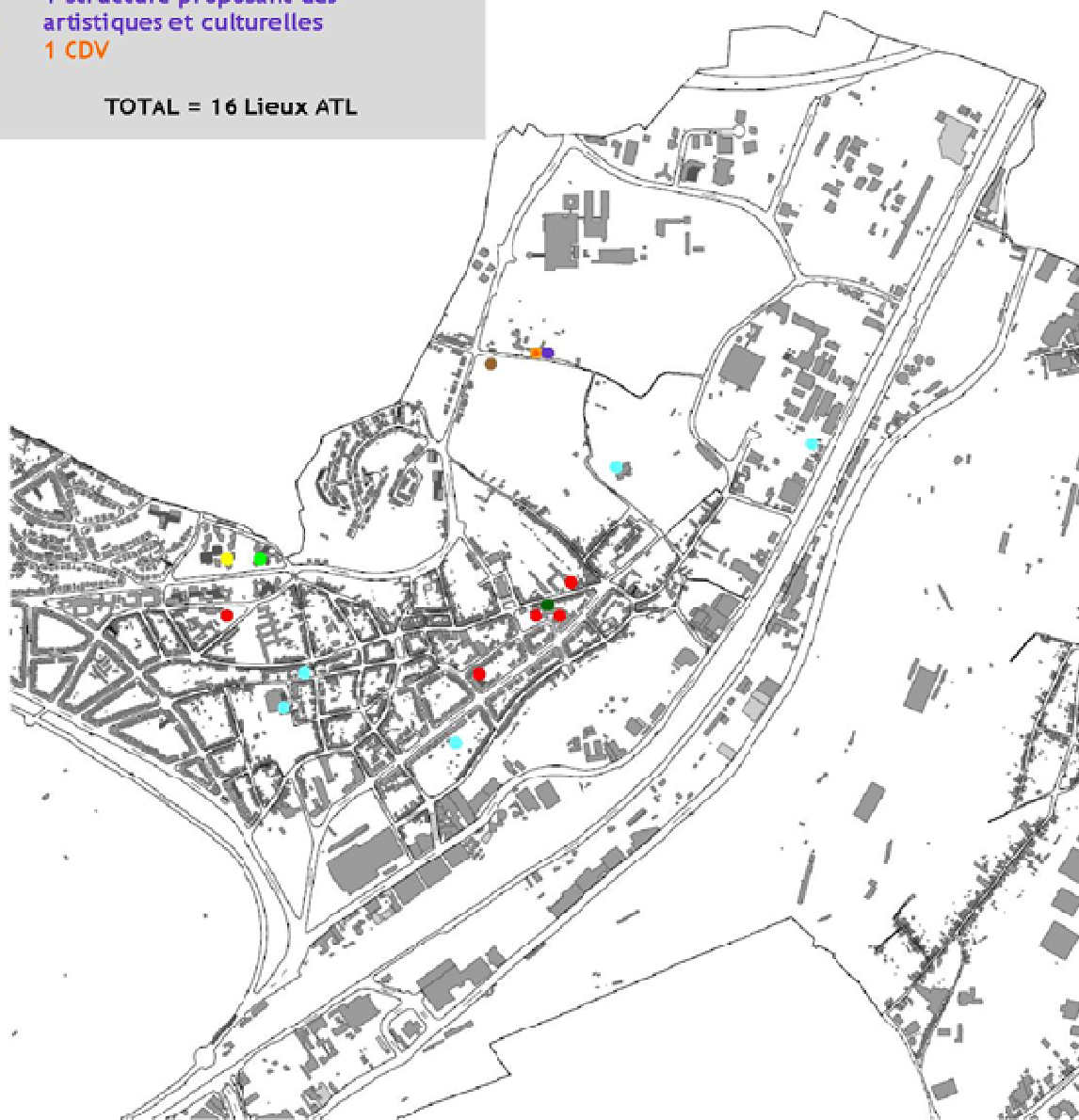
- 8 Accueil temps Libre dans établissements scolaires
 - 5 musées
 - 2 Structures proposant des activités culturelles ou artistiques
 - 2 Structures pour des activités linguistiques
 - 2 EDB
 - 1 CDV
 - 1 MDE
 - 1 bibliothèque
- TOTAL = 22 Lieux ATL

28/04/2010	Ville de Bruxelles-Stad Brussel	114000
	Ville de Bruxelles-Stad Brussel Pentagone • NE	
© 2010 - Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Bruxelles est formellement interdite.		

a. Neder-Over-Heembeek

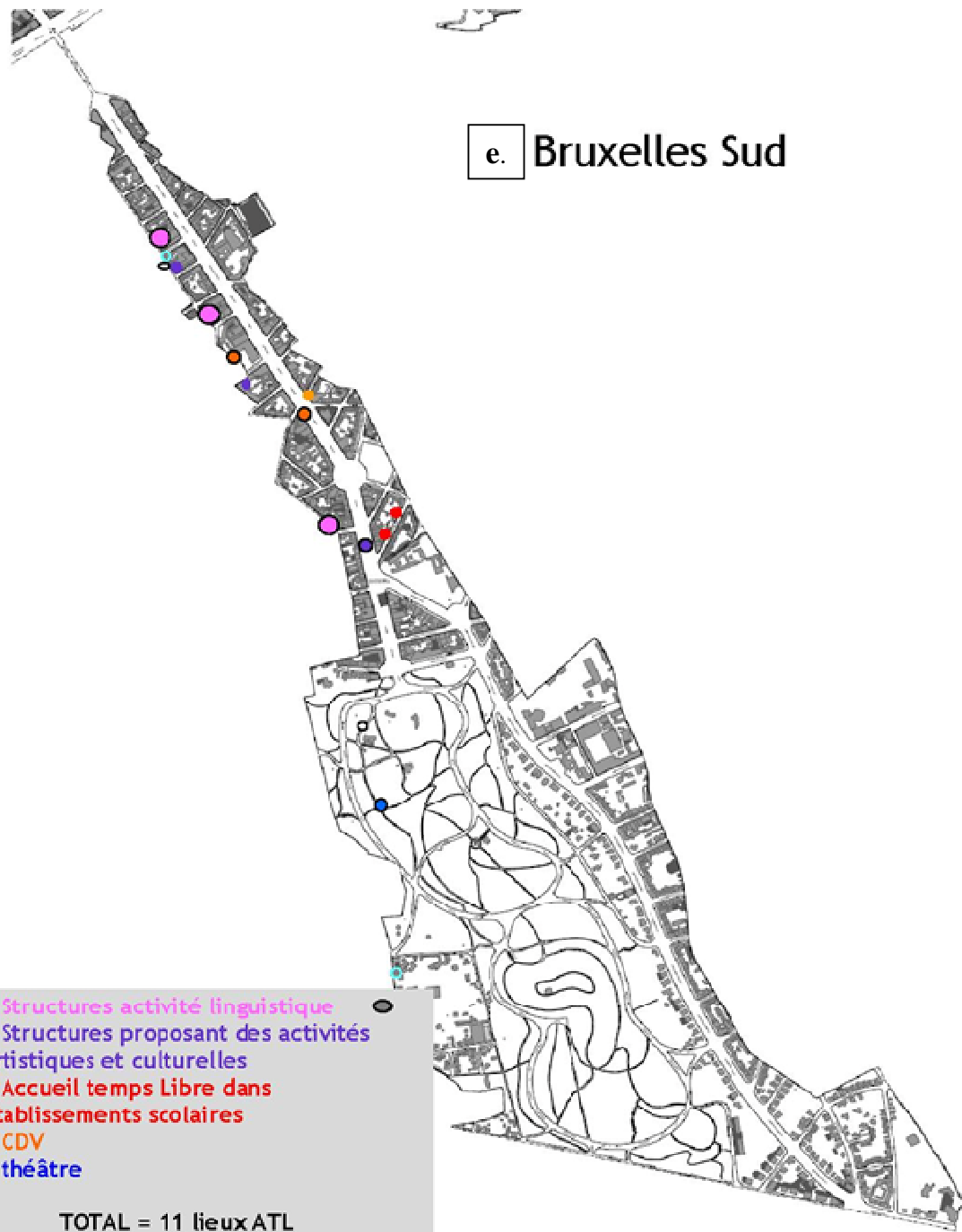
- 5 Accueil temps Libre dans établissements scolaires
- 5 Infrastructures sportives
- 1 mouvement de jeunesse
- 1 MDE
- 1 bibliothèque
- 1 Structure soutien scolaire
- 1 Structure proposant des artistiques et culturelles
- 1 CDV

TOTAL = 16 Lieux ATL



e. Bruxelles Sud

- 3 Structures activité linguistique
 - 3 Structures proposant des activités artistiques et culturelles
 - 2 Accueil temps Libre dans établissements scolaires
 - 2 CDV
 - 1 théâtre
- TOTAL = 11 lieux ATL



f. Haren



- 2 Accueil temps libre dans les établissements scolaires
 - 1 Structure soutien scolaire
 - 1 bibliothèque
 - 1 Infrastructure sportive
 - 1 MDE
 - 1 mouvement de jeunesse
- Total= 7 structures ATL

28/04/2010	Ville de Bruxelles-Capitale	14000
	Ville de Bruxelles - Stadt Brussel Haren	

3. Observations

a. Générales

Le nombre d'opérateurs présents sur le territoire communal a peu évolué depuis l'Etat des lieux réalisé en 2010. En effet, 284 opérateurs d'accueil avaient été répertoriés en 2010, contre 288 en 2015.

La classification des quartiers en fonction du **nombre d'opérateurs présents** s'avère intéressante lorsqu'on la met en parallèle avec les mouvements de population constatés au sein de ces mêmes quartiers.

On note que globalement le « classement » des quartiers dans l'ordre décroissant du nombre d'opérateurs présents, n'a pas fortement évolué. Le quartier de « NOH » qui se situait dans l'Etat des Lieux de 2010 en 3^{ème} position est aujourd'hui en 4^{ème} position, car le mode de comptabilisation des activités sportives a varié entre les deux Etats des lieux.

Plus précisément, on remarque que les opérateurs de l'accueil sont, comme en 2010, fortement concentrés dans le quartier « Centre ». Cette concentration peut être liée :

- à une implantation historique des opérateurs du fait de la concentration historique de la population dans ce quartier (l'Etat des lieux réalisé en 2010 indiquait que le quartier « Centre » était caractérisé par une urbanisation importante marquée par une forte densité de population et notamment un nombre très élevé de jeunes) ;
- à une facilité d'accès aux transports (cf. partie I).

On note également que le nombre d'opérateurs ATL présents dans le 2^{ème} quartier, « Nord-Laeken » diminue presque de moitié par rapport au quartier « Centre » (de 151 à 81), et ce, même si le quartier de « Laeken » est le plus densément peuplé (cf. partie I).

Ensuite, on remarque que la représentation d'opérateurs entre le 2^{ème} quartier « Nord-Laeken » et le 3^{ème} quartier « Nord-Est » continue de diminuer fortement (30% d'opérateurs ATL en moins ; on passe de 81 à 22 opérateurs).

Les trois « derniers » quartiers : « NOH », « Bruxelles Sud » et « Haren » ont, quant à eux, très peu de structures offrant des activités extrascolaires. Ceci peut-être dû notamment au fait que :

- « Bruxelles Sud » est principalement constitué de bureaux, commerces et d'habitations dites « de prestige » ;
- « NOH » est un quartier isolé du territoire, assez mal desservi par les transports en commun, ayant les caractéristiques d'un « quartier dortoir » ;
- « Haren » est un quartier très rural, isolé du reste du territoire et peu desservi par les transports en commun.

A la lumière des observations démographiques relevées dans la partie I. de ce document (Etat des lieux), on remarque cependant que les quartiers « NOH » et « Haren » ont une population en constante évolution, du fait principalement de la création d'un grand nombre de nouveaux logements.

b. Spécifiques

Progression

- ✓ On note une forte progression (+262.5%) du nombre de **musées** organisant des activités à destination d'un jeune public en 2015 (29) par rapport 2010 (8). De même, on remarque une forte augmentation (+50%) de **théâtres** proposant une programmation spécifique. Les musées et théâtres sont fortement concentrés dans le quartier du « Centre », à hauteur de 76% pour les musées, et de 83% pour les théâtres.

- ✓ On remarque aussi une progression du nombre de **bibliothèques** offrant des activités à destination des enfants, augmentation de l'ordre de 26.6% (de 15 en 2010, on en recense 19 en 2015). La majorité d'entre elles sont situées dans le quartier « Centre » (63%) et seul le quartier de « Bruxelles Sud » ne compte pas de bibliothèque.

- ✓ De 4 structures offrant une activité linguistique en 2010, on est passé à 7 structures.

Comme de nombreuses communes, la Ville de Bruxelles est marquée par une diversité linguistique importante. Pour un grand nombre de Bruxellois, la langue maternelle, la langue véhiculaire et la langue utilitaire sont distinctes. Ainsi selon le plan Culturel pour Bruxelles⁷⁶, « la conscience du multilinguisme progresse ainsi que la nécessité d'apprendre une ou plusieurs langues étrangères à des fins d'insertion socio-professionnelle » ou pour réussir sa scolarité. Aussi, si Bruxelles est « un véritable patchwork linguistique »⁷⁷, l'apprentissage d'une langue étrangère, en dehors des heures scolaires, est principalement organisé par des structures privées constituées en asbl, toutes situées dans le quartier le moins peuplé du territoire, à savoir celui de « Bruxelles Sud ».

- ✓ **15 Centres de Vacances** ont été répertoriés contre 9 en 2010. La plupart sont concentrés dans les quartiers « Centre » (53% des CDV) et « Laeken ». Cela peut-être dû :
 - à la présence de nombreux transports en commun qui en facilitent l'accès ;
 - à un nombre de demandes d'accueil extrascolaire pendant les vacances peut-être plus important dans ces quartiers, par ailleurs plus densément peuplés ;
 - à la localisation/orientation aisée au sein du quartier « Centre » (Anneessens ; Bourse) souvent bien connu des habitants de Bruxelles.

Stabilisation

- ✓ Le nombre de **structures organisant un soutien scolaire** reconnues par le Décret EDD, n'a pas évolué depuis 2010 et leur implantation géographique n'a pas non plus évolué.
- ✓ Le nombre de **Maisons des Enfants** n'a pas non plus évolué depuis 2010 et leur répartition géographique reste identique.

On remarque cependant que leur capacité d'accueil a augmenté. Selon les données récoltées auprès du Service Jeunesse de la Ville, le nombre d'enfants inscrits a augmenté de 21.7%, passant de 792 enfants inscrits en 2011 à 964 en 2014.

Diminution

- ✓ Le nombre d'**établissements scolaires organisant un accueil temps libre, tous réseaux d'enseignement confondus**, a diminué depuis 2010, passant de 76 à 68. Ceci s'explique par le regroupement des écoles dans une même entité ou par leur déménagement sur un autre territoire. Les quartiers les plus peuplés restent ceux qui accueillent la majorité des implantations « scolaires », il s'agit des quartiers de « Laeken » et du « Centre ».
- ✓ Une baisse est à constater du côté **des Mouvements de jeunesse**, qui passent de 11 unités scouts en 2010 à 8 unités en 2015. La fermeture de ces unités peut être due au fait que les équipes d'animation sont composées de bénévoles (des étudiants en majorité) et que le turnover est important. Il est dès lors envisageable que ces unités n'aient pas trouvé d'animateurs remplaçants. Les mouvements de jeunesse sont principalement situés dans le quartier de « Laeken ».

NB : Ne sont pas mentionnées ici, les structures offrant une activité sportive, ni les structures offrant une activité culturelle et artistique, ni les centres culturels ou les structures proposant des activités de loisirs car la catégorisation de ces lieux d'accueil n'a pas été effectuée selon les mêmes critères qu'en 2010.

⁷⁶ Collaboration de Réseau des Arts à Bruxelles et BKO -Brussels Kunstenoverleg : « Bruxelles Ba(b)el » du Plan culturel pour Bruxelles », 2009, p.13

⁷⁷ Ibid³⁶.

PARTIE II. ANALYSE DES BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS EN MATIERE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES

INTRODUCTION :PRESENTATION DU PROCESSUS DE RECUEIL DES BESOINS ET ATTENTES, DES CADRES THEORIQUES ET METHODES D'ANALYSE

Techniques et outils de recueil

Quatre techniques de recueil de données ont été retenues pour la réalisation de l'analyse des besoins 2015 :

1. les animations collectives : pour les publics « enfants » rencontrés par groupes d'une quinzaine d'enfants de 4-5 ans (3ème maternelle) ou de 6 à 12 ans, au départ de différents types de lieux d'accueil (« garderies » scolaires, associations/écoles de devoirs) ;
2. les questionnaires individuels auto-administrés : en version « papier » et à compléter manuellement pour le public « familles » ; en version électronique et à compléter électroniquement pour les publics « professionnels scolaires » et « non scolaires » (« opérateurs d'accueil ») ;
3. la rencontre en groupes focalisés : avec des parents, à l'occasion d'une réunion de parents dans une Maison des Enfants de la Ville de Bruxelles (Quartier de Neder Over Hembeek) et lors d'une rencontre en Maison de quartier (Quartier Nord) ;
4. la revue documentaire des comptes-rendus et synthèses de différentes rencontres et réunions avec des professionnels de l'accueil (Coordinations sociales, sous-groupes de travail thématiques, temps de préparation des animations « enfants », etc.), pour en extraire l'information propre à nourrir le point de vue des opérateurs de l'accueil.

De manière générale:

- les questionnaires privilégient les questions à choix multiples, fermées ou semi-fermées (possibilité de compléter librement une catégorie « autres »). Dans le questionnaire à destination des familles, figurent deux questions ouvertes. L'une porte sur la qualité de l'accueil et invite le répondant à exprimer brièvement (« mot-clé »): (1) un élément à maintenir pour préserver la qualité l'accueil et (2) un élément à améliorer pour préserver la qualité de l'accueil. L'autre question ouverte figure en fin de questionnaire et invite le parent/répondant à exprimer librement, dans un espace de cinq lignes, toute suggestion, question ou réflexion à propos de l'offre d'ATL sur le territoire communal (voir en Annexes I) les modèles de questionnaires à destination des professionnels (scolaires et non scolaires) et des familles.)
- les animations à destination des enfants favorisent l'expression des opinions et des ressentis des enfants sur l'ATL, à travers le jeu (ballon, déplacements dans l'espace) et le dessin. La durée et le contenu des animations ont été spécifiés selon deux groupes d'âges: (1) le groupe des 3 à 6 ans (priorité à la rencontre des enfants de 4-5 ans) et (2) le groupe des 6 à 12 ans. Dans chacun des lieux où ont pris place les animations, une préparation de l'animation a été effectuée avec le personnes (direction, accueillant(e)s) habituellement en charge des enfants. Dans le même ordre d'idées, les accueillant(e)s habituelles des enfants étaient présent(e)s lors de l'animation et invité(e)s à y participer en tant que co-animateurs/trices (voir en Annexe II : le guide d'entretien/déroulement des animations réalisées avec les enfants).
- les rencontres en groupes focalisés avec les parents constituent un temps d'échanges avec les parents d'un quartier, au départ d'un lieu dans lequel les parents sont « habitués » à se rendre (Maison des Enfants ; Maison de Quartier). Ils favorisent l'expression des représentations des parents (1) sur la notion de temps libre (des enfants) en général; (2) sur les éléments qui orientent leur choix d'une activité temps libre pour leur(s) enfant(s) de 3 à 12 ans. Le photolangage (constitué d'un échantillon de dessins réalisés par les enfants de 3 à 12 ans sur la thématique de l'ATL ; voir Annexe III) et la discussion libre sont les techniques retenues pour les rencontres avec les parents.

Echantillonnage et mise en œuvre des outils de recueil

Chaque démarche de recueil spécifique (par questionnaire, animation ou par groupe focalisé) a fait l'objet d'un travail d'échantillonnage répondant à une même recherche de *diversification* (géographique, des âges, des types de structures, des réseaux d'enseignement, etc.), et de mise en correspondance avec l'hétérogénéité du territoire communal. Quand la diversification n'a pu se faire au sein d'un recueil en particulier, elle est à trouver dans l'addition des différents recueils. En bref, la CATL de la Ville de Bruxelles s'est saisie de la démarche d'état des lieux pour tenter de rencontrer le territoire dans toute sa/ses diversité(s).

Le questionnaire à destination des familles a été diffusé depuis les établissements scolaires. Le public « familles » (au sens de parents d'enfants de 3 à 12 ans concernés par l'ATL et dont un ou plusieurs enfants fréquente(nt) les activités extrascolaires) étant difficile à circonscrire et pouvant être numériquement important, il a été approché à partir du lieu de vie scolaire. Ce qui avait déjà été le cas lors des états des lieux précédents.

Le territoire de la VBX compte un total de 68 établissements scolaires accueillant les enfants de 3 à 12 ans, tous réseaux d'enseignement confondus. Dans la perspective de pouvoir traiter l'ensemble des questionnaires récoltés, un travail d'échantillonnage a été réalisé selon une perspective pragmatique. Il était en effet plus opérationnel pour la CATL de solliciter les écoles du réseau communal, réseau d'enseignement également le plus représenté sur le territoire de la Ville de Bruxelles. L'orientation pragmatique a cependant été tempérée par la volonté de rencontrer un ensemble le plus diversifié possible de familles dont les enfants sont scolarisés sur la commune. Par conséquent, l'échantillon retenu intègre des établissements des autres réseaux d'enseignement.

Ont donc été retenues pour l'enquête, en tant que lieux privilégiés de diffusion des questionnaires "familles":

- 15 écoles du réseau communal ;
- 6 écoles du réseau libre ;
- 1 école du réseau de la CF;
- 4 classes de l'unique école du réseau libre non confessionnel à être présente sur le territoire de la commune.

Les autres critères de sélection retenus pour la constitution de l'échantillon sont ensuite :

- la représentation des quartiers de la VBX: l'échantillon comprend des établissements des quartiers de Laeken ; NOH ; Haren ; Centre/Marolles ; Centre/Senne; Nord-Est et Nord⁷⁸ ;
- la représentation des 2 types d'enseignement : l'échantillon comprend des établissements de l'enseignement général et de l'enseignement spécialisé;
- la représentation des niveaux (maternelle/primaire): le questionnaire a été diffusé tant en maternelle qu'en primaire;
- la représentation socio-économique: le questionnaire a été diffusé tant dans des écoles relevant du dispositif de "discrimination positive" que dans des écoles ne relevant pas de ce dispositif.

L'établissement de critères guidant la construction de l'échantillon coïncide avec la volonté de favoriser et de recueillir l'expression des familles au départ d'un panel diversifié d'écoles. En tenant compte de ces critères, 6.364 questionnaires ont été diffusés dans les écoles du territoire de la VBX échantillonnées.

⁷⁸ L'objectif de présence dans les neuf quartiers, soit la totalité des quartiers composant la VBX, est rencontré dans l'addition de la démarche de recueil par questionnaire au sein des familles et de la démarche de recueil par animation auprès des enfants (cf. infra)

Lors du traitement des questionnaires, aucune pondération des résultats n'a été effectuée à partir du nombre total d'enfants fréquentant l'établissement échantillonné ou, plus largement, selon le réseau d'enseignement. La finalité de l'état des lieux étant territoriale, la construction même de l'échantillon et les orientations d'analyse qui lui font suite ne cherchent pas à établir d'effets "établissement" ou "réseau d'enseignement" sur l'offre d'accueil temps libre.

Avec l'appui des directions d'école, les questionnaires ont été transmis aux parents par le biais du journal de classe ou de communication, ou par l'entremise du personnel d'accueil. Chaque école a également reçu une urne fermée dans laquelle les parents pouvaient déposer leur questionnaire complété. Tant au sein du questionnaire que dans la communication aux écoles, il était insisté sur le caractère volontaire de la démarche, ainsi que sur le respect de l'anonymat des réponses.

La CATL s'est ensuite chargée de l'encodage des questionnaires "familles" sur une version électronique du questionnaire, à l'aide du logiciel Limesurvey.

Les questionnaires à destination des professionnels ont été envoyés électroniquement à l'ensemble des opérateurs d'accueil recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, ce qui représente:

- 68 opérateurs scolaires, tous réseaux d'enseignement confondus
- 219 opérateurs non-scolaires issus majoritairement du secteur associatif.

Soit, au total 287 institutions actives dans le champ de l'ATL. A noter qu'au moment de lancer la démarche d'enquête on comptait effectivement 287 opérateurs. Depuis la création d'une ludothèque dans le quartier Laeken (février 2015), on compte désormais 288 opérateurs.

Plusieurs démarches de "relance" ont été effectuées pour augmenter le taux de réponse des opérateurs d'accueil au questionnaire:

- relances téléphoniques systématiques, à l'occasion de l'actualisation de la brochure "Pose ton cartable", en rappelant à l'opérateur d'accueil la possibilité d'être accompagné individuellement pour la navigation au sein du questionnaire électronique, ou la possibilité de compléter une version "papier" du questionnaire;
- relances téléphoniques ou orales ponctuelles à l'occasion de contacts/rencontres entre la CATL et les opérateurs d'accueil.

La mobilisation des opérateurs d'accueil de la Ville de Bruxelles (Maisons des Enfants et Etablissements scolaires), par ailleurs opérateurs du CLE, a été tout particulièrement accompagnée par les administrations de la Jeunesse et de l'Enseignement de la Ville de Bruxelles.

Les animations à destination des enfants ont été proposées dans un échantillon de lieux d'accueil construit sur base de critères semblables à ceux énoncés pour les recueils par questionnaires, et avec la même recherche de diversification par quartier, par type d'accueil/de structure, par âge.

Ont par conséquent été retenus pour le recueil du point de vue des enfants par le biais d'animations:

- deux Maisons des enfants de la Ville de Bruxelles basées respectivement à Haren et Neder Over Hembeek;
- deux Centres de créativité, également reconnus comme Ecoles de devoirs basés respectivement dans les quartiers Marolles et Nord-Est ;
- une Ecole des devoirs organisée par le CPAS basée dans le quartier Nord-Est ;
- deux garderies scolaires "maternelles", l'une appartenant au réseau communal et l'autre au réseau libre non confessionnel, basées respectivement dans le quartier Sud et à Haren ;
- une Association reconnue comme Ecole de devoirs, basée dans le quartier Senne.

Les animations réalisées dans ces différents lieux d'accueil temps libre ont permis d'entendre 115 enfants, rencontrés en groupes de min 12 à max. 21 enfants. Sur ces 115 enfants, au moment du recueil:

- 88 étaient âgés de 6 à 12 ans;
- 27 étaient âgés de 4 à 5 ans et demi ;

- 59 étaient des filles ;
- 56 étaient des garçons.

Les rencontres en groupes focalisés avec les familles se sont déroulées :

- dans une Maison des enfants basée à Neder Over Hembeek, à l'occasion d'une réunion de parents ;
- dans une Maison de Quartier, basée dans le Quartier Nord, dans le cadre d'une rencontre spécialement organisée à cette occasion.

Environ une trentaine de parents d'enfants de 3 à 12 ans ont été rencontrés dans ce cadre.

Cadres théoriques et méthodes d'analyse

Les recueils (questionnaires ou entretiens/rencontres) sollicitant tant le positionnement des publics à propos d'items prédéfinis (questions fermées/à choix multiples) que la production libre d'idées, avis, représentations à partir d'un thème ou d'une question ouverte, les méthodes d'analyse utilisées combinent les approches quantitative et qualitative.

L'approche quantitative

Dans leur grande majorité et à l'exception des données recueillies à l'aide de questions ouvertes, les données issues des questionnaires « parents » et « professionnels » ont été analysées avec les outils de comptage et de mesure classiquement utilisés dans l'approche quantitative. L'application de tels outils de comptage et de mesure (« moyennes ») permet de produire des *tendances*, d'appréhender les orientations générales des réponses des professionnels et des parents à propos d'une série d'éléments/domaines qui participent à la description de l'accueil temps libre. Ces éléments/domaines sont listés comme suit par l'ONE (annexe 2) : le potentiel d'accueil ; le potentiel d'activités ; le temps d'accueil/les horaires ; les coûts ; la couverture spatiale ; la qualité des services ; les taux d'encadrement ; la formation du personnel ; le matériel ; la mobilité et l'accessibilité ; les locaux ; l'information des parents ; les partenariats et la coordination.

L'approche qualitative

Comme décrit précédemment, la construction de l'échantillon et des méthodes d'enquête traduit la volonté de rencontrer une *diversité de points de vue* :

- les publics ont été entendus de différentes manières (questionnaires, animations, groupes focalisés) ;
- dans des lieux (géographiques et institutionnels) variés ;
- et dans des contextes/à des moments différents : les mercredis après-midi ou les autres jours de la semaine ; lors d'une réunion de parents après l'école ou lors d'une rencontre à la Maison de quartier pendant le temps scolaire ; à partir de l'école ou d'autres lieux de vie.

Dans une recherche de complémentarité et d'innovation par rapport à la démarche d'Analyse des besoins réalisée en 2010, l'Analyse des besoins effectuée en 2015 a surtout cherché à produire un *point de vue plus qualitatif sur les besoins et attentes des différents publics*.

Dès lors, l'analyse des données qualitatives (recueillies à l'aide de questions ouvertes, d'entretiens ou d'animations) s'est construite en référence à différents cadres conceptuels et méthodologiques adaptés à la lecture des données qualitatives et propres à les « faire parler » :

- *L'analyse de contenu thématique (ACT)* qui consiste à repérer les occurrences thématiques dans les discours ou tout matériau signifiant (y inclus le dessin), à établir des regroupements thématiques et à les examiner, dans ce cas, à l'aune de la notion d'accueil temps libre. Cette approche a été appliquée comme principe général d'analyse, transversalement aux différents matériaux qualitatifs recueillis (questions ouvertes ; animations et entretiens en groupe focalisé) ;

- « *Le modèle des douze besoins et pédagogies* » développé par les professeurs J-P. Pourtois et H. Desmet (Université de Mons-Hainaut), est un « cadre de référence psychopédagogique qui interroge la manière dont se construit l'identité de toute personne »⁷⁹. Ce modèle décrit et classe en 4 dimensions différentes (axes affectif, cognitif, social et idéologique) les 12 besoins fondamentaux. Dans une visée éducative (dimension pédagogique) et une perspective intégrative (articulation de différents points de vue), il identifie ensuite les modèles et attitudes pédagogiques propres à éveiller, stimuler ces besoins chez chacun(e) et tout particulièrement chez l'enfant... Ce cadre théorique s'est imposé pour la structuration et l'analyse des contenus produits par les animations réalisées auprès des enfants. Il est décrit plus complètement lors de son application ci-après;

- « *Le Code de qualité de l'accueil* », de même que les orientations sous-jacentes au « *Référentiel psychopédagogique pour les milieux d'accueil* », proposés par l'ONE constituent également d'autres cadres théoriques généraux pour l'analyse. Ils ont plus spécifiquement été sollicités pour structurer et analyser les discours relatifs à la qualité de l'accueil recueillis auprès des parents et des professionnels.

Ces différents cadres de référence ont été retenus pour leur capacité respective à transmettre une image à la fois synthétique et nuancée des réponses fournies par les publics interrogés (approche qualitative et analyse thématique) d'une part, et favoriser l'émergence de réflexions opérationnelles à propos de l'organisation et la qualité de l'accueil temps libre (lecture psychopédagogique des besoins de l'enfant) d'autre part. Ils sont également en parfaite cohérence avec les visions de l'enfant et de l'accueil temps libre mis en avant en Fédération Wallonie Bruxelles et sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles.

Un processus d'analyse en congruence avec la finalité et la philosophie de l'ATL

A chaque étape du processus de récolte et d'analyse des besoins, la CATL de la VBX a souhaité s'intéresser prioritairement au public visé par le dispositif d'accueil temps libre, à savoir *l'enfant de 3 à 12 ans*.

Etant en définitive (et peut-être paradoxalement) peu en contact direct avec les enfants, la CATL s'est aussi saisie de la démarche d'état des lieux pour rencontrer les enfants, et à travers eux, se plonger très concrètement dans différentes *réalités d'accueil* (dans des structures et avec des fonctionnements spécifiques).

Si les publics « parents/familles⁸⁰ » et « professionnels » sont également des objets d'attention importants⁸¹, c'est bien vers l'enfant qu'est in fine orienté le dispositif ATL. Techniquement parlant, l'enfant revêt le statut de *public final*, les publics « familles » et « professionnels », prenant dès lors, chacun avec ses spécificités, le statut de *publics intermédiaires*.

Il a ainsi été décidé d'entamer l'analyse des besoins par le point de vue des enfants et de poursuivre le processus d'analyse en prenant appui sur ce que ceux-ci expriment à propos de l'accueil temps libre, et, plus largement, au sujet de la notion de *temps libre*. A la suite du public « enfants » et en restant dans sa périphérie, l'analyse des besoins s'intéresse au point de vue des parents, pour se clôturer sur le point de vue des professionnels de l'accueil (scolaires et non-scolaires).

Des thématiques générales ou disons plus « englobantes » relayées par les cadres théoriques guidant l'analyse, facilitent *l'articulation* entre les différents points de vue (des enfants/des familles/des professionnels), il s'agit des notions suivantes :

⁷⁹ Voir l'outil « photolangage : les besoins psychosociaux de l'enfant entre 3 et 6 ans » téléchargeable sur <http://www.sciencesdelafamille.be/outils-de-co%C3%A9ducation-eduquons-ensemble-avec-polo-le-lapin/programme-parlons-ensemble-d-%C3%A9ducation/>, p3.

⁸⁰ Aussi désignés par les vocables « personnes qui confient l'enfant ».

⁸¹ Ce que confirme « le triangle de la qualité » présenté dans le référentiel psychopédagogique de l'ONE. Celui-ci invite à être attentif aux besoins, bien-être et compétences des trois publics en jeu dans le champ de l'accueil temps libre, à savoir « la famille » ; « les professionnels » et « l'enfant ».

- La notion de « *besoins fondamentaux* », fonctionnelle comme grille/prisme de lecture du matériel d'enquête récolté auprès des enfants et point de jonction avec les attentes exprimées par les parents ;
- La notion de « *qualité d'accueil* », dont les composantes indiquées par le Code de qualité de l'ONE (principes psychopédagogiques ; organisation d'activités et attention à la santé ; accessibilité ; encadrement) permettent particulièrement le croisement entre aspirations des parents et besoins/demandes des professionnels à propos de l'accueil temps libre.

**I. Perspective quantitative :
Informations recueillies
sur les composantes de l'accueil
(cf. annexe 1 à l'Article 7 du Décret ATL)**

Introduction

Les réponses aux questionnaires « familles », « opérateurs de l'accueil scolaires » et « opérateurs de l'accueil non-scolaires », encodés à l'aide du logiciel Limesurvey, ont fait l'objet d'une lecture transversale, à partir des 13 composantes de l'accueil définies par l'ONE -OEJAJ (cf. Annexe du Décret ATL). L'objectif poursuivi est de mettre en parallèle les réponses des différents publics aux mêmes questions et d'en dégager les grandes tendances chiffrées (perspective quantitative)

Pour mémoire, les données présentées dans la partie (I.) « Etat des lieux » de ce rapport indiquent qu'il y a (au 1^{er} janvier 2014) 20.747 enfants de 3 à 12 ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles. On dénombre sur la commune 287 milieux d'accueil. Ces deux données ont peu évolué depuis 2010 (20.114 enfants et 284 structures en 2010). Pour rappel :

- dans le cadre de la démarche d'analyse des besoins (partie II. de ce rapport) : 716 questionnaires « familles » complétés ont été reçus sur les 6 364 transmis. Ce qui représente un taux de participation de 11.25% . 698 questionnaires complets ont dès lors pu être traités par la Coordination Accueil Temps Libre.
- 38 questionnaires « opérateurs de l'accueil scolaires » ont été complétés en ligne par les opérateurs sur les 68 opérateurs présents sur le territoire, ce qui représente un taux de participation de 55.9%. 30 questionnaires sur les 38 questionnaires reçus sont complets.
- 219 « opérateurs de l'accueil non scolaires » ont été contactés (287-68=219), 53 questionnaires ont été complétés en ligne, ce qui représente un taux de participation de 24.2%. 36 questionnaires sur les 53 reçus sont complets.

En considérant que le taux de réponse à des enquêtes est habituellement de 10%, on peut relever que, dans le cas de cette démarche d'analyse des besoins, les taux de participation sont très satisfaisants. Globalement, on peut émettre l'hypothèse que ce processus d'enquête rencontre un certain intérêt, tant chez les bénéficiaires indirects de l'accueil (ici les familles), que chez les organisateurs ou opérateurs de l'accueil « scolaires » et « non-scolaires ». Ce constat fait écho à l'implication réelle des enfants - bénéficiaires directs de l'accueil extrascolaire- dans les activités favorisant leur expression sur ce qu'ils apprécient et estiment prioritaire en matière d'ATL.

Pour faciliter la lecture et l'appropriation des résultats, un encadré introduit systématiquement les grandes tendances relevées à propos de chacune des 13 composantes de l'accueil.

1. Potentiel d'accueil et potentiel d'activités

Tendances

→ En raison du manque de place ou d'une offre tarifaire inadaptée (tarifs trop élevés) , les familles expriment des difficultés à trouver 5 types d'activités spécifiques pour leurs enfants :

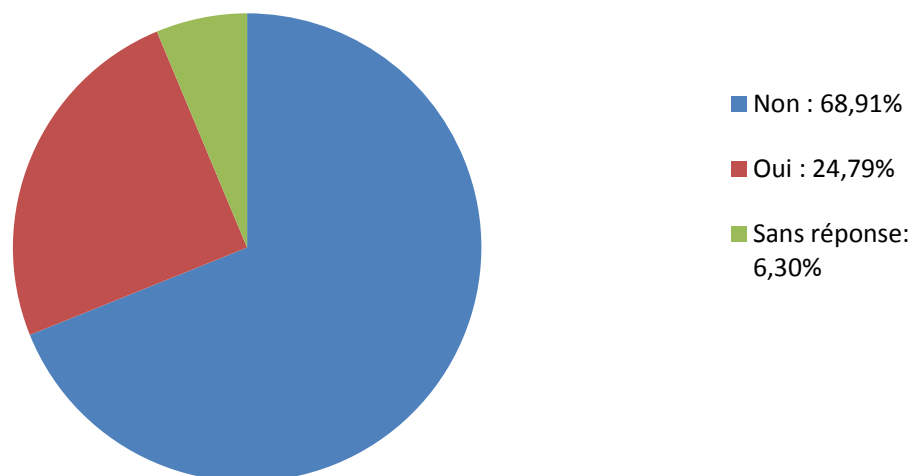
- activités pour les plus-petits (- 6 ans) ;
- activités sportives ;
- activités en langues étrangères et notamment en néerlandais ;
- activités de soutien scolaire ;
- stages pendant les vacances.

→ Pour leur part, les professionnels de l'accueil non scolaires expriment une difficulté à accueillir l'ensemble des demandes d'activité de soutien scolaire

Point de vue des « familles »

Pendant l'année scolaire, une grande majorité de parents (68,91%) indiquent qu'ils n'ont pas eu de difficultés à trouver un accueil pour leur enfant, alors que 24.79% des parents mentionnent qu'ils ont eu des difficultés à trouver une activité pendant l'année scolaire.

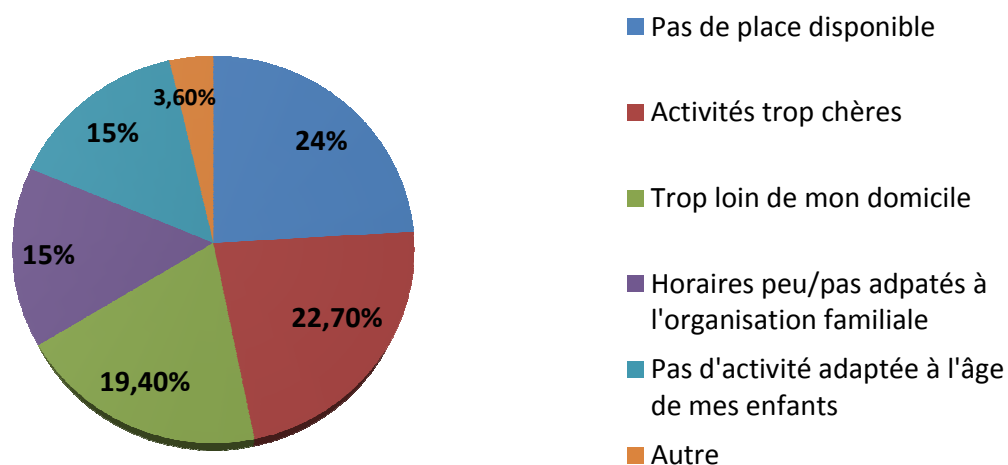
Avez-vous eu des difficultés à trouver un accueil pour votre/vos enfant(s) durant l'année scolaire?



Les types de difficultés exprimées par les familles sont variés . Le manque de place disponible est la difficulté la plus fréquemment évoquée (choisie par 24% des parents). Les autres difficultés les plus fréquemment pointées par les parents sont :

- le coût des activités ;
- l'éloignement du domicile.

Difficultés rencontrées par les familles durant l'année scolaire

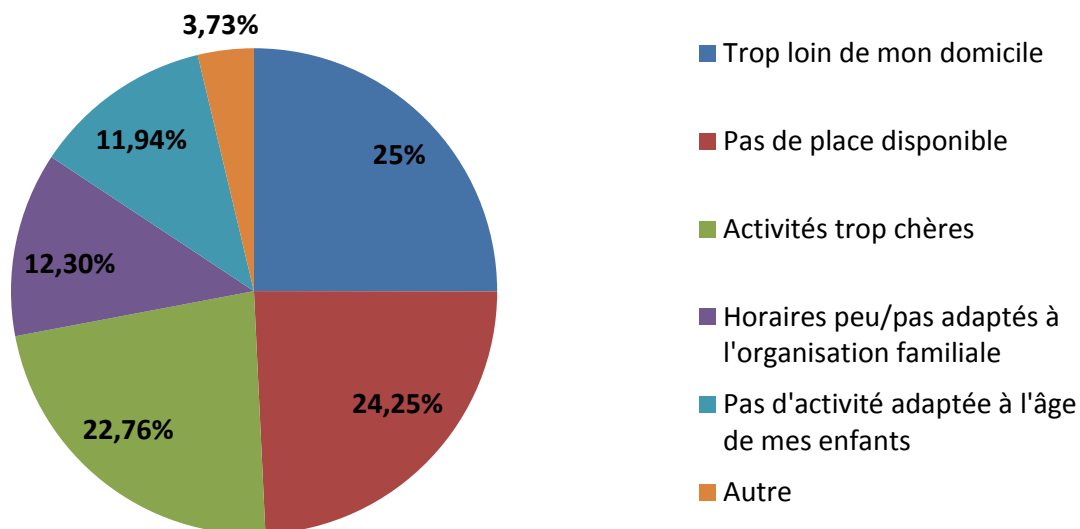


Pendant les vacances, 19.20% des parents expriment qu'ils ont eu des difficultés à trouver des activités « temps libre ».

Les difficultés rencontrées par les familles sont variées . Les parents pointent majoritairement l'éloignement du domicile, première difficulté, suivie de près par :

- le manque de place ;
- le coût des activités.

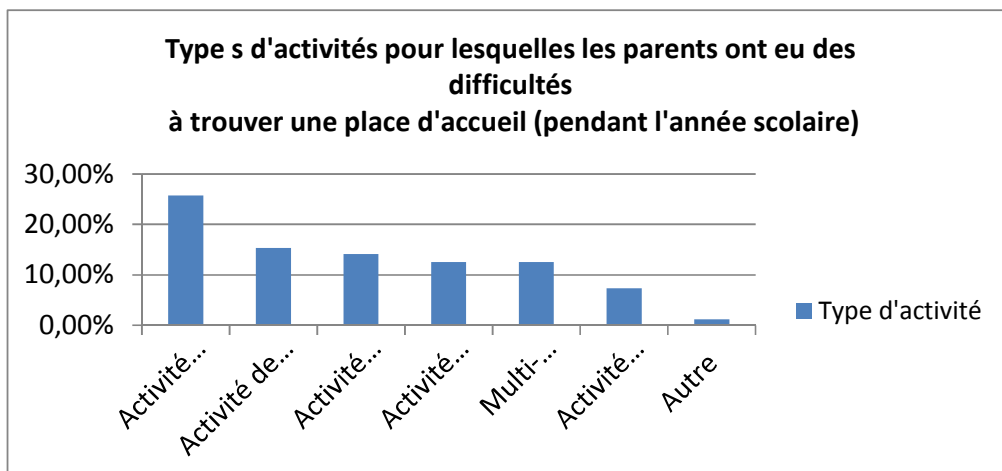
Difficultés rencontrées par les familles pendant les vacances scolaires



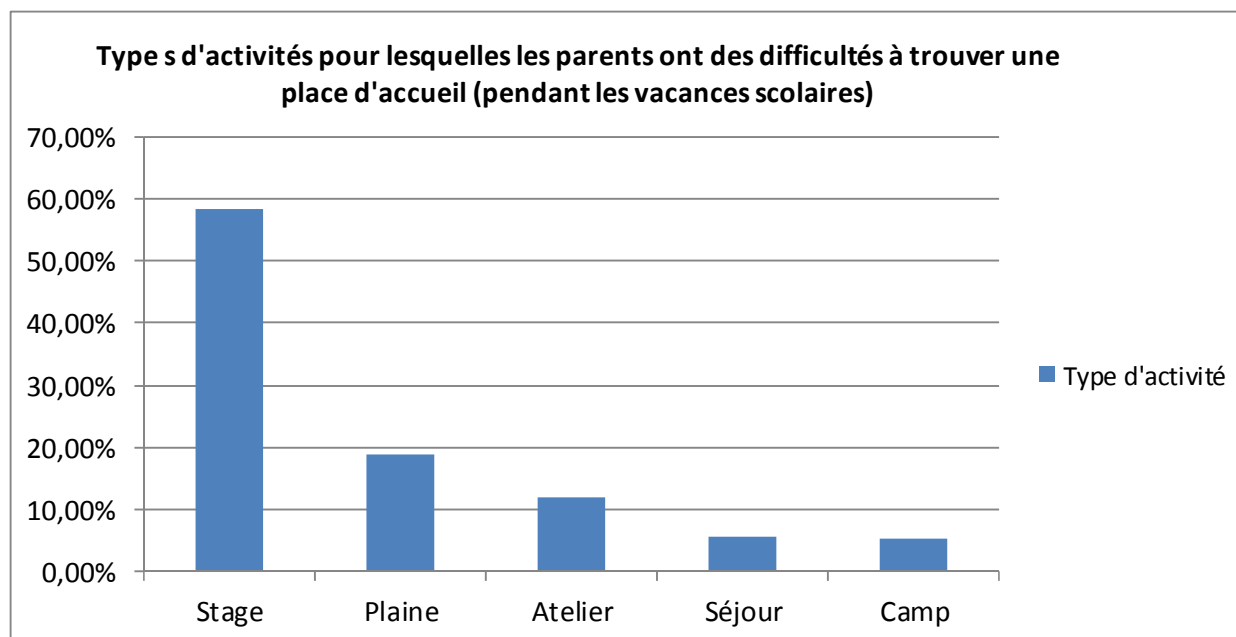
Toutes périodes de l'année confondues, après l'attitude et le savoir-faire des professionnels, la satisfaction à propos de la variété et de la qualité des activités proposées constitue le deuxième élément positif le plus souvent cité par les familles. Néanmoins, du côté des difficultés exprimées par les familles, il apparaît que celles-ci sont souvent à mettre en relation avec le type d'accueil proposé (quelle activité pour quel public) et avec la capacité des lieux d'accueil (combien d'encadrants pour combien d'enfants).

Pendant l'année scolaire, parmi les parents ayant répondu à la question « Précisez pour quel(s) type(s) d'activité(s) vous avez eu des difficultés à trouver un accueil pour votre/vos enfant(s) durant l'année scolaire? »

- 25.7% % d'entre eux disent avoir des difficultés à trouver des activités sportives ;
- 15.34% disent avoir des difficultés à trouver des activités de soutien scolaire ;
- 14.11% % disent avoir des difficultés à trouver des activités linguistiques.



Pendant les vacances scolaires, parmi les parents ayant répondu à la question « Précisez pour quel(s) type(s) d'activité(s) vous avez eu des difficultés à trouver un accueil pour votre/vos enfant(s) durant les vacances scolaires? », 58.30% des parents expriment avoir eu des difficultés à trouver des stages.



A la question ouverte, « *qu'est-ce qui permettrait d'améliorer la qualité de l'accueil ?* », les parents répondent en indiquant particulièrement :

- la diversification des activités ;
- le besoin d'un appui plus important pour assurer le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Toutes périodes de l'année confondues, dans les commentaires libres, certains parents réitèrent la demande d'activités variées et souhaitent notamment que soient organisées :

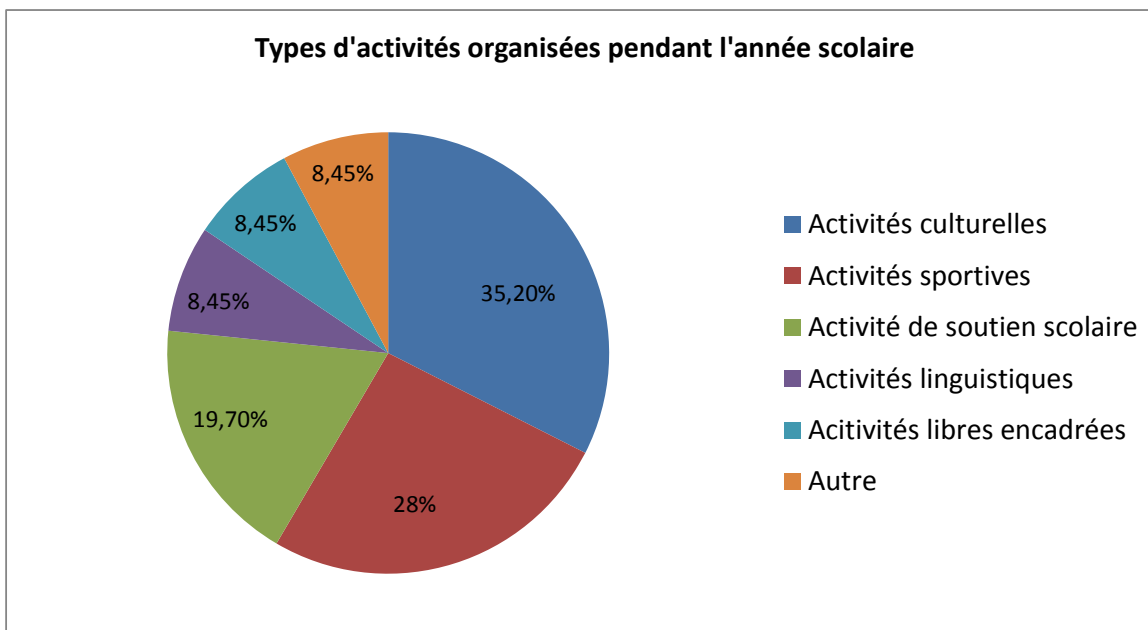
- des activités de soutien scolaire ;
- des activités en langue néerlandaise ;
- des activités pour les plus jeunes.

Les parents estiment également que, pour améliorer la qualité de l'accueil, il faudrait augmenter la capacité d'accueil des lieux offrant des activités pour les plus petits, car ils ont des difficultés à trouver des activités pour enfants de moins de 6 ans. De même, lors des rencontres avec les parents en groupes focalisés, la difficulté à trouver des activités pour les plus jeunes s'est exprimée comme une difficulté majeure (c'est-à-dire à résoudre prioritairement).

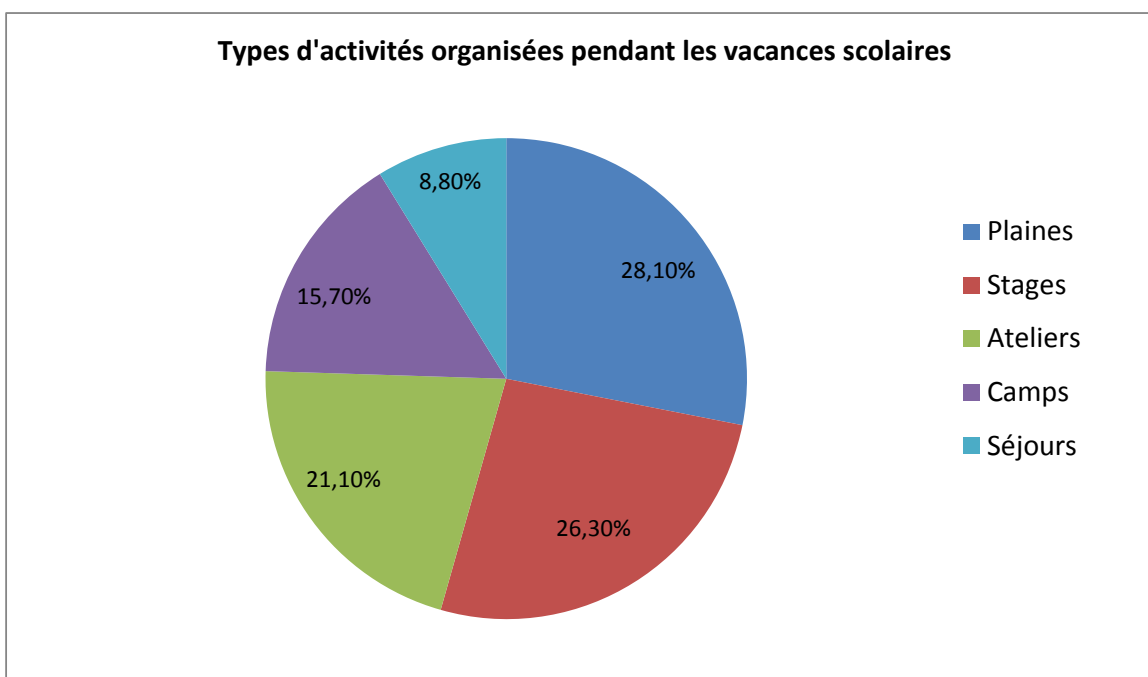
Pour ce qui regarde plus précisément la qualité des activités, les réponses des parents mettent prioritairement l'accent sur le fait que les enfants aient la possibilité de faire des découvertes, de nouvelles expériences. Cet élément est également récurrent dans les échanges en groupes focalisés avec les parents. De même, cette demande exprimée par les parents fait écho aux besoins de stimulation et d'expérimentation présents chez les enfants.

Point de vue des « opérateurs de l'accueil non scolaires »

Pendant l'année, la majorité des activités organisées sont des activités culturelles, sportives et de soutien scolaire.



Pendant les congés scolaires, les « opérateurs de l'accueil non scolaires » organisent principalement des plaines et des stages.



Toutes périodes de l'année confondues et de manière générale, les opérateurs de l'accueil non scolaires expriment la difficulté de pouvoir accueillir toutes les demandes des parents, et notamment les demandes de soutien scolaire. Au sein des milieux d'accueil organisant une activité de soutien scolaire, 91.67% d'entre les opérateurs ayant participé à l'enquête disent disposer de listes d'attente pendant l'année scolaire, et 75% d'entre eux pendant les vacances scolaires. Lors de rencontres avec des opérateurs d'écoles de devoirs (EDD), les difficultés liées à une capacité d'accueil insuffisante ont été également exprimées.

2. Temps d'accueil : horaires

Tendances

- Les familles sont globalement satisfaites des horaires d'accueil proposés par les structures.
- L'insatisfaction des familles porte prioritairement sur les modalités d'inscription aux activités.

Point de vue des « familles »

Dans les commentaires libres, la thématique des horaires d'accueil n'apparaît pas fréquemment. La « ponctualité des professionnels », de même que « l'amplitude horaire » large sont citées comme des points positifs de l'accueil, après « la variété des activités proposées » et le « savoir-faire des professionnels » (cf. point 1.).

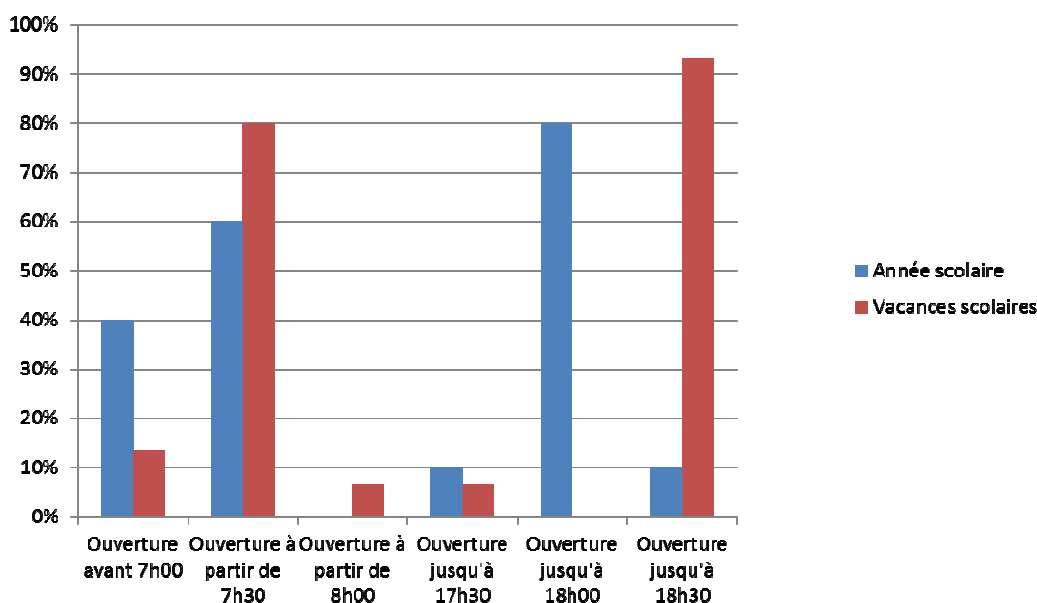
Certaines familles précisent cependant que, pour améliorer la qualité de l'accueil et plus précisément l'organisation de l'accueil, l'amplitude horaire pourrait être plus large ; même si la question des horaires est loin d'être le critère le plus prioritaire (7^{ème}), parmi un ensemble de (10) critères influençant le choix des parents . Les familles sont sensibles au déroulement du processus d'inscription aux activités. Dans les commentaires libres, certains parents précisent par exemple que les modalités d'inscription pourraient être améliorées (inscription par Internet ou avec un formulaire simple). Leurs mots à ce sujet sont éloquentes, ils ont le sentiment que ce sont les « premiers arrivés, les premiers servis », ou associent les inscriptions à une « foire d'empoigne ».

Si l'on souhaite chiffrer ces éléments, on constate que :

- pendant l'année scolaire, pour les familles ayant indiqué avoir eu des difficultés à trouver un lieu d'accueil, 15% mettent ces difficultés en lien avec des horaires d'accueil peu/pas adaptés. On observe néanmoins que les accueils temps libre organisés dans les écoles commencent tôt et se terminent tard.
- pendant les vacances, 12.3% des familles soulignent cette même difficulté d'amplitude horaire.

Point de vue des « opérateurs de l'accueil scolaires »

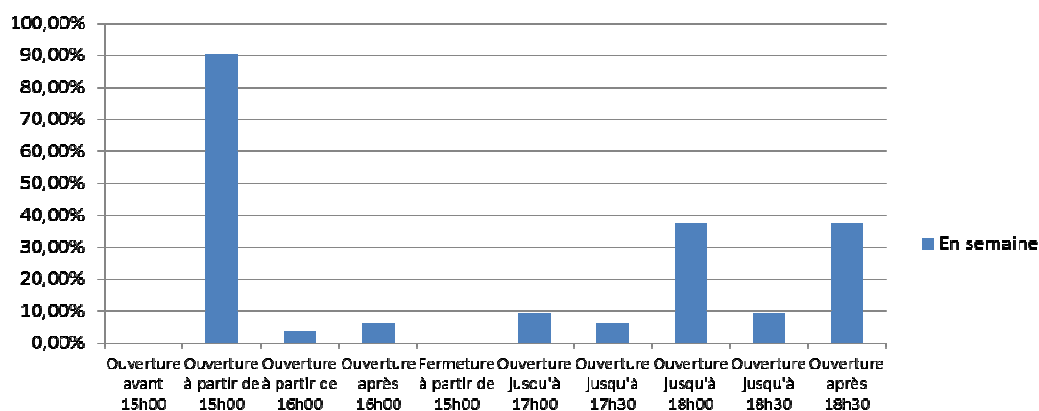
Pendant l'année scolaire, les écoles ouvrent plus tôt que pendant les vacances scolaires. 100% des écoles ayant complété le questionnaire affirment que leur accueil démarre à partir de ou avant 7h30 ; Pendant les vacances scolaires, les écoles ferment plus tard que pendant l'année scolaire. 93% des écoles ayant complété le questionnaire affirment accueillir les enfants jusqu'à 18h30.



Point de vue des « opérateurs non scolaires »

Pendant l'année scolaire, 90 % des opérateurs de l'accueil ayant complété le questionnaire disent accueillir les enfants dès 15h00 et fermer entre 18h00 et 19h00, en semaine.

Pendant les vacances scolaires, les opérateurs ayant complété le questionnaire disent accueillir les enfants dès 7h30 et clôturer leur accueil après 18h00.



3. Taux d'encadrement (nombre d'encadrants/animateurs proportionnellement au nombre d'enfants accueillis)

Tendances

- Les taux d'encadrement varient selon le type d'opérateur de l'accueil. Les opérateurs de l'accueil non-scolaires disposent généralement de plus d'encadrants que les opérateurs scolaires.
- Les taux d'encadrement varient également en fonction de la période d'accueil : pendant l'année scolaire ou pendant les vacances.
- Les familles, comme les professionnels de l'accueil travaillant en milieu scolaire souhaiteraient une amélioration des taux d'encadrement.

Point de vue des « familles »

Toutes périodes de l'année confondues, les parents sont très sensibles à la question de l'encadrement de leurs enfants (13% des commentaires libres l'évoquent comme point à améliorer). Ils souhaitent:

- plus d'attention aux interactions entre les enfants ;
- une amélioration des taux d'encadrement (plus d'animateurs) ;
- une meilleure gestion des absences au sein des équipes.

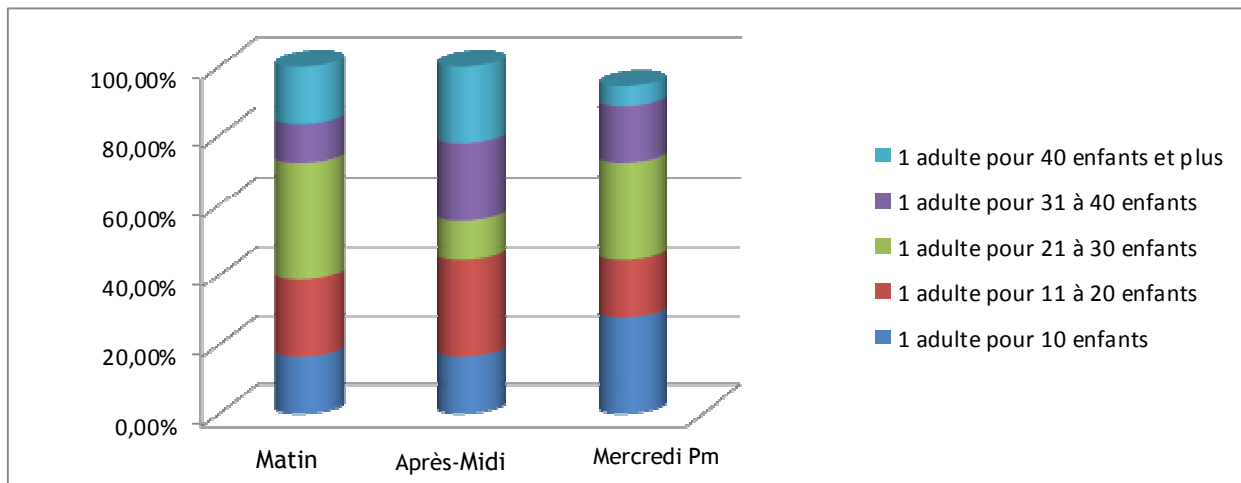
Il est par ailleurs essentiel pour les parents de sentir leur enfant en sécurité.

Point de vue des « opérateurs de l'accueil scolaires »

Pendant l'année scolaire, pour les 3-6 ans, on constate qu'en matinée, le taux d'encadrement le plus fréquemment rencontré est celui d'1 adulte pour 21 à 30 enfants. Tandis que pendant l'après-midi, il est d'1 adulte pour 11 à 20 enfants. Le mercredi après-midi, les deux taux les plus pratiqués sont de 1 adulte pour 10 enfants et de 1 adulte pour 21 à 30 enfants.

Le taux d'encadrement est ainsi plus élevé le mercredi après-midi que durant les matinées et après-midis des autres jours de la semaine.

Taux d'encadrement moyens pratiqués pour les 3-6 ans

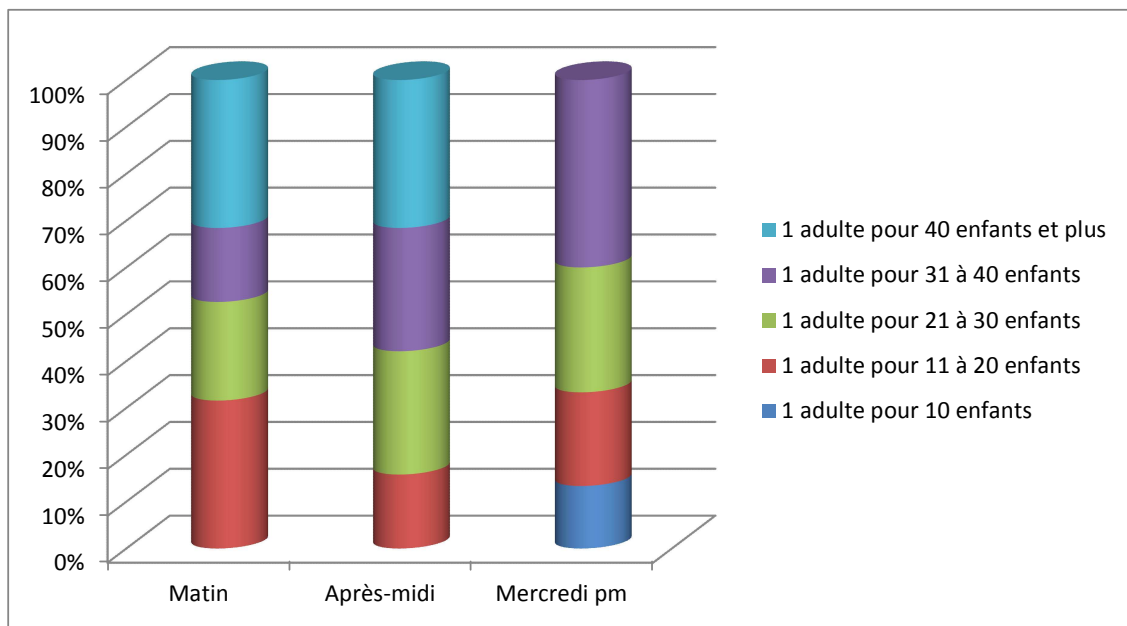


Pour les 6-12 ans, on constate que les deux taux d'encadrement les plus fréquents en matinée sont d'1 adulte pour 21 à 30 enfants (comme pour les 3-5 ans) et d'1 adulte pour 40 enfants. Il peut même excéder les 40 enfants selon l'école. Pendant l'après-midi, le taux d'encadrement le plus fréquent est d'1 adulte pour 40 enfants.

Le mercredi après-midi, le taux d'encadrement le plus fréquent est d'1 adulte pour 31 à 40 enfants mais certaines écoles peuvent aussi présenter un taux d'encadrement d'1 adulte pour 10 enfants.

En comparaison avec les 3-6 ans, le taux d'encadrement pratiqué pour les 6-12 ans est également plus élevé le mercredi après-midi que pendant les autres périodes d'accueil.

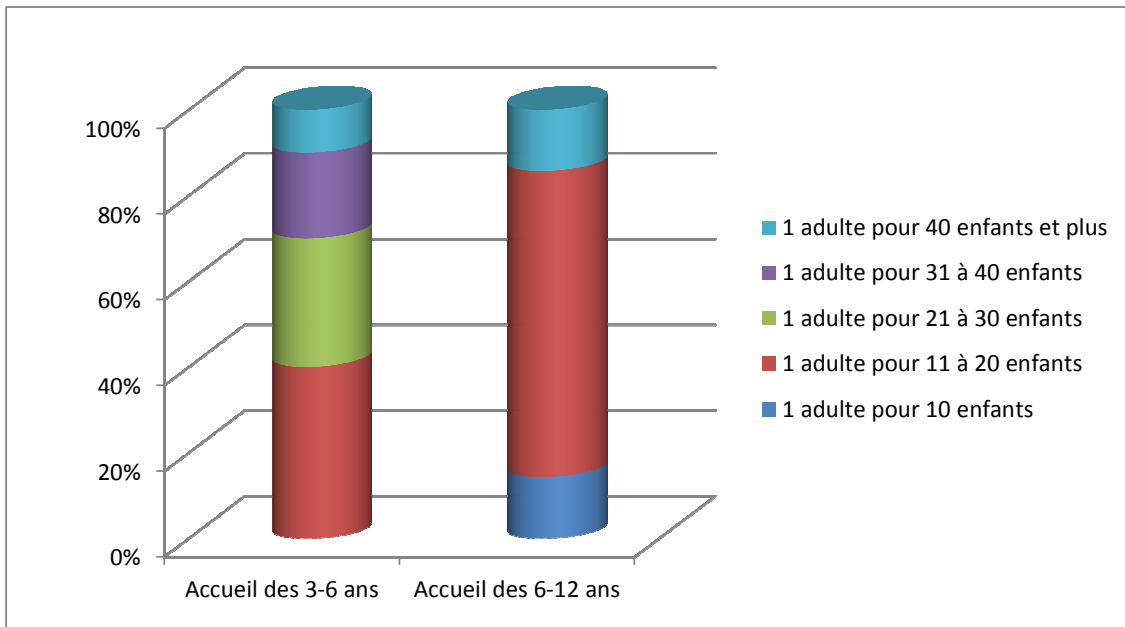
Taux d'encadrement moyens pratiqués pour les 6-12 ans



Pendant les vacances, les taux d'encadrement sont plus élevés que pendant l'année.

Pour les 3-6 ans : le taux d'encadrement le plus fréquent est d'1 adulte pour 20 enfants maximum. Il en va de même, et dans des proportions plus importantes ; pour les 6-12 ans.

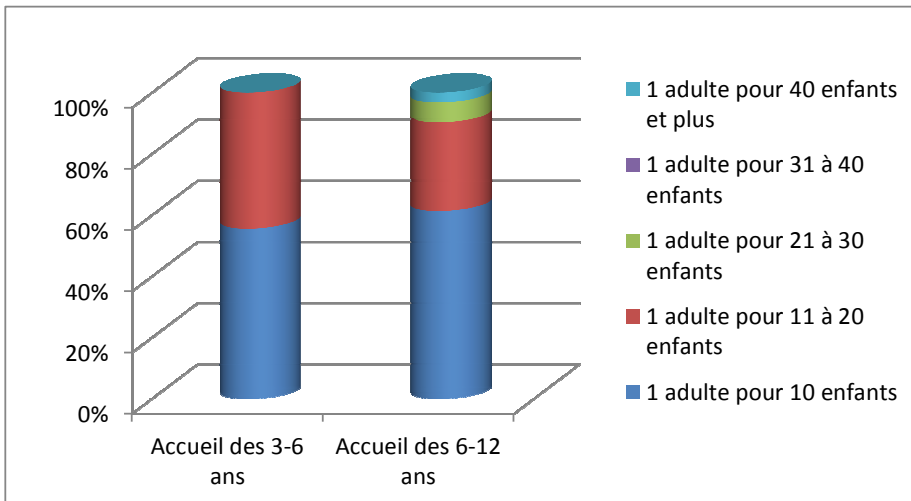
Taux d'encadrement moyens pratiqués pendant les vacances (3-6 ans et 6-12 ans)



Point de vue des « opérateurs de l'accueil non-scolaires »

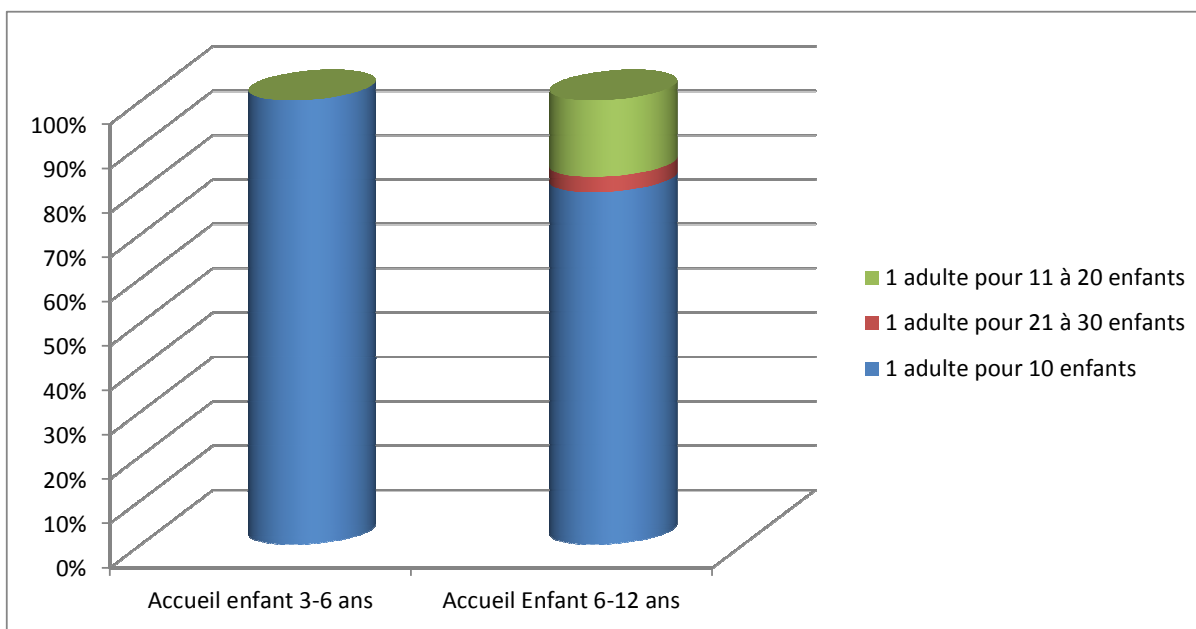
Pendant l'année, les structures ayant répondu au questionnaire indiquent des taux d'encadrement élevés, que ce soit pour les 3-6 ans ou pour les 6-12 ans. Dans les deux cas, le taux le plus pratiqué est celui d'1 adulte pour 10 enfants maximum.

Taux d'encadrement moyens pratiqués



Pendant les congés scolaires, les structures ayant répondu au questionnaire indiquent également des taux d'encadrement élevés. Comme pour la période scolaire, pour les deux tranches d'âge accueillies, le taux le plus pratiqué est celui d'1 adulte pour 10 enfants maximum. Ce taux est pratiqué dans des proportions plus importantes pendant la période des congés scolaires que pendant l'année scolaire.

Taux d'encadrement moyens pratiqués



Pour rappel, les normes d'encadrement des opérateurs d'accueil scolaires sont définies par le Décret Enseignement (1 adulte pour 99 enfants), alors que les taux d'encadrement des opérateurs d'accueil non scolaires sont liés à différents Décrets, dont les Décrets Centre de vacances (1 adulte pour 12 enfants, pour les 6 ans et plus) ou Centre d'Expression et de Créativité (1 adulte pour 12 enfants).

Les normes d'encadrement ATL (applicables également à l'accueil organisé par une école dès lors qu'elle fait partie d'un programme CLE) d'1 adulte pour 12 enfants (6 à 12 ans) et d'1 adulte pour 8 enfants (3 à 6 ans), constituent des idéaux vers lesquels tendre, et non des prescrits susceptibles de vérification/sanction.

L'existence de différents cadres de référence légaux, de même que le caractère contraint ou indicatif de leur application, sont des éléments qui contribuent à éclairer le sens des différences observées quant aux taux d'encadrement appliqués par les opérateurs.

En outre, pour des raisons financières, l'engagement de personnel supplémentaire s'avère souvent difficile. Lors de rencontres avec des équipes ATL et à l'occasion des interventions réunissant les CATL de la région bruxelloise, il est fait régulièrement état des difficultés liées aux contrats CDD et/ou précaires, aux horaires coupés, ainsi qu'aux salaires peu élevés (et donc peu attractifs).

4. Formation du personnel

Tendances

- Les opérateurs de l'accueil sont attentifs à mettre en place un système de formation continue pour leur personnel.
- Les besoins en formation (thématiques) varient selon le type d'opérateur.
- Le remplacement du personnel absent (car parti en formation) reste une difficulté partagée par tous types d'opérateurs d'accueil.
- Les réunions d'équipes sont organisées par tous les opérateurs mais les fréquences de celles-ci sont différentes selon le type d'opérateur

Point de vue des « familles »

Pour les familles, il est important que les équipes soient bien formées. Cependant, les attitudes et savoir-faire des encadrants à l'égard des enfants et des familles apparaissent comme des éléments encore plus importants dans ce qu'expriment les parents (cf. « éviter de crier sur les enfants », « être tolérant », « être attentif aux soins et demandes des enfants »,...). Dans les commentaires libres, les parents se sont exprimés davantage à ce sujet qu'à propos de l'offre, de l'organisation de l'accueil ou de la diffusion d'informations.

Point de vue des « opérateurs de l'accueil scolaires »

46.7% des structures ayant complété le questionnaire estiment que leur point fort est la formation du personnel, et 43.3 % d'entre eux estiment que les réunions d'équipe constituent un point fort.

Les thématiques souhaitées (en tenant compte des thématiques prioritaires de l'ONE) pour l'organisation de formations sont :

- « les compétences relationnelles »(ex. : gestion des situations conflictuelles) » : 53.3% des réponses renvoient à ce thème ;
- « les notions de base » (premiers soins, éveil culturel et de la créativité, respect des besoins et rythmes de l'enfant,...) : 33.3% des réponses concernent ce point.

Point de vue des « opérateurs de l'accueil non scolaires »

69.5% des structures ayant répondu à l'enquête estiment que la formation du personnel est le point fort des opérateurs d'accueil. Les thématiques souhaitées (en tenant compte des thématiques prioritaires de l'ONE) pour l'organisation de formations sont, à égalité :

- « les notions de base » (premiers soins, éveil culturel et de la créativité, respect des besoins et rythmes de l'enfant, ...) : 27.8% des réponses ;
- « la participation » (gestion de projet avec les enfants, le développement d'une plus grande participation des enfants, ...) : 27.8% des réponses.

En moyenne, pour les deux types d'opérateurs d'accueil (« scolaires » et « non scolaires »), ils sont 63.5% à exprimer ne pas avoir de difficulté à former leur personnel. Si difficulté il y a, c'est lorsqu'ils doivent remplacer du personnel absent, et ce, car leurs équipes fonctionnent souvent au « minima ».

Si l'offre de formations continues reste insuffisante sur le territoire de la région bruxelloise pour répondre à l'ensemble des demandes, on note que la proportion de formations continues subventionnées par l'ONE organisées à Bruxelles, a augmenté depuis 2010 (de 18% à 23 %, cf. catalogue de l'ONE). On peut ajouter que la proposition de formations nomades (sur site) est assez importante, et en augmentation (164 formations nomades dans le catalogue de formations continues 2014-2015 contre 151 offres dans le catalogue 2013-2014).

Enfin, il est à noter que la Ville de Bruxelles a, de longue date, veillé à mettre en place des sessions de formations continues à destination des auxiliaires d'accueil des écoles ainsi que des animateurs des Maisons des Enfants. Auparavant organisées par le Service Jeunesse, ces formations continues sont pilotées depuis 2012 par le Centre Elisabeth en collaboration avec la CATL de la Ville.

A un autre niveau et tous types d'opérateurs confondus, les réunions d'équipes sont très importantes dans la vie d'un milieu d'accueil:

- 97% des « opérateurs de l'accueil scolaires » organisent des réunions d'équipe selon une fréquence faible. La fréquence des réunions est variable d'une école à l'autre. Elle peut aller d'une réunion trimestrielle (46.7% des réponses) à une réunion mensuelle (36.7% des réponses). Dans les échanges avec les équipes d'accueil basées en milieu scolaire, celles-ci émettent le souhait d'avoir des réunions plus régulières;
- 89% des « opérateurs de l'accueil non scolaires » organisent des réunions d'équipe selon une fréquence importante. Elle peut aller de plusieurs réunions dans le mois (selon les besoins, 36 % des réponses) à une réunion hebdomadaire (réunion systématique, 19.5% des réponses). Lors des rencontres avec les opérateurs non scolaires, ceux-ci ont mis l'accent sur l'importance des réunions. Elles font partie intégrante de leur démarche pédagogique.

5. Coûts

Tendances

- Les familles sont globalement satisfaites des tarifs des activités ATL.
- Des réductions tarifaires sont proposées tant par les opérateurs de l'accueil scolaires que par les opérateurs de l'accueil non scolaires.
- Le public « familles » exprime des difficultés quant au coût de l'activité lorsqu'il recherche des activités sportives ou des stages.

Point de vue des « familles »

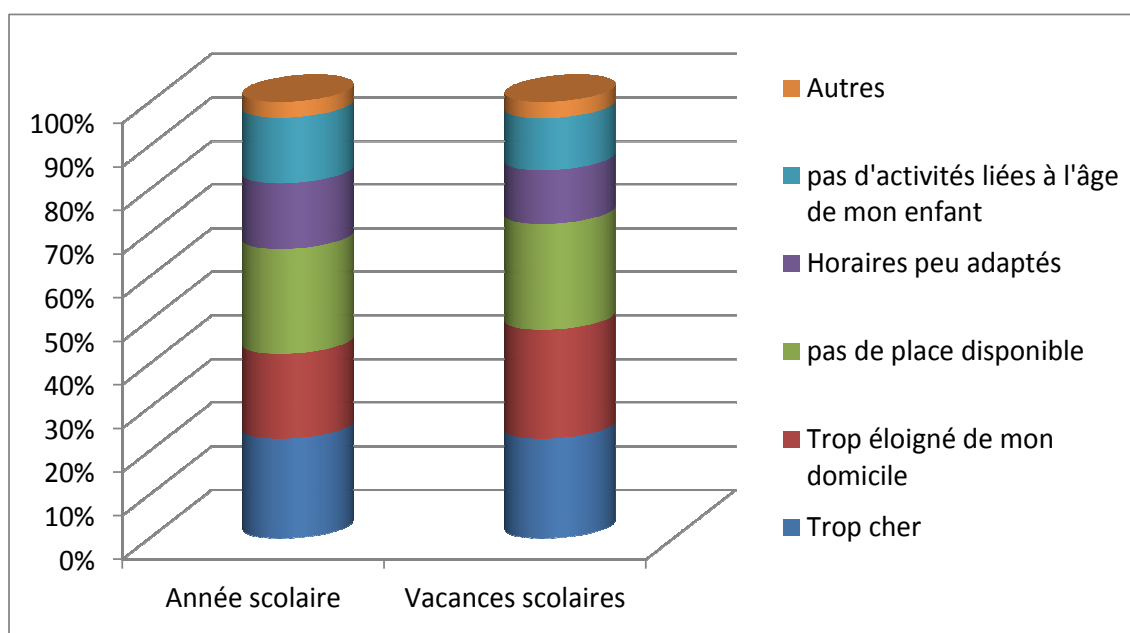
De manière globale, l'offre tarifaire est satisfaisante pour les familles. Certains parents soulignent positivement la possibilité de bénéficier d'un accueil à des prix abordables.

Peu de parents s'expriment négativement sur les coûts dans les commentaires libres. Souvent, ils sont prêts à payer le « juste prix », si les activités proposées sont de qualité et spécifiques.

Certains expriment cependant, dans les commentaires libres également, qu'ayant plusieurs enfants, ils ont des difficultés à payer les activités pour l'ensemble de la fratrie. De manière plus précise et selon les périodes de l'année :

- pendant l'année scolaire, le coût des activités est la deuxième contrainte relevée par les « familles », après le manque de places disponibles (22.70% des parents ayant complété le questionnaire et ayant précisé avoir eu des difficultés à trouver une place d'accueil). A noter que les parents évoquent régulièrement les contraintes de coût en lien avec la recherche d'activité sportive. En effet, ce type d'activité peut être relativement onéreuse (équipement/matériel, assurance, moniteurs spécialisés);
- pendant les vacances scolaires, le coût des activités est la troisième contrainte relevée par les familles (22.76% des parents ayant complété le questionnaire et ayant précisé avoir eu des difficultés à trouver une place d'accueil), après l'éloignement lieu d'activité -domicile (25%) et le manque de places disponibles (24.25%).

Si vous avez rencontré des difficultés, quelles sont-elles ?



Point de vue des « opérateurs scolaires »

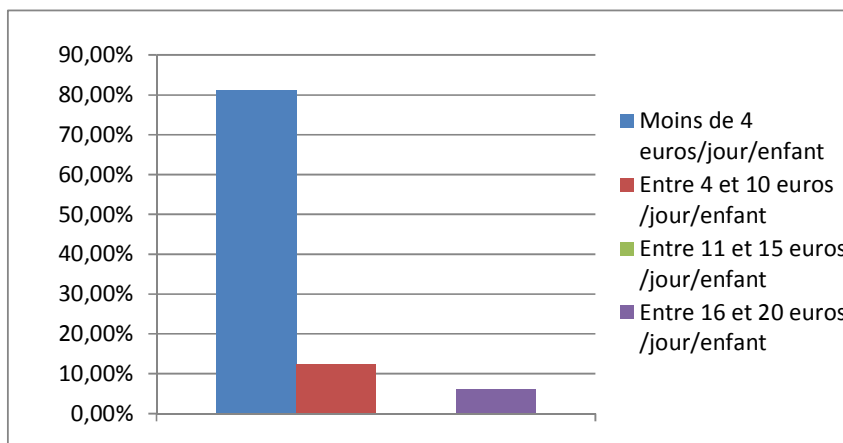
Pendant l'année scolaire, 83,3% des « opérateurs de l'accueil scolaires » ayant complété le questionnaire disent proposer un accueil à moins de 2 euros/jour/2 services (matin et soir). 90% d'entre eux disposent d'un système de réduction tarifaire.

Pendant les congés scolaires, 86.7% des « opérateurs de l'accueil scolaires » ayant complété le questionnaire et organisant un accueil durant les vacances proposent un accueil à moins de 4 euros/jour/enfant. 53.3% d'entre eux disposent d'un système de réduction tarifaire.

Point de vue des « opérateurs non scolaires »

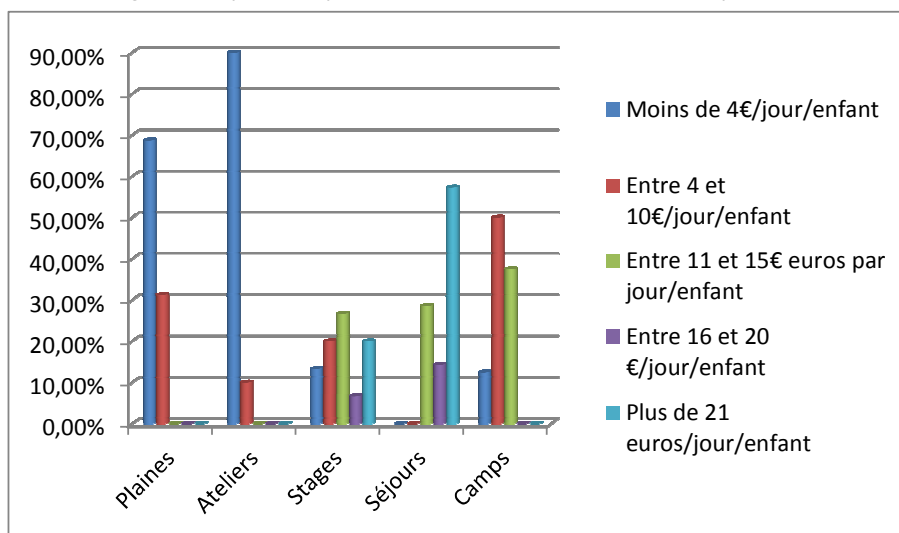
Lors de visites auprès « d'opérateurs de l'accueil non scolaires », les professionnels expliquent qu'ils évitent d'augmenter leurs tarifs afin de garantir une accessibilité large. Ils précisent cependant qu'au vu des réductions des subventions, cela s'avère toujours plus difficile.

Coût des activités organisées par les opérateurs de l'accueil non scolaires pendant l'année scolaire



- Pendant l'année scolaire, 81.25 % des « opérateurs de l'accueil non scolaires » ayant répondu au questionnaire proposent un accueil à moins de 4 euros par jour;
- Pendant les vacances scolaires, le coût des activités proposées par les « opérateurs de l'accueil non-scolaires » varie selon l'activité. Comme observé auparavant (point1. Potentiel d'activités) :
 - la majorité des activités organisées pendant les vacances sont des plaines. Cette activité présente une bonne accessibilité financière. Les plaines organisées par les opérateurs de l'accueil ayant répondu au questionnaire, affichent en majorité (68% des réponses) un tarif de moins de 4 euros par jour ;
 - il en va de même pour les ateliers (90% des réponses) ;
 - le coût des camps est, quant à lui, un peu plus élevé et oscille généralement entre 4 et 10€/jour/enfant (50% des réponses) ;
 - 57.3% d'entre les opérateurs organisent des séjours qui coûtent plus de 21 euros par jour/jour. Ce qui en réduit l'accessibilité ;
 - les coûts des stages sont plus variés et dépendent de l'organisateur.

Coût des activités organisées par les opérateurs de l'accueil non scolaires pendant les vacances scolaires



Toutes périodes de l'année confondues, 61.11% des « opérateurs de l'accueil non scolaires » proposent une réduction tarifaire.

6. Couverture spatiale et mobilité

Tendances

- La couverture spatiale des activités ATL sur le territoire de la Ville de Bruxelles peut être qualifiée de « bonne ».
- Tous les types d'opérateurs ne sont cependant pas présents de manière égale dans chaque quartier et l'accessibilité à certaines activités peut s'en trouver dès lors moins aisée pour les familles.

En se fiant aux questionnaires, et en se référant également aux parties I et II de l'Etat des Lieux, on remarque qu'il existe des « opérateurs de l'accueil scolaires et non scolaires » dans tous les quartiers de la Ville de Bruxelles. La couverture spatiale des activités est donc de 100%. Tous les types d'accueil ne sont cependant pas également représentés dans chaque quartier, ce qui pourrait expliquer que, selon le quartier, les parents sont en demande de places d'accueil pour certains types d'activités.

Point de vue des « familles »

Les parents soulignent de manière positive le fait que les activités soient organisées au sein des écoles ou à proximité de leur domicile. Quand ils expriment des difficultés à ce sujet, c'est précisément l'éloignement activité-domicile qui est le plus fréquemment relevé, ainsi :

- Pendant l'année scolaire, parmi les « familles » qui expriment des difficultés à trouver une activité pour leur enfant, 19.40% d'entre elles précisent que les activités sont trop éloignées de leur domicile ;
- Pendant les vacances, parmi les « familles » ayant eu des difficultés, l'éloignement du domicile constitue la première difficulté avec 25% des réponses.

7. Qualité des services

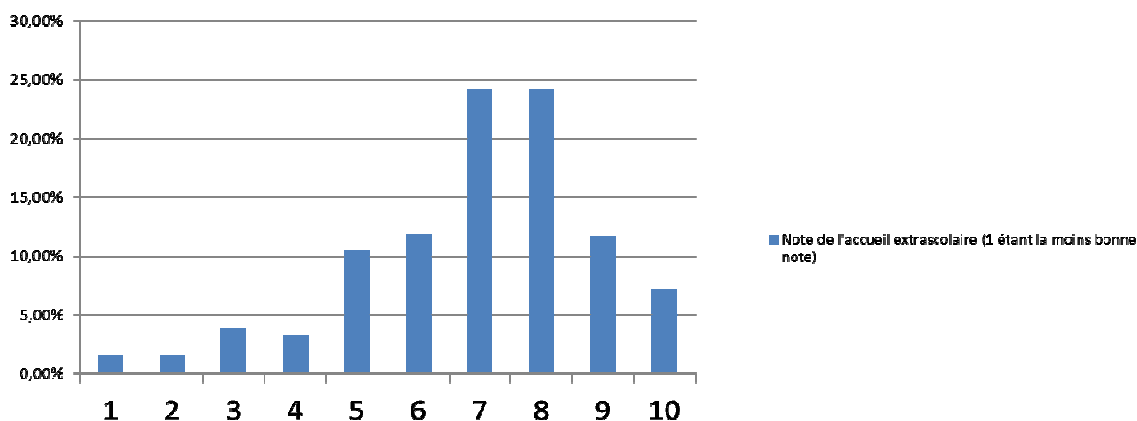
Tendances

- Le public « familles » est globalement satisfait de la qualité de l'accueil.
- Les familles apprécient le relationnel avec les équipes ATL .
- Les opérateurs de l'accueil ont, pour la plupart, rédigé un projet pédagogique spécifique à l'accueil.
- Des rencontres/ateliers d'échanges de pratiques sont généralement souhaités par les professionnels de l'accueil, tant scolaires que non scolaires.

Point de vue des « familles »

« Les familles » sont assez satisfaites, voire très satisfaites de la qualité de l'accueil offerte sur le territoire. Quand on leur demande d'évaluer la qualité de l'accueil , les parents lui décernent une note moyenne de **6.9/10**.

Etes-vous satisfait(e) de la qualité l'accueil extrascolaire sur le territoire de Bruxelles-Ville?



Parmi les 45.6% des familles qui s'expriment sur les points positifs de l'accueil, », les éléments qui reviennent le plus souvent sont :

- l'attitude des professionnels : « gentillesse », « accueil chaleureux » et « généreux » « personnel souriant » ;
- le savoir-faire des professionnels : « accueil et suivi des enfants » .

De manière générale, les familles précisent qu'il est aussi très important que les enfants « s'amuse ».

Point de vue des « opérateurs scolaires »

50% des « opérateurs de l'accueil scolaires » qui ont complété le questionnaire disent avoir un projet d'accueil spécifique .

83.3% d'entre eux précisent que l'élaboration d'un projet pédagogique spécifique à l'accueil est un des points forts de leur accueil. Pour améliorer l'accueil , 63.3% estiment qu'il faudrait proposer des ateliers/rencontres d'échanges de pratiques à l'équipe ATL.

Point de vue des « opérateurs non scolaires »

58.3% des « opérateurs de l'accueil non scolaires » qui ont complété le questionnaire disent avoir un projet d'accueil spécifique.

72.2% des opérateurs précisent que l'élaboration d'un projet pédagogique spécifique à l'accueil est un des points forts de leur accueil.

Pour améliorer l'accueil, les opérateurs estiment :

- pour 30.6% d'entre eux, qu'ils devraient disposer d'outils pédagogiques supplémentaires (guide d'animation, guide d'élaboration de projet, ...) ;
- pour 28% d'entre eux, qu'il serait opportun de proposer des ateliers/rencontres d'échanges de pratiques à l'équipe ATL.

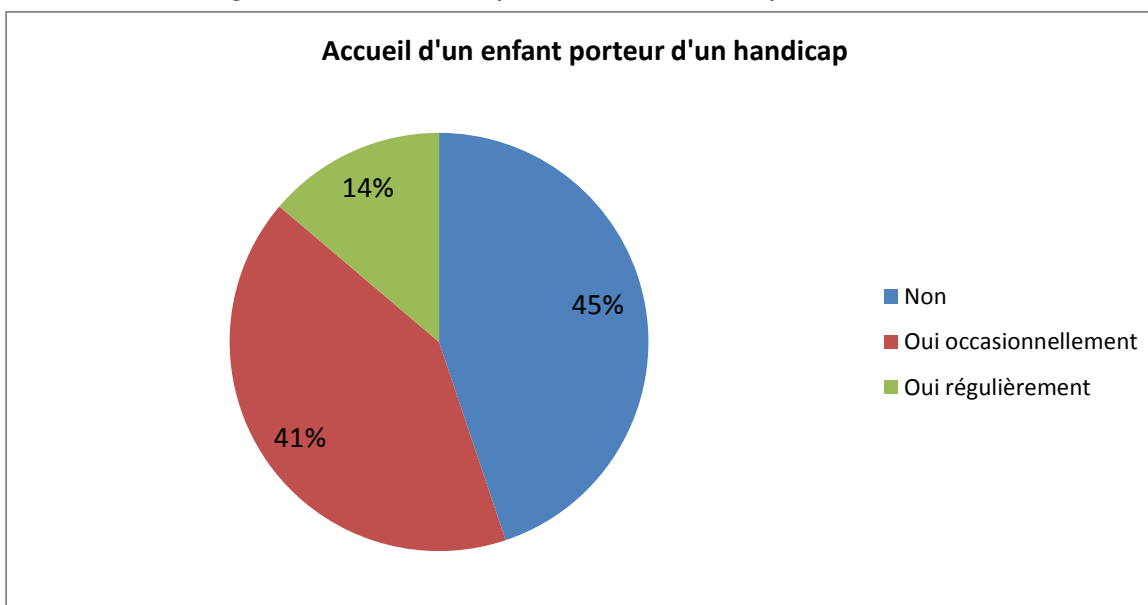
8. Accessibilité (accueil de l'enfant porteur de handicap)

Tendances

- La majorité des opérateurs de l'accueil ne disposent pas d'un aménagement spécifique de leurs locaux pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- La majorité des opérateurs de l'accueil n'organisent qu'occasionnellement un accueil intégré;
- Une très grande majorité des « opérateurs de l'accueil » ne souhaitent pas communiquer sur la possibilité d'organiser un accueil intégré, ni insérer le sigle « accueil d'enfants porteurs d'un handicap ».
- Les opérateurs de l'accueil qui n'organisent pas un accueil intégré l'expliquent par le fait qu'ils ne reçoivent pas de demandes et que leur personnel n'a pas la formation adéquate.

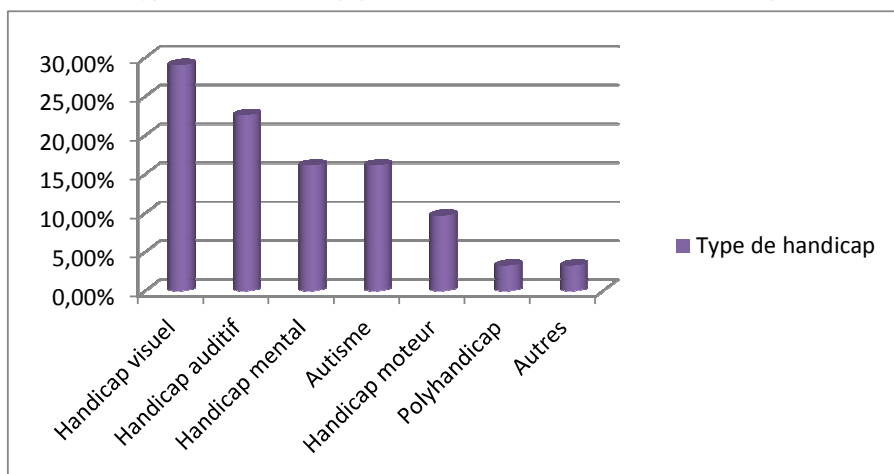
Point de vue des « opérateurs scolaires »

73% des « opérateurs scolaires » ayant complété le questionnaire disent ne pas disposer d'aménagement spécifique de leurs locaux. Ils sont 55% à affirmer accueillir « de manière occasionnelle » ou « régulière » des enfants porteurs d'un handicap.



Des enfants porteurs de différents types de handicap sont accueillis dans les milieux d'accueil scolaires.

Quel(s) type(s) de handicap présente(nt) l'enfant / les enfants que vous avez accueilli(s) ?



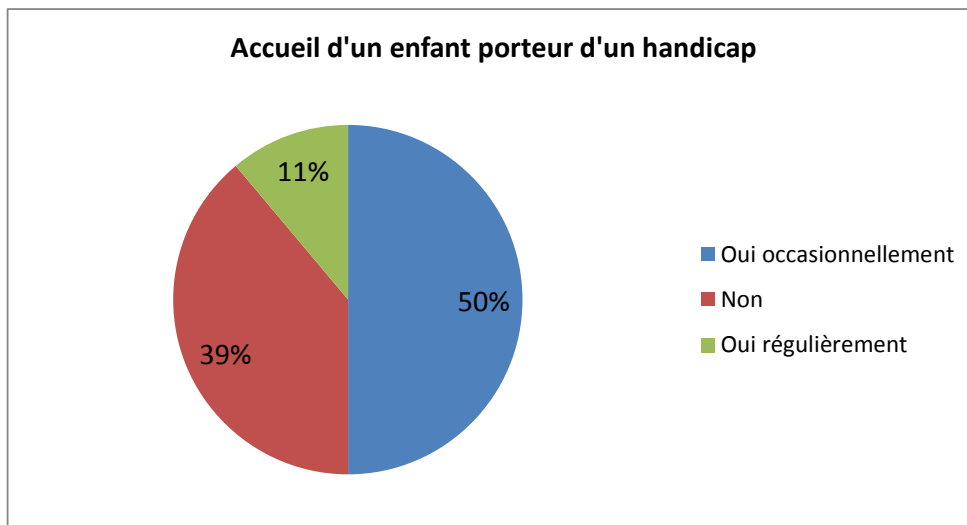
47% d'entre les « opérateurs scolaires » qui ont répondu à l'enquête, expriment qu'ils ne font pas appel à une aide supplémentaire. 10 % d'entre eux disent communiquer à propos de leur démarche d'intégration. 83% expriment ne pas souhaiter que le sigle "accueil des enfants porteurs de handicap" apparaisse dans les outils d'information destinés aux parents. 77% des « opérateurs scolaires » qui n'organisent pas d'accueil intégré l'expliquent par le fait qu'ils ne reçoivent pas de demandes spécifiques (NB: ce qui peut sembler logique dans la mesure où ils communiquent peu à ce sujet. La demande est-elle inexistante pour autant ?).

23% spécifient également qu'un des freins à l'organisation d'un accueil intégré est le fait que leur personnel ne soit pas formé pour ce type d'accueil.

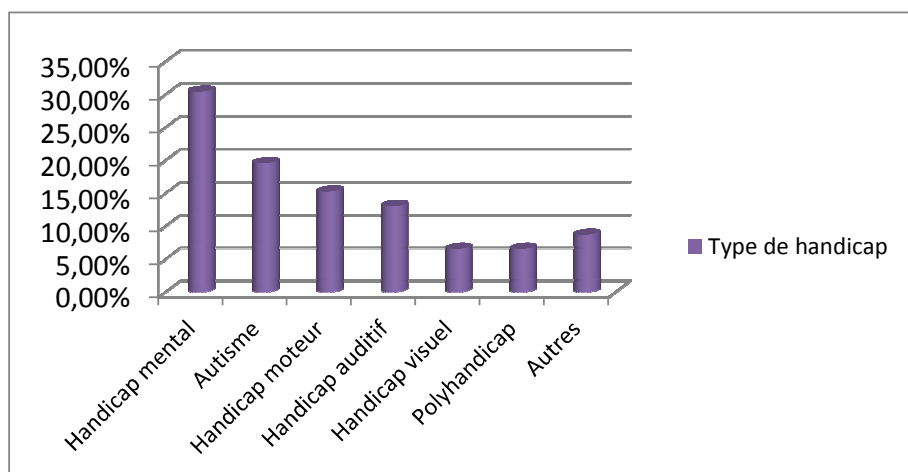
Point de vue des « opérateurs de l'accueil non scolaires »

75% des « opérateurs non scolaires » ayant complété le questionnaire disent ne pas disposer d'aménagement (rampe d'accès, couloir large, ascenseur,...) permettant l'accès aux locaux aux personnes à mobilité réduite.

61% disent organiser « occasionnellement », voire « régulièrement » un accueil intégré (un peu plus que les opérateurs de l'accueil scolaires).



Parmi les opérateurs accueillant des enfants porteurs de handicap, environ 30 % accueillent des enfants porteurs de handicap mental, 19, 6% accueillent des enfants souffrant d'autisme et 15,2% des enfants présentant un handicap moteur.



53% des « opérateurs de l'accueil non scolaires » ayant complété le questionnaire expriment qu'ils ne font pas appel à une aide supplémentaire à l'occasion d'un accueil intégré. 53% précisent qu'ils ne communiquent pas spécifiquement sur ce type d'accueil.

La majorité des « opérateurs non scolaires » ayant répondu au questionnaire ne développent pas de démarche d'intégration. Ils accueillent des enfants porteurs d'un handicap de manière ponctuelle, et traitent les demandes au cas par cas. Notamment parce qu'ils ne reçoivent pas de demandes des parents, mais aussi parce qu'ils ne disposent pas d'un personnel suffisamment formé pour ce type d'accueil (pas de « projet d'intégration »). 77.8% des « opérateurs non scolaires » ayant complété le questionnaire expriment ainsi ne pas souhaiter que le sigle " accueil des enfants porteurs de handicap" apparaisse dans les outils d'information destinés aux parents.

9. Matériel

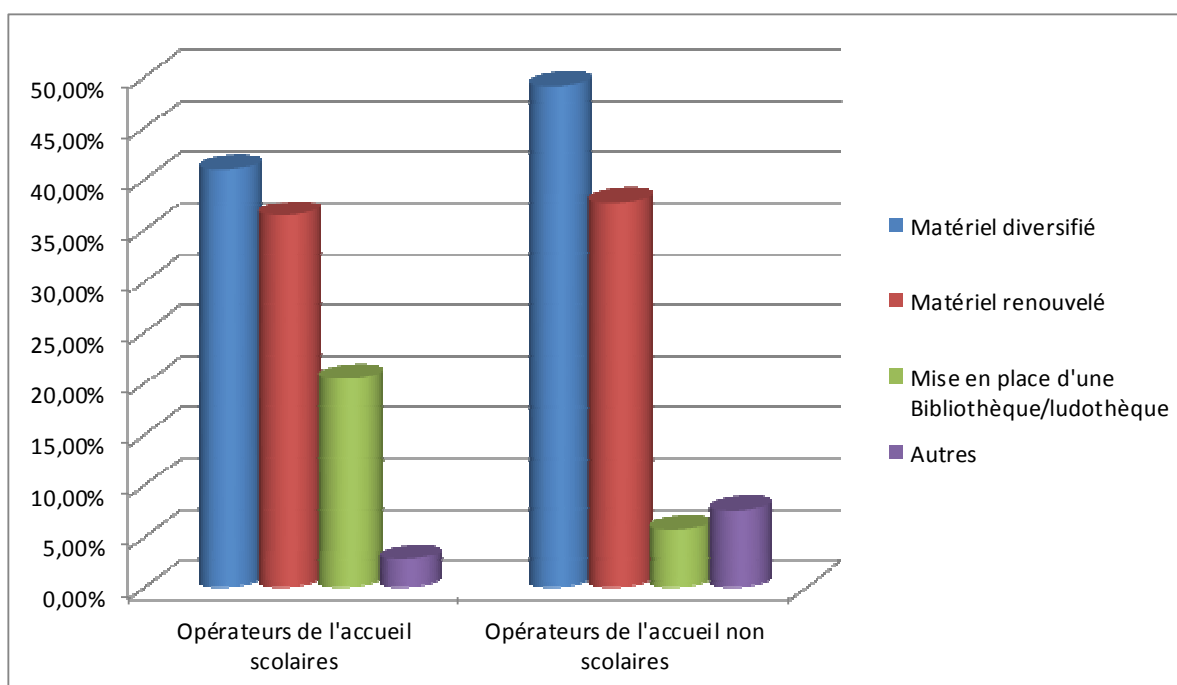
Tendances

- De manière générale, les opérateurs souhaiteraient pouvoir renouveler régulièrement leur matériel.
- Les opérateurs de l'accueil non scolaires souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un accès /d'un accès plus large à une ludothèque/bibliothèque.

Point de vue des « opérateurs de l'accueil »

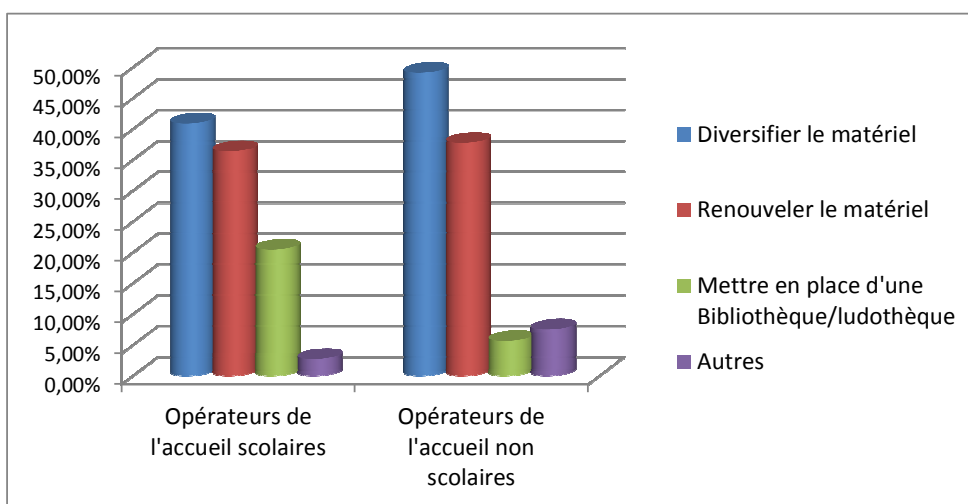
Concernant le matériel, tous opérateurs confondus : le fait que le matériel soit diversifié et le fait qu'il soit renouvelé en constituent les deux points forts . Toujours du côté des points forts , « les opérateurs de l'accueil scolaires » relèvent davantage que les opérateurs non scolaires la mise en place d'une bibliothèque/ludothèque .

Quels sont les points forts de votre accueil en termes de matériel ?



Aucun changement spécifique n'est souhaité par les « opérateurs de l'accueil » concernant le matériel. Il semble que l'avis des structures ayant répondu au questionnaire converge dans l'envie de poursuivre les efforts réalisés en terme de diversification et de renouvellement du matériel. En effet, comme nous le précisent les professionnels ATL, le matériel s'abîme très vite.

Quelles sont les améliorations à apporter au matériel de l'accueil ?



10. Locaux/Espaces d'accueil

Tendances

- Les opérateurs de l'accueil souhaiteraient augmenter l'espace disponible pour les activités ATL.
- Les avis sont partagés entre les opérateurs de l'accueil scolaires et non scolaires à propos des points forts ou améliorables de leur local d'accueil.
- Les familles sont attentives à la sécurité du lieu d'accueil davantage qu'à l'esthétique de celui-ci.

Point de vue des « familles »

Quand les parents répondant à l'enquête expriment un point de vue positif sur l'accueil, ils relèvent que les infrastructures dans lesquelles sont accueillis leurs enfants sont correctes. Il semble que pour les familles, l'espace d'accueil ne constitue pas une priorité ; le fait d'avoir un local spacieux est en effet le critère choisi le moins fréquemment parmi un ensemble de critères relatifs à la qualité de l'accueil.

Cependant, dans les commentaires libres ou lors de rencontres, les familles attirent notre attention quant à la notion de sécurité globale du lieu d'accueil. Ils évoquent l'hygiène, le bruit et le nombre important d'enfants dans un espace réduit.

Il est intéressant de noter que pour les enfants, le fait d'avoir un beau local n'est pas une priorité. C'est, comme pour les familles, un « plus » mais pas une nécessité.

Concernant l'environnement extérieur, ce qui compte tant aux yeux des familles qu'à ceux des enfants, c'est de pouvoir être « stimulé », de « découvrir » et « d'expérimenter ». Etre dehors, dans un environnement agréable, est un élément plus présent lorsque les enfants s'expriment par le dessin (parc, campagne, mer, ...).

Point de vue des « opérateurs de l'accueil scolaires »

Pour ce qui regarde les locaux, 76.7% des écoles répondant à l'enquête estiment que leur point fort est qu'elles possèdent un ou plusieurs locaux réservé(s) aux activités ATL.

Cependant, pour que les conditions d'accueil soient améliorées, elles estiment qu'il faudrait augmenter l'espace disponible (73.3% des réponses).

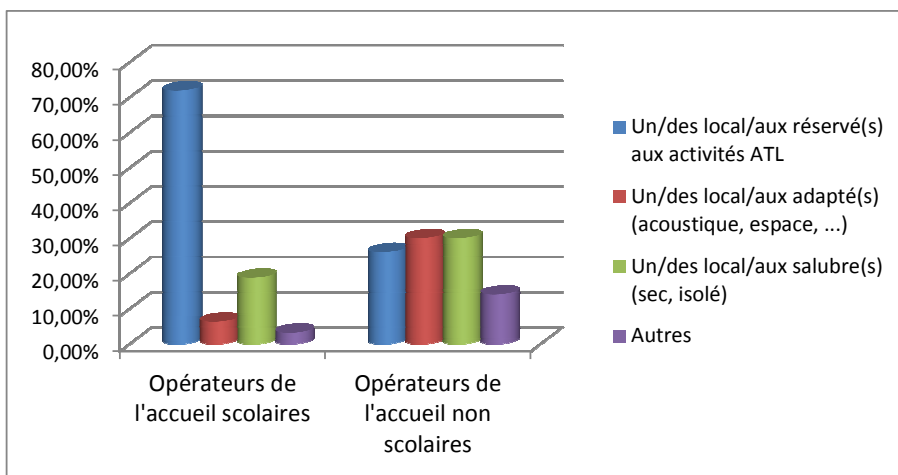
Lors des rencontres avec les écoles (tous réseaux confondus), la CATL a pu observer que les espaces étaient souvent petits, eu égard au nombre (important) d'enfants accueillis.

Les professionnels de l'accueil mentionnent également très régulièrement les problèmes d'acoustique liés aux locaux d'accueil (réfectoire, couloir, grand hall,...).

Point de vue des « opérateurs de l'accueil non scolaires »

Les avis des « opérateurs de l'accueil non scolaires » sont plus partagés à propos des locaux d'accueil.

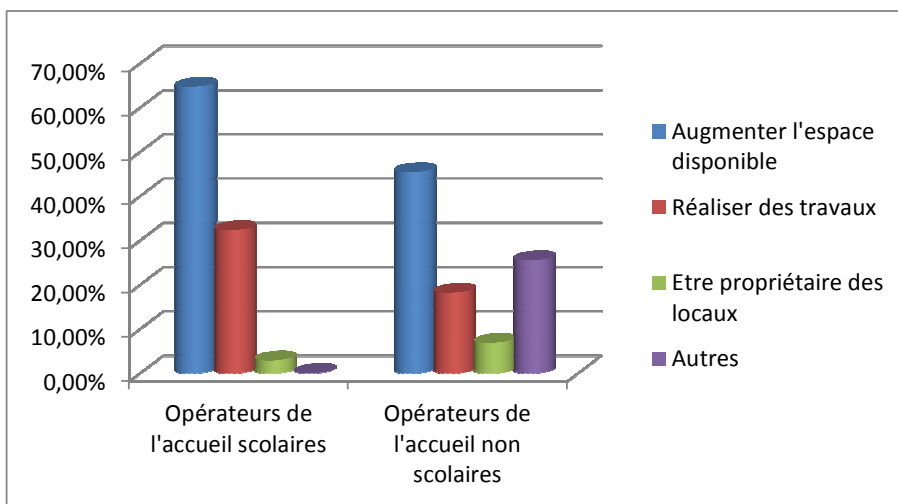
Quels sont les points positifs liés à votre espace d'accueil ?



La plupart des « opérateurs de l'accueil » ayant complété le questionnaire estiment que les conditions d'accueil seraient améliorées si l'espace disponible était augmenté. Cela tant en vue de réaliser leurs activités que pour le stockage du matériel.

Certains « opérateurs de l'accueil non scolaires », dans la catégorie « autres » (cf. ci-dessous), spécifient qu'ils souhaiteraient disposer d'une salle de spectacle ou d'un espace extérieur.

Quelles seraient les améliorations à apporter à la qualité de l'espace de l'accueil ?



11. Partenariats et coordination/collaboration

Tendances

- La relation établie entre les équipes ATL et les familles, tous opérateurs confondus, est un élément vécu/perçu très positivement par les publics « opérateurs de l'accueil » et « familles ».
- Une plus grande collaboration avec les écoles est souhaitée par les opérateurs non scolaires.
- Une meilleure connaissance du secteur ATL au sein de l'école est souhaitée par les opérateurs de l'accueil scolaires.

Point de vue des « opérateurs de l'accueil scolaires »

La collaboration/relation entre le personnel ATL et les familles est un des points forts de l'accueil mis en évidence par les professionnels dans les écoles (44.5% des réponses), comme l'est la collaboration/relation entre les équipes ATL et l'équipe enseignante (37.65% des réponses).

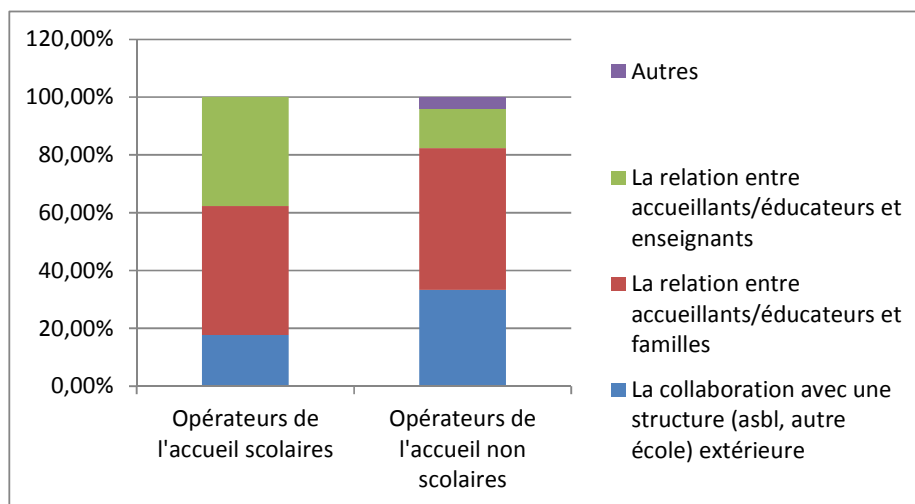
Les écoles expriment développer peu de partenariats extérieurs ; 60% des écoles ayant répondu à l'enquête affirment ne pas en mettre en place. Les partenariats existants sont organisés dans le cadre d'une animation spécifique, et coïncident le plus souvent avec l'intervention d'animateur(s) prestataire(s) (33.3% des réponses).

Point de vue des « opérateurs de l'accueil non scolaires »

Comme pour les écoles, l'un des points forts exprimés à propos de la qualité d'accueil est la relation établie entre les équipes ATL et les familles (49% des réponses).

A l'inverse des écoles, 91.7% des opérateurs de l'accueil disent établir des partenariats extérieurs. Les partenariats établis peuvent, semblablement à ce qui se passe dans les écoles, se développer à l'occasion d'une animation spécifique assurée par des animateur(s) prestataire(s) (77.8% des réponses).

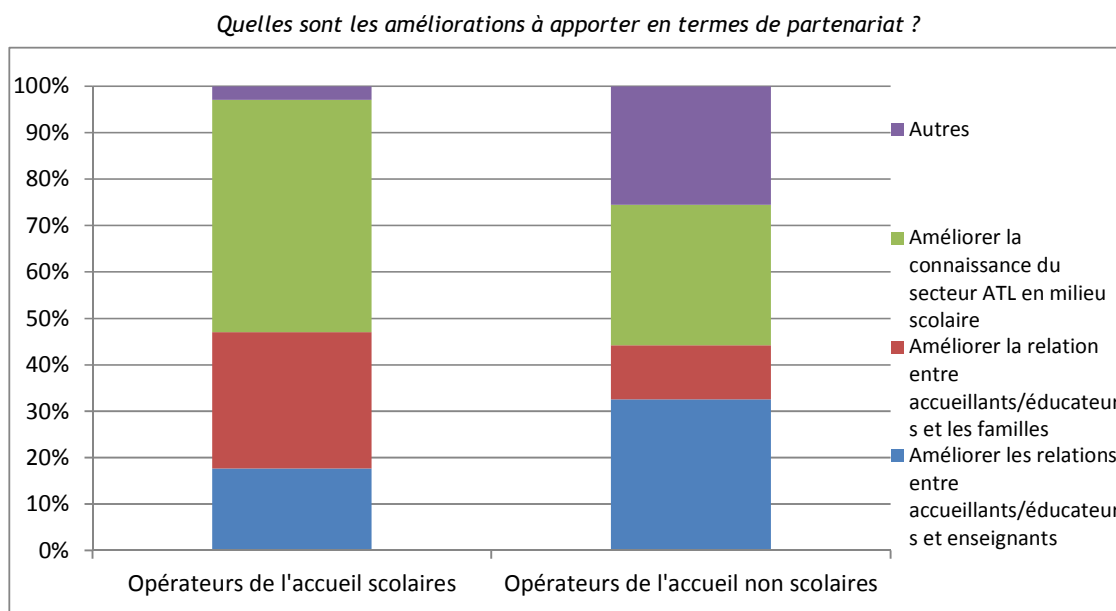
Quels sont les points forts de votre accueil en termes de partenariat ?



Les avis sont partagés quant à ce qui permettrait d'améliorer la qualité de l'accueil en termes de partenariat. Ainsi, afin d'améliorer la qualité de l'accueil :

- « les opérateurs de l'accueil scolaires » expriment qu'il faudrait améliorer la connaissance du secteur ATL en milieu scolaire (50% des réponses) ;
- « les opérateurs de l'accueil non scolaires » expriment que la collaboration entre les éducateurs et les enseignants est à améliorer en priorité (32.5% des réponses), suivie de près par l'amélioration de la connaissance du secteur ATL dans son ensemble.

En se référant aux rencontres avec les professionnels de l'accueil, la CATL peut ajouter que cette dernière demande renvoie tant à la volonté des opérateurs non scolaires d'être mieux (re-)connus par les équipes scolaires, qu'au besoin d'améliorer leur connaissance du secteur ATL dans son ensemble.



12. Information aux parents

Tendance

Les familles tout comme les opérateurs de l'accueil s'expriment peu sur ce critère.

Point de vue des « familles »

Pour améliorer la qualité de l'accueil, les parents estiment que la communication entre les équipes ATL et les familles pourrait être améliorée, notamment à travers des journées d'information générale.

La qualité de la communication entre professionnels et familles constitue un point important pour les familles qui le spécifient quand elles s'expriment sur les points positifs liés à l'accueil de leur enfant. A titre d'exemple, les parents se disent attentifs au fait que le « personnel soit agréable et à l'écoute », que le personnel soit « disponible » et qu'il soit possible d'établir un dialogue.

II. PERSPECTIVE QUALITATIVE : POINTS DE VUE DES PUBLICS

1. Le point de vue des enfants

a. Dessine-moi l'ATL

Au moment d'appréhender le matériel récolté auprès des 115 enfants rencontrés en groupes d'animation, la CATL s'est trouvée devant l'obligation de poser des choix sur l'étendue/l'importance et le type de matériel effectivement exploitable. Très rapidement, *les dessins* réalisés par les enfants en animation se sont avérés être des supports pertinents pour ancrer l'analyse dans une perspective à la fois globale (multiple) et respectueuse des enfants, et ce pour les motifs suivants :

- Les dessins récoltés balayent de multiples facettes du temps libre : types d'activité, aspects relationnels, valeurs associées, etc.
- Ils permettent un phasage avec la réalité de l'enfant : « son » présent, « ses » mots et « son » univers ;
- Ils ont été réalisés à partir d'une consigne ouverte et néanmoins unanimement comprise (dans la toute grande majorité des cas, avec certaines adaptations à l'usage des plus petits) par les enfants rencontrés. Ce type de consigne encourage la spontanéité chez l'enfant ;
- Tous les enfants rencontrés ont souhaité participer à l'activité d'expression par le dessin ;
- Les dessins constituent des traces vivantes/vivaces des vécus d'animation avec les enfants ;
- Ils expriment tant « et si bien » qu'ils ont servi de « media » d'animation pour les rencontres avec les parents en groupe focalisé.

Pour mémoire, l'activité d'expression par le dessin clôturait les animations collectives avec les enfants de 6 à 12 ans , et a constitué la seule activité réalisée avec les enfants plus jeunes (4-5 ans). Lors de cette activité, chaque enfant recevait une feuille A4 où figurait un phylactère vide introduit par la mention « Quand l'école est finie, je rêve de... ». Une consigne orale invitait les enfants à dessiner, dans le phylactère laissé libre, leur activité « temps libre » préférée/ l'activité « temps libre » de leur rêve quand ils ne sont pas/plus en classe. Pendant le déroulement de l'activité ont été consignés les compléments d'information ou commentaires émis par les enfants à propos de leurs dessins.

De la théorie...

Par la suite, le matériau qualitatif formé par l'ensemble des dessins a été « relu » à la lumière du « *Modèle des douze besoins et pédagogies* » de J-P. POURTOIS et H. DESMET (voir plus haut, à propos des cadres théoriques).

Ce modèle propose de catégoriser et d'explicitier les besoins fondamentaux de développement en 4 grands axes, contenant chacun 3 types de besoins

1/L'axe affectif /recherche d'affiliation : besoins d'attachement ; d'acceptation et d'investissement. « La dimension affective renvoie au besoin d'affiliation : pour grandir et vivre de façon épanouie, tout individu a besoin de créer des liens, d'être accepté et rassuré et d'être investi dans un projet ⁸²».

2/L'axe cognitif/recherche d'accomplissement : besoins de stimulation ; d'expérimentation et de renforcement. « La dimension cognitive met en évidence le besoin d'accomplissement : pour se développer, l'individu doit trouver du sens dans son environnement , exercer sa curiosité, expérimenter, explorer son milieu et être renforcé dans ce qu'il fait et dit. ».

⁸² Ibid⁷⁹, p4 et sv.

3/ L'axe social/recherche d'autonomie sociale : besoins de communication ; de considération et de structure. « La dimension sociale implique le développement de l'autonomie et du pouvoir d'agir sur le monde environnant : pour cela, l'être humain a besoin de contacts sociaux, d'accéder à une image positive de lui-même, mais il a aussi besoin de repères. ».

4/ L'axe « valeurs »/recherche d'idéologie : besoins de bien/bon ; de vrai ; de beau. « La dimension idéologique souligne la nécessaire présence de valeurs dans toute éducation ; celles-ci étant nombreuses, trois valeurs humaines ont été retenues : l'éthique (besoin de bien/bon), l'esthétique (besoin de beau) et la véracité (besoin de vrai).

Les différents besoins identifiés dans chaque catégorie sont définis comme suit⁸³ :

- ➔ **Le besoin d'attachement** : « (...) L'attachement, qui passe aussi par le contact corporel, favorise le sentiment d'appartenance : l'enfant se sent membre d'un groupe, imite les comportements de ses proches, adopte leurs goûts. Grâce à l'attachement, il éprouve du plaisir à être avec les autres.».
- ➔ **Le besoin d'acceptation** : « L'acceptation se construit par des regards positifs et bienveillants. Elle se définit par un espace affectif, émotionnel et sécurisant, et se traduit par un lieu de confiance et une place qui soient reconnus pour l'enfant. C'est une disposition à accepter l'activité de l'enfant, à lui reconnaître une présence et une existence matérielles... ».
- ➔ **Le besoin d'investissement** : « Ce besoin traduit l'importance, pour l'enfant, de savoir que ses parents attendent de lui quelque chose de lui, lui préparent un futur. L'investissement crée une place, maintenant, pour bâtir l'avenir. Le projet de vie émane surtout de ce que les parents projettent au départ d'un enfant imaginaire, idéal, auxquels ils identifient leur enfant. ».
- ➔ **Le besoin de stimulation** : « Ce besoin traduit l'importance du changement, de la nouveauté et de l'incertitude qui nous poussent à nous découvrir et à nous interroger. Il est essentiel d'alimenter le besoin de grandir de l'enfant, en lui proposant des activités, des situations, des objets... qui l'incitent à agir. Il facilite l'apprentissage et permet l'apparition de comportements nouveaux. ».
- ➔ **Le besoin d'expérimentation** : « Pour apprendre, l'enfant a besoin de manipuler. Le moteur de son apprentissage est l'expérience. Aussi est-il nécessaire de créer pour l'enfant un milieu favorable à son besoin d'expérimenter, de tâtonner. L'enfant doit pouvoir évoluer dans un milieu pourvu de repères qui rendent l'exploration possible. Peu à peu, il se construira sa propre représentation de l'univers et pourra agir plus efficacement sur celui-ci. ».
- ➔ **Le besoin de renforcement** : « Pour se développer harmonieusement, l'enfant a besoin de recevoir des feed-back de son environnement social. Il s'agit donc de penser les conditions et la nature des renforcements pour permettre à l'enfant de faciliter ses apprentissages et donner du sens à ses actes. Le renforcement vicariant⁸⁴ est important : l'enfant imite une conduite qui réussit ; cela renvoie à la question du modèle de l'éducateur. ».
- ➔ **Le besoin de communication** : « La communication avec d'autres personnes est d'une extrême importance dans le développement social de tout individu, et ce dès la naissance, avant même l'apparition du langage. Les attitudes de communication se développent par les interactions sociales de l'enfant avec son entourage. Il est donc important d'aménager un espace de parole où l'enfant puisse échanger, discuter avec d'autres. ».

⁸³ Ibid⁸².

⁸⁴ Cette notion a été développée par le pédagogue Albert Bandura et est aussi appelée « modeling » ou « modelage » (NB : vicaire vient du latin « vicarius » qui veut dire remplaçant). Elle réfère à un processus d'apprentissage qui désigne ce que l'enfant peut apprendre non en s'appuyant sur une leçon (« le discours du maître ») mais bien en le regardant faire le maître/un référent ou en écoutant ceux qui « savent faire », voire en analysant la production de ceux qui savent faire... A noter que, toujours selon Bandura, ce processus est radicalement différent du mimétisme car il implique une observation active, des capacités analytiques et permettrait d'acquérir bien plus de capacités que celles observées (cf. appropriation).

- **Le besoin de considération** : « Le regard de l'autre sur soi peut favoriser une autoreprésentation positive, un attachement envers soi, la confiance en soi. La reconnaissance positive du travail et de la personne de l'enfant met en place un « cercle vertueux » dans les apprentissages notamment. Pour vivre en société, l'enfant a besoin d'être reconnu en tant que personne avec des mérites, de la compétence et de la dignité. Les expériences de valorisation vont renforcer son identité. ».
- **Le besoin de structure** : « L'enfant, pour se développer, a besoin de limites, de cadres, d'interdits, de règles. Les structures permettent la régulation du rythme de vie familial (scolaire ; extrascolaire), et donnent à l'enfant le socle de sécurité nécessaire (ex. : les rituels). La mise en place (flexible) de régularités peut être encouragée par l'organisation du temps et de l'espace. ».
- **Les besoins de bien/vrai/beau** : « Les besoins de valeurs désignent l'ensemble des croyances dans lesquelles l'individu baigne tout au long de son développement. La famille est l'un des lieux principaux de la transmission des idéologies (culture, valeurs, idéaux...). La valeur de la morale et l'éthique renvoient au Bien/Bon et à la question de l'humanisation, au vivre ensemble. La valeur de la connaissance renvoie au Vrai, à la quête de la Vérité, avec l'importance d'une démarche ouverte à l'autre et au doute (méthodique). La valeur de l'esthétique renvoie au Beau, qui engendre plaisir, joie, admiration, émerveillement. Elle a trait à la nécessaire éducation artistique. ».

Chacun de ces besoins ou groupement de besoins est mis en correspondance avec un courant pédagogique ou une posture éducative : pédagogies des expériences positives ; humaniste ; du projet ; différenciée ; active ; behavioriste ; interactive ; du chef-d'œuvre ; institutionnelle.

...A la pratique

L'usage du « Modèle des douze besoins et pédagogies » comme grille de lecture des 110 dessins récoltés (84 dessins pour les 6-12 ans et 26 pour les 3-6 ans, à noter que 5 enfants ont quitté le lieu d'accueil avant d'avoir pu réaliser l'activité « dessin ») a permis d'observer combien, à travers ce qu'expriment les enfants sur les activités temps libre, les besoins fondamentaux sont lisibles. Et ce, tant dans la formalisation par dessins qu'au travers des commentaires ou attitudes des enfants lors de l'activité « dessin ».

De manière générale

Parmi les 4 dimensions (affective, cognitive, sociale et idéologique) de besoins, c'est la *dimension cognitive* qui est la plus fréquemment représentée dans les dessins.

La *dimension sociale* est, quant à elle, la dimension la moins présente dans les dessins.

Les *dimensions affective et idéologique*, moins représentées que la dimension cognitive, apparaissent régulièrement dans les dessins des enfants.

De manière spécifique

Au sein de l'axe cognitif, qui réfère à la recherche d'accomplissement, le *besoin de stimulation* et le *besoin d'expérimentation* sont les besoins les plus représentés par les enfants. Il apparaissent avec la même importance chez les enfants de 3 à 6 ans (4-5 ans) et les enfants de 6 à 12 ans. Aucun effet de genre n'est observé, ces deux besoins apparaissant avec la même importance chez les filles et les garçons.

Fortement liés, les *besoins de stimulation* (vers l'enfant) et *d'expérimentation* (de l'enfant) apparaissent le plus souvent conjointement dans les dessins.

S'il l'est moins fréquemment que les autres besoins appartenant à l'axe cognitif, le *besoin de renforcement* est représenté par les garçons et les filles de 6 à 12 ans. Aucun enfant de 3 à 6 ans ne le représente. On peut mettre ce constat en relation avec le niveau de maturité des enfants, mais aussi avec les logiques d'évaluation et de certification, de mise en concurrence (compétition) qui apparaissent plus tard dans la vie de l'enfant (entrée à l'école primaire, accès à des clubs sportifs, aux académies, etc.) . Chez les 6 à 12 ans, il est bien plus représenté par les garçons que par les filles.

Dessin 1fête d'Halloween, illustre le besoin de stimulation (fille, 9 ans)

Dessins 2 et 3 illustrent le besoin d'expérimentation, par le biais d'une activité physique

- Patiner (garçon, 10 ans)
- Nager/faire un plongeon (garçon, 8 ans)

Dessin 4 illustre le besoin d'expérimentation, par le biais de l'oisiveté (« ne rien faire »/rêver) (fille, 8 ans)

Dessin 5 une fille (11 ans) se représente « habillée sympa » et illustre «(son) style ». Ses commentaires précisent que ce qui est important est qu'on la trouve belle et qu'on lui dise, illustre le besoin de renforcement

Dessin 6 un garçon (10 ans) se représente en train de jouer au football et de marquer un but tout en faisant une acrobatie, illustre le besoin de renforcement

Au sein de l'axe affectif, le *besoin d'attachement* est le plus représenté, tant par les filles que par les garçons et tant chez les enfants de 3 à 6 ans que chez les enfants de 6 à 12 ans.

On observe que le *besoin d'investissement*, plus représenté par les garçons que par les filles de 6 à 12 ans, n'est pas présent dans les dessins réalisés par les enfants de 3 à 6 ans. En considérant la maturité des enfants, ce constat n'est pas surprenant.

En ce qui concerne le *besoin d'acceptation*, généralement moins représenté que les besoins d'attachement et d'investissement, il est plus présent chez les filles de 6 à 12 ans que chez les garçons du même âge. En revanche, le rapport est inversé chez les enfants de 3 à 6 ans puisqu'aucune fille n'illustre le besoin d'acceptation dans son dessin.

Dessin 7 une petite fille se représente en train de jouer sur une plage au Maroc avec sa sœur, illustre le besoin d'acceptation (fille, 9 ans)

Dessin 8 un garçon se représente bien habillé et dans une activité professionnelle (architecte) traduisant la réussite (dessine bien, gagne de l'argent), illustre le besoin d'investissement (garçon, 11 ans)

Dessin 9 l'enfant se représente avec toute sa famille souriante (garçon, 4 ans), illustre le besoin d'acceptation

Au sein de l'axe idéologique, on observe chez les 3 à 6 ans comme chez les 6 à 12 ans, que des valeurs s'expriment à travers les dessins, elles sont le plus souvent à relier à la recherche de *beau* (esthétique) et de *bien/bon* (morale/éthique). La recherche de *vrai* (justice/équité/connaissance) intervient de manière secondaire et davantage quand les enfants abordent le rôle de l'adulte (référent) censé incarner et rétablir ce qui est « juste », ce que l'on tient pour vrai, et qui régule par exemple les relations dans le groupe, le respect du cadre établi, des horaires, de l'espace d'accueil, etc. (voir ci-dessous, le point consacré aux différents « temps de l'ATL »).

Un effet de genre est à noter : la recherche de beau est généralement plus présente chez les filles que les garçons, tous âges confondus. Chez les 3 à 6 ans, cette différence de genre est encore plus marquée.

Dessin 10 l'enfant représente un camion de pompier en action (garçon, 7 ans), illustre notamment le besoin/la valeur de bon, dans une certaine mesure, le dessin réfère également à un recherche de beau

Dessin 11 une petite fille (5 ans ½) se représente en train de « jouer à la princesse » avec sa maman, illustre notamment le besoin de beau

Dessin 12 une petite fille (5 ans) se représente en train de jardiner dans un environnement fleuri, illustre notamment le besoin de beau (associé ici à l'environnement extérieur)

Les *besoins de communication, de considération et de structure* sont absents, à trois exceptions près dans les dessins des enfants de 6 à 12 ans : deux dessins illustrent le besoin de communication et un dessin, le besoin de considération.

S'ils ne sont pas figurés individuellement par les dessins, il faut cependant relever que la participation unanime à l'activité d'expression par le dessin peut traduire en soi le *besoin de communication* (avec des adultes et vis-à-vis d'autre enfants) manifesté par les enfants, tous âges confondus.

En se gardant d'extrapoler à l'excès, on peut également relever que tous les enfants ont réagi positivement à la proposition de réaliser un dessin sur leur activité temps libre préférée. Ils étaient visiblement enthousiastes à la perspective de donner leur avis et d'être entendus à ce sujet. La CATL a perçu chez les enfants une certaine fierté de pouvoir transmettre leurs dessins à des adultes qui montraient un intérêt réel à l'égard de leurs productions. Cela peut référer au *besoin de considération*. De même, la CATL émet l'hypothèse que le succès de l'activité définie dans le temps et l'espace, impliquant la mise à disposition de matériel ainsi que l'expression d'une consigne simple et positive, peut-être imputée à la recherche et au *besoin de structure* présent chez les enfants.

b. Quel temps fait-il à l'ATL ?

Pour mémoire, les rencontres avec les enfants de 6 à 12 ans ont intégré une activité leur permettant d'exprimer leurs émotions/ressentis (choix d'un émoticône j'aime/j'aime pas/bof) sur les différents espaces-temps de l'accueil temps libre :

1/ les activités temps libre en classe : les enfants sont invités à s'exprimer sur leurs ressentis lorsqu'en classe, le professeur leur dit « temps libre, vous faites ce que vous voulez » ;

2/ les activités temps libre pendant la récréation (dans la cour) : ... lorsqu'ils sont dans la cour de récréation;

3/ les activités temps libre pendant la « garderie » organisée à l'école :...lorsqu'ils sont en garderie, le matin ou après la classe ;

4/les activités temps libre organisées en dehors de l'école :... lorsqu'ils participent à une activité extrascolaire dans une Maison des enfants, dans un club, une école de devoirs, une association de quartier/un centre d'expression et de créativité, etc.

5/les activités temps libre auxquelles ils participent pendant les vacances :.... lorsqu'ils passent leur vacances dans le quartier, en participant ou non à des activités encadrées, lorsqu'ils partent avec leur famille, etc.

A noter que, pour cette activité, la notion de temps libre est envisagée de manière large, et ne renvoie pas exclusivement à une série précise d'activités organisées par différents types d'opérateurs (cf. chapitre de ce rapport relatif à la description des opérateurs) . Cette appréhension large du temps libre, qui plus est située dans l'espace et le temps, est plus significative/parlante pour les enfants.

Pour lire les résultats de cette activité, il a également été fait appel au « Modèle des 12 besoins et pédagogies », dans la mesure où cela permet l'approfondissement et l'affinage des constats réalisés à partir de l'activité d'expression par dessin.

De manière générale

Transversalement à l'ensemble des espaces- temps où les enfants peuvent expérimenter le temps libre, les dimensions de besoins que l'on retrouve dans les éléments exprimés par les enfants (filles et garçons) sont (de la plus à la moins fréquemment exprimée) :

- La dimension cognitive ;
- La dimension sociale ;
- La dimension affective ;
- La dimension idéologique.

On constate ici que la *dimension sociale* est clairement et fréquemment exprimée, ce qui n'était pas le cas lors de l'activité « dessin » (voir plus haut). Dans cette seconde activité, les enfants sont en effet amenés à s'exprimer par rapport à des situations vécues, où ils sont systématiquement mis en relation avec des adultes (référents) et d'autres enfants.

Cela permet donc d'explorer avec eux comment ils vivent (ou pas) la rencontre des besoins de communication, de considération et de structure.

Pour sa part, la *dimension idéologique* est moins présente, probablement parce que le média (expression immédiate du vécu) utilisé ici favorise moins la formalisation de cette dimension que ne le permet l'expression par dessin (symbolisation).

De manière spécifique

Il est à noter que certains besoins sont typiquement associés à des vécus au sein d'un espace-temps précis. Exemple : le besoin de communication se vit/s'exprime plus fortement par rapport à la cour de récréation. Alors que d'autres besoins (expérimentation ; stimulation ; structure) s'expriment de manière importante (grande fréquence d'expression) dans tous les espaces-temps de l'ATL parcourus avec les enfants.

1/ les activités temps libre en classe

Y apparaissent de manière prépondérante *les besoins de stimulation, d'expérimentation et de structure*

Ces besoins s'expriment à travers « l'envie de jouer », de « dessiner », de « faire ce que l'on veut », « de pouvoir choisir ». Ils peuvent aussi être vécus plus négativement comme c'est le cas du besoin de structure, quand les enfants expriment que le temps libre proposé est finalement dirigé/encadré (la règle de liberté n'est pas respectée, il y a défaut de congruence entre le « dire » et le « faire » de l'adulte-référent) ou quand l'absence de cadre/structure (« on fait ce qu'on veut ») les laisse démunis et produit l'ennui, un certain désœuvrement.

Extraits d'entretiens :

Je n'aime pas parce que : « (Le temps libre) ce n'est pas un vrai temps libre car on doit finir un travail non terminé, on fait des recherches dans le dictionnaire », illustre le besoin de structure (congruence)

J'aime parce que : « On s'ennuie avec les devoirs, c'est chouette de pouvoir jouer » ; « c'est chouette de choisir, illustrent le besoin d'expérimentation (de la liberté)

J'aime mais (« bof ») : « Je m'ennuie quand je dois m'occuper seul » ; « je ne sais pas choisir et finalement on me pousse vers une activité » ; « besoin d'être guidé, c'est pas facile de choisir », illustrent le besoin de structuration

2/ les activités temps libre pendant la récréation (dans la cour) :

C'est un espace-temps qui éclaire particulièrement bien le vécu des enfants à propos des besoins fondamentaux.

S'y éprouvent particulièrement *les besoins d'expérimentation, de stimulation, de structure, d'acceptation et de de communication*. C'est d'ailleurs dans la cour de récréation que ce dernier besoin apparaît le plus souvent exprimé.

Extraits d'entretiens

J'aime parce que : « On peut jouer à des jeux comme touche-touche », illustre le besoin d'expérimentation

...« On peut parler, jouer, courir » ; « on fait des activités sympa », illustrent le besoin de stimulation

J'aime mais (« bof ») : « la cour est trop petite, on tombe par terre et on se fait mal » ; « dans la cour on ne peut pas dessiner ou faire des activités différentes », illustrent le besoin de structure (y compris quand il est perçu négativement).

... : « j'aime bien mais parfois les garçons m'insultent et m'embêtent », illustre le besoin d'acceptation

...Je n'aime pas parce que : « Les copains m'empêchent de jouer » ; « Certains enfants commandent et ça crée des disputes, illustrent le besoin d'acceptation.

...J'aime parce que : « On peut parler, crier » ; « On peut parler avec ses amis » ; illustrent le besoin de communication.

3/ les activités temps libre pendant la « garderie » organisée à l'école

En plus des besoins d'expérimentation et de stimulation (qui s'expriment dans l'ensemble des espaces-temps d'ATL), s'y expriment tout *particulièrement le besoin de structure, et aussi les besoins d'attachement et d'acceptation* (qu'ils soient vécus favorablement ou défavorablement). Pour ces derniers, on peut émettre l'hypothèse que la « garderie » scolaire constituant un « sas » entre la vie familiale et scolaire, elle évoque d'autant plus la recherche de lien « sécuritaire » avec un adulte/proche bienveillant, lien porté par les besoins d'attachement et d'acceptation.

De manière générale, les vécus rapportés par les enfants à propos de la garderie scolaire sont associés à des émotions mitigées (« bof ») ou carrément négatives (« je n'aime pas »). Les émotions négatives sont souvent liées aux mêmes éléments : les devoirs, l'attitude des professionnels (punitions, cris, règles/contraintes), le bruit.

Extraits d'entretiens

Je n'aime pas parce que : « La dame crie souvent et on doit copier des lignes quand on fait des bêtises », illustre le besoin d'attachement et de structuration (ici vécus négativement/à défaut) »

... : « On ne voit pas ses parents, c'est pas chouette », illustre le besoin d'attachement

J'aime mais (« bof ») : « si on peut jouer, alors c'est bien mais parfois il n'a pas d'activité, il n'y a rien du tout », « les jours de la semaine je n'aime pas trop, mais le mercredi j'aime bien, c'est chouette car on fait des activités sympas », illustrent les besoins de stimulation et d'expérimentation

... : « il faut toujours attendre les autres (grand nombre d'enfants) », illustre notamment le besoin d'acceptation (vécu négativement, comme une absence de place individualisée dédiée à l'enfant)

4/les activités temps libre organisées en dehors de l'école

De manière générale (et à l'inverse des temps libres vécus au sein de l'école), les vécus rapportés par les enfants à propos des activités extrascolaires organisées hors de l'école sont associés à des émotions positives.

Les besoins de stimulation et d'expérimentation s'expriment le plus fréquemment en regard de ces espaces-temps d'accueil. Interviennent également le besoin de structure, et dans une mesure moindre, les besoins d'acceptation et d'attachement (le fait de jouer avec ses frères et sœurs ou ses amis, d'être accueilli(e)).

Extraits d'entretiens

J'aime parce que : « Je fais du bricolage, (des) dessins pour décorer ma chambre » ; « à l'EDD, tout le monde crie mon nom, c'est chouette » illustrent le besoin d'acceptation à travers l'appropriation d'un « lieu à soi » ou à travers l'accueil fait à l'enfant par ses pairs

... : « Je fais une activité que j'adore », illustre le besoin d'expérimentation

... : « Les animateurs sont gentils », illustre le besoin d'attachement

J'aime mais... (bof) : « J'aime bien aller à l'EDD, mais après, quand je suis à la maison, je m'ennuie », illustre le besoin de stimulation

... : « Quand je suis à la maison, je m'ennuie car je n'ai pas les copains pour jouer », illustre le besoin d'attachement

5/les activités temps libre auxquelles les enfants participent pendant les vacances

De manière générale, les vécus rapportés par les enfants à propos des activités temps libre pendant les vacances sont associés à des émotions positives.

Les besoins de stimulation et d'expérimentation s'expriment très fortement, chez un grand nombre d'enfants, ainsi que, dans une mesure moindre, les besoins d'attachement et d'acceptation.

On observe également la présence *du besoin de structure* dans les vécus « de vacances » rapportés par les enfants (ex : appréciation positive ou négative du changement de rythme par rapport au temps scolaire)

Extraits d'entretiens

J'aime bien parce que : « Je vais dans un pays que j'aime, la France, Paris, Sarcelles et je fais des jeux et un sport que j'aime, c'est la liberté ! » ; « Je profite de mon temps et on va partout : Maroc, Espagne, Italie », illustrent les besoins d'expérimentation et de stimulation

... : « On peut aller dans notre pays, voir notre famille » ; « Je suis avec ma famille, mes cousines », illustrent le besoin d'attachement

... : « (je peux) faire (une) nuit blanche en jouant aux jeux vidéo et dormir après » ; « Faire des sorties la nuit », illustre le besoin de structuration (changement de repères-temps)

J'aime mais (bof) : « Je quitte mes copines mais j'aime bien aller à la mer et commencer les vacances, jouer », illustre les besoins d'attachement, de stimulation et d'expérimentation.

Je n'aime pas parce que : « Je reste à la maison, au Maroc, c'est nul, je ne peux rien faire, je suis assise toute la journée » ; « Au Maroc, j'ai peur des abeilles » ; « Les chiens qui se battent me font peur en Turquie », illustrent les besoins de stimulation, de structure et d'acceptation (vécus négativement)

c. Le « hit-parade » des activités ATL

Lors des animations réalisées avec les enfants de 6 à 12 ans, l'une des activités a consisté à leur demander d'attribuer (individuellement) une note/cote, de 1 à 10, à différentes activités généralement proposées pendant les temps libres.

Transversalement aux différents groupes rencontrés, émerge ce que l'on peut appeler un « classement » ou hit-parade des activités. Il permet avant tout d'observer des tendances préférentielles, qui sont en cohérence avec la notion de « besoins fondamentaux » exploitée précédemment comme grille de lecture des dessins (voir point a. ci-dessus). Un tel classement est utile à condition de le mettre en perspective avec les éléments d'information qualitative recueillis lors de l'activité « dessin » et lorsque les enfants se sont exprimés à propos des différents temps de l'ATL (voir point b. ci-dessus). Il est en effet intéressant de comprendre pourquoi les enfants préfèrent une activité à une autre, souvent ce « pourquoi » est à relier à un climat général (relations, organisation, aspects matériels, etc.), et à la qualité de l'animation plutôt qu'au type d'activité lui-même. Ces deux facteurs (climat et qualité d'animation) pouvant ou non participer à la rencontre des besoins fondamentaux des enfants.

Lors de la plupart des rencontres, les enfants ont été invités à coter les activités suivantes, de 1/10 à 10/10 : dessiner ; lire/écouter une histoire ; cirque (aller au/faire du) ; théâtre (aller au/faire du) ; peindre ; chanter ; (aller au) musée ; musique (écouter/faire) ; cinéma ; jeux vidéo ; jouer dehors ; jeux de société ; (partir en)excursion ; faire une activité sportive (tt seul/individuel) ; jardiner ; manger à la cantine ; faire une activité sportive (avec d'autres/collectif) ; faire une randonnée/promenade ; cuisiner ; dormir.

De manière générale

Les enfants donnent rarement une cote très négative à une activité. Quand cela arrive, ils sont peu nombreux à le faire. On peut en déduire que rares sont les activités que les enfants n'aiment pas.

Lors de l'activité, qui impliquait de prendre une position (de « professeur ») que les enfants ont rarement l'occasion d'expérimenter dans des interactions avec des adultes, la CATL a observé que les enfants démontraient à la fois une certaine fébrilité, et le besoin de disposer d'un temps d'arrêt pour se positionner.

De manière spécifique

Les activités « Cinéma », « jeux vidéo », « cuisine », « cirque » : sont celles qui sont évaluées très positivement et ce, le plus souvent, tous groupes d'animation confondus.

« Chanter », « visiter un musée », « jardiner » : sont des activités qui récoltent des avis très partagés (certains enfants aiment, d'autres détestent).

« Lire » : est l'une des activités qui revient régulièrement dans les activités les moins appréciées.

Si l'on relie ces constats avec la théorie des 12 besoins, on peut en déduire les éléments d'explication suivants :

- Le cirque, tout particulièrement plébiscité : rejoint les besoins d'expérimentation, et de stimulation. C'est une activité qui provoque la surprise, propose un univers neuf/différent, implique des prouesses physiques, etc. L'activité « cirque », quand les enfants ont l'occasion de la pratiquer activement leur permet de satisfaire la recherche de dépassement de soi, de renforcement.

Extrait d'entretien : « c'est chouette, on va faire un spectacle pour les vieux ! » , illustre le besoin de renforcement.

- Le Cinéma et les jeux vidéo : constituent des occasions de se relier à des univers de référence (besoins d'idéologie, de « bien », « beau », « vrai ») et de se relier au groupe d'appartenance (besoin d'attachement). A noter que les enfants n'ont pas démontré un attachement excessif à ce que d'aucuns nomment les « nouveaux médias » (smart phone, PC, réseaux sociaux, jeux vidéo), et ce tant lors de l'activité « dessin » que lors de l'activité « cotations ». Ces supports font partie d'un ensemble, sans revêtir une importance particulière pour les enfants. A noter que leur usage est généralement proscrit ou fortement limité dans les lieux d'accueil.

Extraits d'entretien : « Je joue avec mes potes (aux jeux vidéo) » et « Parfois on discute des jeux mais en général pas besoin car on joue aux mêmes jeux », illustrent le besoin d'attachement.

- L'activité « cuisine » : peut être mise en relation avec les besoins d'expérimentation (de nouvelles saveurs/textures, d'ustensiles, d'aliments venus d'ailleurs, etc.), de stimulation (des sens), de renforcement (ce qui est cuisiné est partagé avec d'autres enfants, avec les adultes), de structuration et de considération (on se réfère à une recette/un cadre, on doit respecter une échéance, chacun est responsable d'une tâche).

Extraits d'entretien : « J'aime cuisiner et essayer de nouvelles choses », « On boit du lait et on mange du beurre de la campagne », illustrent les besoins d'expérimentation et de stimulation .

- « Chanter » : est une activité que l'on peut à la fois mettre en lien avec les besoins idéologiques (le « beau ») et le besoin de renforcement (on cherche la reconnaissance d'un public). A noter que lorsqu'elle est appréciée, c'est le plus souvent par les filles (le chant reste encore un univers féminin et à partir de la période de mue, les garçons ne maîtrisent par leur voix). Le fait qu'elle ne soit pas appréciée peut s'expliquer par le fait qu'elle implique une certaine confiance en soi, de l'audace... compétences dont l'acquisition varie en fonction des âges et des enfants.

Extrait d'entretien : « j'aime bien certains chants mais pas l'opéra », illustre le besoin idéologique (« beau »).

- « Visiter un musée » : est une activité dont l'appréciation est particulièrement corrélée avec l'expérience (le vécu récent) qu'en ont les enfants d'une part, et d'autre part avec la thématique (ex : musée des sciences naturelles, exposition sur les dinosaures) et la qualité de l'animation associées à l'activité.

Extraits d'entretien : « le musée de l'armée c'était chouette », « j'adore les dinosaures, j'en ai peur », illustrent les besoins d'expérimentation et de stimulation.

- « Jardiner » : un peu comme l'activité « chant », le jardinage reçoit un accueil mitigé par les enfants, avec un effet de genre. Les filles ont tendance à l'apprécier davantage (besoins de « beau » et « besoin d'expérimentation ») que les garçons (ils n'y trouvent pas le renforcement recherché).

Extraits d'entretien : « on peut planter des fleurs, les arroser et ensuite les cueillir », illustre le besoin de beau ; « je n'aime pas jardiner, on a rien à faire... On sème une graine et puis c'est tout pfffffffffff, cela ne sert à rien, après ça meurt », illustrent les besoins de stimulation et de renforcement (non accomplis) ; « les insectes, c'est dégueulasse ! », illustre le besoin de « beau ».

- « Lire » : est une activité souvent associée à la contrainte scolaire (à relier au besoin de structure). Elle est plus appréciée lorsqu'elle est animée par un adulte (à relier aux besoins de stimulation et d'idéologie/de « beau » et de « bien »), les enfants aiment qu'on leur raconte des histoires, des contes (stimulation de l'imaginaire).

Extrait d'entretien : « J'aime bien lire, mais un peu, pas de trop longs textes » ; « J'aime qu'on raconte des histoires, des contes », illustrent les besoins de stimulation et d'idéologie.

d. Pour les enfants, l'important c'est...

Lors des rencontres avec les enfants (de 6 à 12 ans), il leur a été demandé de choisir individuellement, parmi un ensemble de 10 éléments, l'élément le plus important à leurs yeux quand ils ont du temps libre.

Il s'agissait des 10 éléments suivants : être en famille ; choisir son activité ; être avec un animateur sympa ; être avec ses amis ; se faire de nouveaux amis ; être dans un beau local ; être dans un espace vert ; ne rien faire ; regarder la TV/jouer à des jeux sur écran ; être près de la maison.

C'est le fait d' « être en famille » que les enfants choisissent le plus souvent, et de manière assurée comme élément le plus important. Le fait d' « être avec ses amis » constitue le deuxième élément le plus souvent priorisé par les enfants. Ces deux facteurs (« famille », « amis ») réfèrent au besoin d'attachement.

Dans une moindre mesure, le fait de « choisir son activité » est également privilégié par les enfants. Il réfère aux besoins de considération et d'idéologie (valeur de liberté).

A propos des autres éléments, ils peuvent les trouver importants tout en ne les considérant pas comme essentiels/prioritaires, c'est le cas du fait d'être dans un « beau local » ou un « espace vert ».

Extraits d'entretien : « Je n'aime pas être enfermé pendant que je fais une activité, mais ce n'est pas le plus important pour moi » ; « être dans un espace vert, c'est important mais ce n'est pas le plus important » ; « ne rien faire c'est important mais les amis c'est plus important ».

L'importance accordée au fait de passer du temps (libre) avec sa famille exprimée par les enfants assure une transition naturelle vers le point de vue des familles sur l'ATL.

2. Point de vue des personnes qui confient l'enfant à un milieu d'accueil/familles

Pour développer ce point, la CATL s'est appuyée sur les informations qualitatives recueillies... :

- ...à partir des 3 questions ouvertes présentes dans les questionnaires « papier » complétés par les familles et portant sur (1) un élément positif à propos de l'ATL ; (2) un élément à améliorer à propos de l'ATL ; (3) tous commentaires libres à propos de l'ATL ;
- ... dans le cadre des rencontres avec les parents en groupe focalisé ;
- ... indirectement, lors de différentes opportunités d'échanges avec les parents : cafés des parents organisés dans le quartier Nord ; contacts téléphoniques avec des parents ou des professionnels accompagnant les parents ; fête la Jeunesse et fêtes de quartier.

Selon la perspective d'analyse des contenus thématiques (ACT), différents sujets-clés ont été retenus pour structurer le retour d'informations récoltées auprès des familles. Ces sujets ou grandes thématiques sont également en cohérence avec les différentes sections du Code de qualité .

a. Offre d'activités

S'ils relèvent positivement la diversité et la qualité des activités proposées (« je suis très contente, merci » ; « mes enfants s'amuse c'est ce qui compte » ; « tout se passe bien »), tous opérateurs et temps d'accueil confondus, les parents émettent également les souhaits d'amélioration suivants :

- augmenter l'offre d'activités en néerlandais (« pas assez de stages d'immersion en néerlandais pour les francophones, c'est dommage »), l'offre d'activités de soutien scolaire (« il faut faire comprendre aux enfants ce qu'on leur donne comme leçons »), d'activités sportives, d'activités à destination des moins de 6 ans ;
- augmenter la diversité des activités proposées : proposer des activités de découverte de la nature (faune/flore) ; des jeux de société ; des sorties ; des activités musicales et créatives.

A propos du souhait de diversité/variété, des parents précisent qu'ils souhaitent avant tout que leurs enfants aient l'opportunité d'expérimenter/vivre différents types d'activités, avec l'objectif de permettre aux enfants de satisfaire des besoins fondamentaux (« les enfants ont besoin de sortir, de bouger et c'est important qu'il y ait une diversité d'activités » ; « les enfants ont besoin de s'évader, de ne plus penser aux devoirs, sortir des chiffres, de la lecture »). En ce, ils rejoignent ce qu'expriment les enfants (voir point de vue des enfants ci-avant).

Des parents entendus en groupe focalisé relèvent combien il est important que les activités valorisent l'enfant, qu'elles répondent au besoin de renforcement (« la danse est un acte pour s'exprimer et il permet le développement physique de l'enfant et aussi de son mental . Quand l'enfant est sur scène, c'est très valorisant pour lui »).

Les besoins de stimulation et d'attachement/de socialisation sont aussi relevés par les parents (« ma fille aime bien sortir, aller à l'extérieur. Elle a besoin de faire des choses différentes, de rencontrer d'autres enfants de son âge » ; « ... cela lui permet de rencontrer d'autres enfants, issus d'autres cultures et qui ne sont pas de la famille »).

b. Organisation de l'accueil

Tous opérateurs et temps d'accueils confondus, des parents relèvent (très) positivement :

- la qualité de l'organisation (ponctualité) et des infrastructures;
- l'amplitude horaire large ;
- le fait que les activités de déroulent à proximité du domicile (« pour pouvoir s'y rendre à pieds ») ou au sein de l'école ;
- l'accessibilité des tarifs. A noter que les parents sont généralement disposés à payer « le juste prix », tant que l'activité le justifie.

Les parents émettent les souhaits d'amélioration suivants :

- la possibilité d'effectuer les inscriptions par Internet (avec réponse immédiate sur la disponibilité) ou de disposer de facilités administratives (à ce titre certains parents ne perçoivent pas toujours l'intérêt de compléter « la même fiche de santé à chaque fois ») ;
- la possibilité de savoir bien à l'avance dans quel lieu sera organisé l'accueil de l'enfant, pendant les activités de vacances ;
- la possibilité pour les enfants d'une même fratrie (mais d'âges différents) d'être accueillis dans le même lieu, pendant les activités de vacances ;
- le fait de disposer d'une plus grande flexibilité dans les horaires d'accueil ;
- l'accès à des tarifs réduits pour les familles nombreuses. Certains parents relèvent également le fait que les activités plus spécifiques (ex : sport, activité artistique) présentent généralement une offre tarifaire moins accessible ;
- la possibilité de disposer de lieux d'accueil et de toilettes propres, équipées (papier toilette) ;
- la possibilité d'accueillir les enfants dans des locaux adaptés (« trop d'enfants dans un local, trop de bruit ») ;

Les parents ont tendance à émettre des inquiétudes quant aux taux d'encadrement pratiqués. Ces inquiétudes sont à mettre en relation avec la notion de sécurité (« les enfants sont livrés à eux-mêmes »). Les parents pointent également la problématique des absences non suppléées.

c. Communication professionnels-familles

Les parents relèvent très positivement les qualités d'accueil et de communication des opérateurs et plus particulièrement :

- l'accueil personnalisé ;
- le fait de disposer de rencontres d'information régulières ;
- les capacités d'écoute (« personnel agréable et à l'écoute ») et de dialogue des équipes, la disponibilité des personnes ;
- la stabilité des équipes (le fait de pouvoir s'adresser aux mêmes personnes qui reconnaissent l'enfant et les parents : « ici on est comme une famille »).

Du côté des améliorations formulées par les parents, ceux-ci souhaitent :

- davantage de temps de rencontre avec les professionnels ;
- l'intégration des informations relatives à l'accueil extrascolaire dans un même document reprenant toutes les informations utiles aux nouveaux habitants ayant des enfants (écoles, AES/ATL, services de santé, etc., sorte de « guide communal des parents »)

d. Aspects relatifs à la professionnalisation de l'accueil

Les parents sont très sensibles aux attitudes et savoir-faire des professionnels à leur égard et aussi surtout à l'égard de leurs enfants. Ils sont soucieux de la rencontre des besoins d'attachement et de considération chez l'enfant et le relèvent comme des points positifs (« sourire » ; « gentillesse » ; « accueil chaleureux » ; « accueil et suivi des enfants », « accueil généreux »). Les parents sont conscients des conditions de travail difficiles dans lesquelles peuvent évoluer les équipes encadrantes. Ils relèvent positivement leur capacité d'adaptation et leur implication (grand nombre d'enfants, locaux peu adaptés).

A propos de la formation des professionnels, les parents peuvent mettre l'accent sur différents types d'enjeux (certification, pratique, motivation) :

- les uns valorisant davantage les savoir-être, les savoir-faire, la personnalité et la motivation des animateurs (« la formation du personnel, ça ne veut rien dire, ce n'est pas uniquement le diplôme qui compte, la pratique c'est important, la relation avec les enfants c'est important »).
- les autres estimant qu'il est important que l'encadrant soit formé, au sens de diplômé et détenteur d'un savoir à propos de l'enfant qui induit des attitudes adaptées à l'enfant et à ses besoins (« ..., c'est important que le personnel soit formé, que les animateurs aient des compétences pédagogiques ») ;

Les aspects plus négatifs pointés par les parents concernent généralement des attitudes inadéquates chez les professionnels. Il s'agit particulièrement des éléments suivants :

- l'autoritarisme ;
- le manque d'humanité, de disponibilité et de respect (manque d'attention aux besoins des enfants, « animatrice occupée à fumer quand je viens déposer mon enfant » ; « pourquoi ne pas changer un enfant qui a eu accident ?! ») ;
- l'immaturation, voire le manque de sens des responsabilités de certains encadrants (« ...les encadrants ne parlent pas français correctement et ils sont scotchés à leur gsm ») ;
- le fait de crier ;
- le manque de pédagogie.

Les parents indiquent des pistes de solutions, telles que :

- l'amélioration de la qualité du recrutement des animateurs ;
- le renforcement de la formation (qualité et quantité) ;
- l'amélioration des conditions salariales des auxiliaires d'éducation (écoles).

En conclusion et en guise de transition vers le point de vue des professionnels, les parents indiquent : « c'est bien de nous demander notre avis mais ce serait bien de demander aussi l'avis aux animateurs et quels sont leurs besoins car c'est eux qui travaillent avec les enfants ».

3. Point de vue des professionnels

Pour étayer ce chapitre consacré au point de vue des opérateurs de l'accueil (scolaires et non scolaires), dans une recherche de plus-value et de complémentarité avec les tendances (quantitatives) mises en évidence dans le point relatif aux 13 composantes de l'accueil, la CATL s'est appuyée sur un matériau informatif recueilli à l'occasion de diverses rencontres avec des professionnels de l'accueil, à savoir :

- 9 réunions de préparation avec les équipes ATL des opérateurs de l'accueil qui ont accueilli les animations enfants réalisées dans le cadre de l'état des lieux/analyse des besoins 2015 (en présence de la Direction et d'1 à 2 animateurs/rencontre) ;
- 3 journées de découverte du Centre de formation aux métiers de l'animation et Bibliothèque spécialisée Elisabeth Carter, organisées à destination de 3 groupes d'auxiliaires d'éducation issues d'écoles communales (12 à 15 participants/rencontre) ;
- 2 rencontres d'équipes ATL d'écoles de la ville, lors du projet pilote d'aménagement de l'espace d'accueil (en présence des Directions et d'équipes de 4 à 6 animateurs/rencontre) ;
- des rencontres régulières avec les acteurs associatifs et institutionnels en réunions de Coordinations sociales (Laeken ; Neder Over Hembeek) ou à l'occasion de sous-groupes de travail thématiques issus de ces coordinations sociales et/ou implantés dans un quartier (sous-groupes « Scolarité » du Quartier Nord ; « Petite Enfance » et « Jeunesse » du Quartier Laeken et « Enfance/Jeunesse » du Quartier Haren) ;

- des rencontres et échanges réguliers avec le Département de l'Instruction Publique de la VBX, notamment lors de l'examen des projets ATL déposés par les opérateurs scolaires du réseau d'enseignement communal dans le cadre de l'appel à projet ATL annuel.

A titre de précaution, il faut préciser que les rencontres ci-avant n'étaient pas organisées dans l'objectif premier de recueillir des données à l'usage (exclusif) de l'analyse des besoins. Chacune de ces rencontres poursuivait des objectifs spécifiques, certes parfois en lien avec la démarche d'état des lieux (cf. réunions de préparation des animations « enfants »). C'est donc a posteriori que la CATL a effectué la revue documentaire des comptes- rendus et échanges issus de ces rencontres pour en extraire les éléments nécessaires à la mise à jour du point de vue (plus qualitatif) des opérateurs de l'accueil.

Autre précision méthodologique, l'information extraite de la démarche de revue documentaire a été structurée d'après une grille d'analyse, issue, de manière inductive du dépouillement des questions ouvertes présentes dans les questionnaires à destination des familles. En effet, les grandes thématiques qui ont émergé lors du traitement des questions ouvertes posées aux parents ont semblé suffisamment transversales pour organiser également le retour d'informations sur le point de vue des professionnels. Cela facilite, de surcroît, la mise en perspective des points de vue des publics « familles » et « professionnels » qui ont en commun de produire des questions, (méta-) réflexions sur la qualité de l'accueil. A noter que certains aspects en lien avec la professionnalisation de l'accueil présentés en point d. sont des éléments exclusivement présents dans ce chapitre consacré au point de vue des professionnels (ex : contrats).

a. Offre d'activités

De manière générale

Tous les opérateurs de l'accueil offrent une grande variété d'activités (jeux, sorties culturelles, activités sportives, ...). Les centres d'expression et de créativité ont cependant une offre d'activités créatives particulièrement élaborée, avec des thématiques/projets définis en début d'année scolaire. Les opérateurs scolaires rencontrés sont soucieux de « compenser » les difficultés récurrentes liées aux contraintes spatiales (grand nombre d'enfants dans des locaux peu adaptés ; bruit/manque d'insonorisation) ou logistiques (sorties difficiles à organiser pendant le temps de garderie, peu de grands espaces dans l'enceinte scolaire). Pour ce faire, et quand cela est possible (ressources financières et matérielles du P.O), directions d'écoles et équipes ATL veillent à disposer de matériel adapté (jeux, livres, mobilier) et à le renouveler.

Plus rares, mais avec un impact réel sur l'offre d'activités ATL, les collaborations entre équipes ATL et équipes enseignantes favorisent le développement d'activités cohérentes, leur structuration dans une dynamique de projet (avec un fil rouge thématique, des liens avec les activités réalisées en classe, des sorties extérieures facilitées).

Les opérateurs non scolaires ont généralement, davantage que les écoles, la volonté d'inscrire leurs activités dans un réseau partenarial existant (au niveau du quartier, en FWB). Au-delà de l'offre d'activités « temps libre » diversifiées, ils portent une attention particulière à la mise en place d'un climat relationnel et éducatif que l'on peut considérer comme faisant partie intégrante de l' « offre » mise à disposition des enfants et des familles. Soulignons que le nombre d'enfants encadrés - généralement plus « adapté » qu'en milieu scolaire et recouvrant des classes d'âges plus homogènes - facilite une approche plus individualisée de l'enfant (incluant la connaissance du contexte familial), y compris en vue de la constitution de groupes équilibrés (cf. « dynamique de groupe »).

De manière spécifique

Tous les opérateurs rencontrés s'accordent sur le fait que la demande en activité de soutien scolaire est de plus en plus forte. Les « écoles de devoirs »/EDD éprouvent toujours plus de difficultés à mettre en place d'autres activités « temps libre », décentrées de la préoccupation scolaire. Les structures qui auparavant n'organisaient pas d'activité de soutien/d'aide aux devoirs, la proposent de plus en plus (Antennes jeunesse des CPAS de la Ville par exemple depuis 2008-2009).

Les opérateurs de l'accueil non scolaires soulignent qu'ils reçoivent des demandes de parents souvent « désemparés » car ils ne peuvent pas assurer le suivi des devoirs de leur(s) enfant(s) et s'inquiètent que cela ne puisse nuire à la réussite scolaire, voire professionnelle de leur(s) enfant(s). Plus précisément encore, la demande de soutien scolaire est souvent liée à l'apprentissage du néerlandais qui s'avère particulièrement ardue pour les primo-arrivants. La tension augmente également à l'approche du CEB et du passage en secondaire.

Pour leur part, les opérateurs de l'accueil scolaires organisent également de plus en plus de soutien scolaire encadré.

Les échanges avec les opérateurs font régulièrement état d'une pression qui s'exerce sur les enfants (et que ceux-ci intègrent), en lien avec la scolarité et plus spécialement avec la recherche/le désir de réussite scolaire. Cette tension peut impacter sur l'organisation et l'offre d'accueil temps libre dédiée dès lors prioritairement à « l'aide aux devoirs », au détriment des autres activités... et peut-être aussi de l'aspiration des enfants à se détendre, bouger, jouer...

b. Organisation de l'accueil

Horaire

Les professionnels de l'accueil veillent à offrir un accueil avec une amplitude horaire la plus large possible, pour répondre au mieux aux besoins des familles (tôt le matin ou tard le soir), souvent conditionnés par les impératifs professionnels. Certains opérateurs font également état de la demande croissante de flexibilité horaire, et ce de la part d'un nombre toujours croissant de familles. Ces deux éléments (demande de flexibilité et plus grand nombre de parents la formulant) rendent d'autant plus complexe la réponse à ce souhait des familles. Plus loin, les professionnels de l'accueil (scolaires ou non) s'interrogent sur la manière la plus pertinente de répondre à cette demande de flexibilité, et sur les conséquences qu'une adéquation des services à la demande pourrait avoir sur le bien-être des enfants, la qualité de l'offre, voire aussi le bien-être des familles et celui des professionnels de l'accueil.

Coût

Les structures ont le désir d'offrir des activités à des coûts accessibles à tous. Certaines activités peuvent être proposées gratuitement (Lire en Fête, Bruxelles les Bains, lecture de Conte,...). De manière générale et à titre d'exemple, les Maisons des enfants tentent de proposer des activités à des coûts réduits, allant par exemple d'une journée atelier cuisine/jeux extérieurs à 0.50 centimes d'euro à 3 euros pour une journée d'atelier créatif et la visite du Musée des Instruments de Musique. Le dispositif « article 27 », qui permet aux publics moins favorisés d'accéder à l'offre culturelle, est fréquemment utilisé par le milieu associatif organisant un accueil.

Les structures rencontrées travaillent généralement avec les familles du quartier dans lequel elles sont implantées. Il s'agit le plus souvent de publics plus fragilisés sur le plan économique. A noter que les opérateurs d'accueil scolaires ont souvent exprimé leur difficulté/malaise à propos de l'obligation de demander aux familles de faire « la preuve » de leurs revenus (AER, preuve d'inscription comme demandeur d'emploi, au CPAS, etc.), en vue de leur permettre de bénéficier d'une réduction tarifaire.

Espace

La grande majorité des opérateurs rencontrés expriment une insatisfaction à propos des locaux dans lesquels ils accueillent les enfants : vétusté, acoustique problématique, manque de place, etc., sont les difficultés les plus fréquemment énoncées et qu'observe également la CATL.

Bien souvent, les lieux ne sont pas adaptés/aménagés en vue de l'accueil temps libre des enfants, les locaux sont trop petits pour recevoir la « masse » d'enfants concernés.

Dans les établissements scolaires, l'accueil s'organise dans des réfectoires, des couloirs, des classes « empruntées pour une activité ». Les professionnels des établissements scolaires qui ont un espace réservé à l'accueil des enfants expriment leur « chance ».

Certains opérateurs de l'accueil organisent parfois des activités dans des lieux prêtés qui peuvent être des « caves non chauffées » ou des pièces sans fenêtre.

Au quotidien, ces difficultés ne permettent pas, par exemple, aux professionnels de l'accueil de s'approprier les lieux d'accueil (organisation de l'espace plus adapté, mise à disposition d'un matériel ludique-créatif pour les enfants, décoration du lieu,...), mais aussi de développer différents types d'activités propices à l'ATL et aux besoins de l'enfant dans ce domaine (jeux symboliques, jeux de groupe/individuels, activité physique, etc.).

Accessibilité

A noter que lors de la diffusion des questionnaires « familles » auprès des opérateurs scolaires, ceux-ci - et tout particulièrement ceux ressortissant à l'enseignement spécialisé- ont attiré l'attention de la CATL sur le peu voire l'absence d'offre d'accueil adapté aux enfants porteurs de handicap. De même l'accueil « intégré » (favorisant l'intégration d'enfants porteurs de handicap au sein d'un groupe généraliste) est peu présent sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

A noter que l'accueil intégré n'est en général pas inscrits dans les projets pédagogiques des opérateurs de l'accueil. Un accueil ponctuel peut-être réalisé mais les opérateurs de l'accueil de l'accueil qui intègre ce type d'accueil dans leurs priorités sont rares. Aucune communication n'est ainsi réalisée et les demandes sont gérées au cas par cas. Les familles ne font dès lors pas de démarche pour demander un accueil car elles ne savent pas que cela est possible et que c'est toujours « complexe ». Serpent qui se mange la queue (spirale...).

Les opérateurs qui souhaiteraient développer l'accueil intégré soulignent qu'ils devraient dès lors avoir du personnel supplémentaire, spécifiquement formé, ce qui aujourd'hui est difficile. Cependant nouvelle priorité ONE, demande des parents importante.

Encadrement

Les remarques à propos de l'encadrement concernent principalement les opérateurs de l'accueil scolaires. Les équipes soulignent qu'il n'y a pas assez de professionnels pour encadrer le nombre d'enfants présents.

Les équipes ATL expliquent ainsi, qu'à l'exception du mercredi après-midi, avec 40 à 60 enfants pour un adulte (si aucun professionnel n'est absent), elles éprouvent des difficultés à proposer des activités variées et qu'elles estiment de qualité. Elles ne disposent pas des moyens humains suffisants, et leur préoccupation première est dès lors qu'aucun accident ne survienne.

Certaines écoles de devoirs expriment également leur difficulté à répondre à la demande de soutien scolaire, en raison du nombre insuffisant d'encadrants. Les EDD qui éprouvent le plus de difficultés à cet égard semblent être celles qui font notamment appel à des encadrants bénévoles : ceux-ci se raréfient, il faut assurer leur encadrement/formation, certains doivent partager leur temps/énergie entre la recherche d'une occupation rémunérée, leurs propres obligations familiales et leur désir de se rendre utiles près de chez eux.

Le constat lié à l'encadrement rejoint les observations déduites de l'analyse (quantitative) des questionnaires, dans lesquels beaucoup d'opérateurs font état de l'existence de listes d'attente.

c. Communication professionnels-familles

Tous les opérateurs de l'accueil expriment que la communication avec les familles constitue une ressource importante et ils disent y être très attentifs.

Les relations et la communication régulières avec les familles des enfants accueillis font partie des projets pédagogiques des différents lieux d'accueil non scolaires. L'accueil des enfants dans les structures existantes s'inscrit dans le cadre d'une approche globale.

Des rencontres sont dès lors régulièrement organisées pour présenter les programmes d'activités, les projets des enfants, ainsi que pour proposer des projets dans lesquels les parents sont conviés en tant qu'acteurs (carnavals, fêtes de quartier, anniversaires des structures, expositions des travaux, ...). A noter que certaines structures associatives organisant des activités temps libre ont également une offre à destination des familles : cours d'alphabétisation, activités de loisirs ou de rencontre, cet élément contextuel peut faciliter le lien (régulier) avec les parents.

Les équipes ATL basées en milieu scolaire se voient dans une fonction d'interface quotidienne entre les parents et l'école, et estiment ainsi avoir une relation privilégiée avec les familles. Certaines directions d'écoles rencontrées n'hésitent pas à parler des équipes ATL comme de véritables ambassadrices de l'école, et de l'image de l'établissement auprès des familles.

Les écoles qui mènent des projets ATL spécifiques pendant les temps d'accueil et invitent les parents à l'occasion d'une exposition, d'un goûter, une fête, etc. expliquent également que ces temps permettent de créer la rencontre avec les parents, et de renforcer les liens avec les familles. Certaines ATL confient « on est comme une famille ».

Parfois cependant, la communication avec les familles peut s'avérer difficile. En effet, les équipes ne sont pas toujours formées/prêtes à gérer des situations complexes qui peuvent donner lieu à des manifestations d'agressivité.

Même si l'ensemble des parents ne participe pas aux rencontres organisées dans les différents lieux d'accueil, les équipes soulignent que l'organisation de ces temps doivent perdurer car c'est une manière de créer du lien ; cela permet en outre d'améliorer le dialogue et la compréhension mutuelle.

d. Aspects liés à la professionnalisation de l'accueil

Contrats de travail

Les opérateurs d'accueil rencontrés expriment tous des difficultés liées aux conditions ou au contexte de travail :

- en milieu scolaire : ces difficultés concernent les horaires coupés, le travail à temps partiel (dans la majorité des cas), l'instabilité des équipes (CDD, personnel qui change d'école) et, pour les Directions/responsables, l'impossibilité d'engager du personnel supplémentaire en raison d'un manque de ressources financières.
- en milieu non scolaire (associations, services basés dans les quartiers) : ces difficultés concernent l'instabilité des équipes. Et ce, en raison notamment de subsides ponctuels qui génèrent un travail administratif/ de justification important, alors même qu'ils peuvent être amenés à disparaître d'une année à l'autre, et alors même qu'ils concernent des offres essentielles mises à disposition des familles. Les structures ayant très rarement suffisamment de fonds propres, la stabilité des équipes est dès lors très difficile à assurer. Ce constat peut expliquer le turn-over (des personnes, des projets, des activités) très important observé dans le réseau associatif.

Formation

Les opérateurs de l'accueil n'expriment pas de difficulté majeure à propos de la formation de leur personnel. Généralement, la formation continue du personnel est intégrée dans les projets pédagogiques des structures rencontrées. C'est un axe important auquel les structures tiennent et qu'elles ont la volonté de développer/soutenir.

Certains opérateurs de l'accueil scolaires n'ayant pas intégré le CLE expriment, pour leur part, des difficultés à former leur personnel, notamment par manque de financement pour remplacer le personnel absent.

Reconnaissance professionnelle et communication interne

La non-reconnaissance professionnelle est parfois source de souffrance pour les professionnels de l'accueil, principalement en milieu scolaire. Alors qu'ils travaillent dans un même lieu et pour les mêmes enfants, le personnel de l'école est composé de plusieurs « catégories » /groupes d'acteurs (Direction, professeurs, équipe ATL, personnel d'entretien, concierge, médiateur, CPMS, ...) qui ne se rencontrent que très rarement (horaires différents, cultures professionnelles spécifiques).

Les professionnels appartenant à un groupe d'acteurs ne (re)connaissent pas ou très peu le contenu du travail mené par les professionnels des autres groupes. Cela peut amener à des incompréhensions, ainsi qu'à des comportements qui peuvent créer des tensions entre les équipes. Cela est par exemple le cas lorsque qu'un professionnel utilise un local sans connaître les activités qui y sont prévues par d'autres. Une telle situation, cumulée aux enjeux d'appropriation des espaces souvent tendus dans les établissements scolaires, peut être particulièrement difficile à vivre du point de vue des équipes ATL. A ce titre, on constate que le rôle de « fil rouge » qui peut être assumé par une direction, un référent/coordonateur d'équipe, constitue un atout intéressant.

Dans les écoles où s'organisent des réunions auxquelles tout le personnel de l'école est convié, où des collaborations régulières sont facilitées, les équipes ATL soulignent que leur travail s'en ressent positivement et qu'il y a moins de tensions.

e. Divers

Budget

- Les opérateurs de l'accueil font régulièrement part à la CATL de l'insécurité financière liée à des subsides qui se réduisent, voire sont supprimés ou non reconduits. Le financement du personnel est une des grandes difficultés des opérateurs de l'accueil qui recourent à des emplois subsidiés. Cela engendre un surcroît de travail administratif mais crée également une instabilité au sein des équipes pédagogiques, voire peut limiter l'implication des personnes dans le projet d'accueil (voir plus haut).
- L'insécurité liée à l'espace est aussi très présente lors des échanges. Que ce soit au sein des structures d'accueil non scolaires (perte de leurs locaux, déménagement forcé, travaux à réaliser dans les lieux d'accueil), ou au sein des structures d'accueil scolaires (espaces inadaptés à l'accueil des enfants et au déploiement des activités dans une perspective ATL et non de « garderie »).
- Les opérateurs de l'accueil scolaires qui mènent des projets ATL spécifiques et reçoivent un subside ATL pour ce faire, expriment combien ces projets et ressources financières leur permettent de mettre en place des activités variées pour les enfants, mais aussi d'acquérir une certaine reconnaissance au sein de l'école (autres professionnels-) et dans le quartier (familles).

Etat des lieux « versus » actions concrètes

La CATL ne peut manquer de relever l'expression de frustrations chez les opérateurs de l'accueil qui se sont mobilisés régulièrement, pour alimenter des Etats des lieux répétés. S'ils pensent que ce processus de recueil et de mise en perspective d'informations relatives à l'ATL est intéressant, les opérateurs s'interrogent sur la capacité d'une telle démarche à produire des effets concrets.

CONCLUSION : BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS

L'analyse du matériau recueilli auprès des publics concernés par l'ATL sur le territoire de la Ville de Bruxelles permet de mettre en évidence des constats (quantitatifs et qualitatifs) susceptibles de nourrir l'élaboration ultérieure d'un nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance.

A ce titre et en guise de conclusion à la partie (II) Analyse des besoins, la CATL propose une photographie synthétique des résultats, articulée en trois grands axes « faitiers » : 1. Les activités ; 2. Les conditions matérielles ; 3. Les Acteurs et Interactions. En effet, chacun de ces axes représente une dimension importante de la démarche ATL qui, d'une manière ou d'une autre, a été abordée par l'un ou plusieurs des publics sondés. Au sein de chacun de ces axes, la CATL tentera d'ailleurs de mettre en évidence les grandes *transversalités*, à savoir les constats partagés par plusieurs publics/communs à ces publics ; mais également les *spécificités*, à savoir les constats propres à l'un ou l'autre public.

Ce faisant, un rééquilibrage s'opère avec le « parti pris de l'enfant » adopté à l'entame de l'analyse. En effet, le recul/la réflexion nécessaire à l'élaboration de cette conclusion synthétique offre sans doute, et en toute logique (le recul requérant distance et maturité), un espace d'expression plus important aux constats recueillis auprès des publics adultes (professionnels et familles).

1. Les activités

Portes d'entrées les plus visibles de l'Accueil Temps Libre, « les activités » en constituent l'expression la plus concrète, le point qui permet très explicitement le croisement des points de vue des publics à part égale. En effet, que l'on soit concerné par l'ATL comme enfant, comme parent ou en tant que professionnel, on a certainement un vécu, un ressenti, une vision, des attentes à ce sujet... bref quelque chose à dire à propos des *activités* ATL.

Transversalités

L'ensemble des publics sondés aspire à une large diversité d'activités ATL. Les besoins d'expérimentation et de stimulation des enfants sont particulièrement recherchés : vivre de nouvelles expériences, bouger, explorer son environnement (proche ou plus éloigné), jouer... ou même « ne rien faire » sont des idées récurrentes associées par les enfants, les parents et les professionnels aux activités ATL.

Les publics se rejoignent aussi sur l'intérêt d'activités permettant à la fois de s'extraire de la préoccupation scolaire, de « faire autre chose que des devoirs », tout en développant des compétences variées (par le vécu). Une activité « cuisine » par exemple favorise la rencontre d'une grande panoplie de besoins de développement chez l'enfant et soutient l'acquisition de nombreux savoirs (calcul, origine et forme des ingrédients, vocabulaire), savoir-faire (dextérité, travail individuel/en groupe) et savoir-être (patience, coopération, estime de soi, etc.), elle favorise la collaboration entre les publics.

En lien avec les conditions matérielles (voir point 2. ci-après), la qualité des activités est interrogée par les publics, tout particulièrement quand le grand nombre d'enfants accueillis dans un lieu à un même moment induit : une rupture de rythme (voire l'ennui, l'impression de « passer après les autres » pour les enfants), une préoccupation liée à la sécurité (souvent portée par les parents) ou un sentiment d'impuissance (de la part des professionnels confrontés au turn-over ou au manque de ressources).

En lien avec les acteurs et la dimension relationnelle (voir point 3.), les publics sont unanimes à reconnaître, chacun le formulant à sa manière, l'importance d'une qualité de présence auprès des enfants lorsqu'ils sont en activité ATL. Pour s'être approché, le temps de quelques rencontres, du vécu des enfants lorsqu'ils sont en temps libre, la CATL ne peut que renforcer ce constat. Quelle que soit l'activité proposée, les enfants apprécient/cherchent avant tout la présence, le regard d'un adulte (même à distance), sa bienveillance (même si elle s'exprime lors d'un recadrage pour autant que celui-ci soit perçu comme « juste »).

Contre toute attente (d'adulte), mais en cohérence avec l'importance de la dimension relationnelle/humaine constatée, les nouveaux médias/TIC sont peu ressortis des échanges portant sur les activités ATL (même en termes de frustration parce qu' « ici, on ne peut pas y jouer »), ils focalisent finalement peu ou très peu l'attention des adultes ou des enfants... A croire qu'en ATL « la (vraie) vie est ailleurs ».

Spécificités

Les *publics adultes* (familles ou tous professionnels) s'expriment plus particulièrement à propos des activités spécifiques suivantes, parce qu'elles font défaut, et/ou parce qu'un appel/besoin fort à leur sujet interpelle les adultes :

- Les activités pour les plus jeunes : les parents expriment clairement un manque d'offres ou de places dans ce domaine. Ce constat est relayé par les professionnels qui ne peuvent cependant, pour la plupart, manquer d'interroger la pertinence d'une telle offre. Leur questionnement pourrait être traduit de la sorte : est-il bien « normal » qu'un jeune enfant passe autant de temps dans une structure d'accueil/loin de sa famille, que sa famille se retrouve contrainte (par le travail, l'isolement familial ou social) à y recourir?
- Les activités de soutien scolaire : elles renvoient à un autre besoin important exprimé par les familles, que les professionnels relayent également. Et ce, tout particulièrement sur un territoire caractérisé par la multiculturalité, où la langue (et les pratiques) d'enseignement constituent encore bien souvent des « remparts » pour le suivi de la scolarité par la famille. Ici aussi, les professionnels et certaines familles s'interrogent : est-il « normal » que l'enfant et la famille, derrière la question du soutien scolaire, intègrent tant de stress en lien avec la réussite (scolaire, professionnelle) de l'enfant ? Et, ce quitte à remplir le temps libre de temps d'appui à la scolarité ?... Autant d'interrogations qui peuvent rappeler la nécessité de clarifier et d'assumer les missions larges des Ecoles de Devoirs, en lien avec certains fonctionnements de l'institution scolaire, les capacités à accueillir les diversités comme une source d'enrichissement des humains et des pratiques d'enseignement/éducatives...
- Les activités linguistiques : les parents qui souhaitent généralement davantage d'activités temps libre (avec des coûts accessibles) en néerlandais, sont aussi en demande de soutien scolaire orienté vers le néerlandais. Ce constat renvoie à une sorte de « paradoxe bruxellois » (voire belge), toutefois expliqué par le fonctionnement institutionnel. A l'instar de l'enseignement, matière personnalisable, l'ATL dépend d'un cadre décentralisé communautaire (ou régional chez les néerlandophones). L'ATL a, en quelque sorte, sa « vie » propre dans chaque communauté linguistique... Hormis de bonnes volontés ponctuelles, des expériences/programmes d'immersion linguistique ou des initiatives privées (et donc coûteuses), peu de ponts existent entre les communautés/régions pour le développement d'activités temps libre et de soutien scolaire en néerlandais, y compris à Bruxelles. En outre, du côté néerlandophone, l'appui aux devoirs est du ressort des écoles (libres d'en organiser ou non) et non de structures extrascolaires.

2. Les conditions matérielles et professionnelles

Transversalités

En général, la qualité de l'accueil et l'organisation de l'accueil sont positivement appréciées par les différents acteurs (note moyenne de 6,9/10). On remarque, à la lecture des chapitres précédents, que les besoins et avis de chaque acteur concernant les conditions matérielles et professionnelles se rejoignent.

Ainsi, les professionnels de l'accueil tentent de répondre au mieux aux besoins des familles, en ce qui concerne les horaires d'accueil (horaires larges), le prix des activités (coût accessible avec une offre tarifaire variée). De même, ils sont attentifs aux besoins de découverte des enfants (besoin de stimulation et d'expérimentation), en proposant un programme d'activités variées et en acquérant un matériel diversifié.

Selon les trois types d'acteurs sondés, les améliorations prioritairement nécessaires concernent en particulier l'espace d'accueil, l'encadrement et les conditions de travail des professionnels.

Spécificités

Espace d'accueil

A ce sujet, si les enfants expriment qu'être dans un « beau local » n'est pas une priorité, ils ont néanmoins besoin de se sentir en sécurité dans l'espace dans lequel ils évoluent (« pas dangereux, je ne peux pas me faire mal » ; « pas de petits »).

Les parents expriment également qu'il est important pour eux que leurs enfants soient en sécurité dans des locaux aménagés pour l'accueil (hygiène des locaux, bonne acoustique, « pas trop d'enfants dans un même espace »).

Les professionnels du milieu scolaire ont conscience des difficultés liées notamment aux locaux. Ils expriment ainsi qu'ils aimeraient pouvoir travailler dans des locaux dédiés à l'accueil et aménagés uniquement en vue de l'accueil des enfants (pas au sein de couloirs, dans des réfectoires, des halls, etc.)

Les professionnels de l'accueil non scolaires rencontrent moins de difficultés car leurs activités sont organisées dans des locaux spécifiques. Ils font cependant mention de difficultés budgétaires liées au bâti. Certains expliquent qu'il est compliqué de financer la location/l'achat d'un bâtiment. Quand ils sont locataires, en fin de bail, ils peuvent être amenés à devoir trouver un autre lieu d'accueil, ce qui est difficile (au vu du coût des locaux bien situés/adaptés) et peut conduire à l'arrêt des activités d'accueil.

Encadrement

L'insatisfaction à propos du besoin de sécurité, exprimée précédemment par les enfants et les parents, est aussi liée au taux d'encadrement. En effet, les enfants ont besoin de sentir qu'ils ont une place dans le groupe dans lequel ils évoluent (« pas trop d'enfants », « pas trop de petits »). Ils expriment aussi un besoin d'attachement et de reconnaissance forts; il est important que l'adulte présent puisse jouer un rôle sécurisant sans pour autant verser dans l'autoritarisme, voire le « rien n'est permis » (« pas le droit de bouger », « les dames crient », « pas le droit d'utiliser le matériel »).

Les besoins de sécurité, d'attachement et de reconnaissance sont aussi fortement rappelés par les parents pour ce qui regarde l'encadrement de leurs enfants. En effet, ils sont attentifs au fait que le personnel puisse prendre en compte les besoins des enfants, puissent s'en occuper d'une manière attentive et adéquate, qu'ils soient à l'écoute des enfants. 45.6% des parents qui émettent un avis positif sur l'accueil, le font en référence aux attitudes du personnel (« souriant », « généreux », « accueil et suivi des enfants assurés ». Ils préfèrent dès lors que le nombre d'enfants/groupe d'enfants soit restreint et qu'un encadrement de meilleure qualité soit assurée (par plus d'animateurs mais aussi par plus d'animateurs formés avec une attitude professionnelle respectueuse).

Les professionnels de l'accueil scolaires sont désireux de rencontrer les besoins de sécurité et d'attachement. Ils souhaiteraient pouvoir prendre en compte chaque enfant. La gestion de grands groupes dans des espaces non-adaptés rend dès lors leur travail et la rencontre de tels besoin très complexes.

Les professionnels de l'accueil non scolaires, ne rencontrent pas de difficultés quant à l'encadrement des enfants car ils sont tenus de respecter des taux d'encadrement différents (voir précédemment)

Conditions de travail

Les conditions de travail éclairent le contexte dans lequel les professionnels de l'accueil évoluent. En dépit de la meilleure volonté des professionnels, leurs conditions de travail peuvent contrevenir à la qualité de l'accueil. Les professionnels de l'accueil (tous lieux confondus) laissent entendre par exemple que la précarité professionnelle (contrats ALE, mutation, contrat CDD, bénévolat, etc.) dans laquelle ils doivent parfois évoluer ne leur permet pas d'établir une continuité relationnelle.

Les opérateurs de l'accueil scolaires expriment également qu'il est parfois difficile d'accueillir les parents et les enfants d'une manière sereine du fait de leurs horaires de travail (horaires coupés et parfois très longues journées, de 7h30 à 19h30, d'autant plus si des professeurs sont absents).

Parents et enfants sont très attentifs et sensibles à la relation que l'animateur/l'auxiliaire pourra établir avec eux (cf. « besoin d'attachement »).

Il est ainsi essentiel que les personnes référentes qui s'occupent des enfants soient toujours les mêmes, qu'il y ait une stabilité dans l'équipe d'accueil pour permettre à chaque acteur d'établir une relation de confiance (voir aussi notion de « transmission » entre membres d'une même équipe).

Qualité de l'accueil/formation des encadrants

Pour les parents, un accueil est de qualité dès lors qu'ils ont confiance dans les compétences professionnelles des personnes qui s'occupent de leurs enfants. Ainsi, il est important pour eux que les professionnels de l'accueil possèdent les savoirs-être et savoirs-faire nécessaires (« ne pas crier », « être tolérant »).

Les professionnels de l'accueil, comme les parents, sont attentifs à la nécessité pour les encadrants, de participer à des formations (69.5% des « opérateurs non scolaires » et 46.7% des « opérateurs de l'accueil scolaires » estiment que la formation est un des points forts de leur accueil). Cependant s'ils soutiennent et encouragent une telle dynamique, elle est parfois difficile à mettre en place, faute de moyens financiers et de personnel suffisants (notamment pour le remplacement du personnel absent).

3. Les acteurs et les interactions

Transversalités

Comme évoqué dans le point 1. consacré aux activités, les acteurs (adultes et enfants) sont unanimes, chacun à leur manière, à reconnaître l'importance du facteur relationnel dans le domaine de l'ATL. Quand on les interroge sur ce qui est le plus important pour eux quand ils sont en temps libre, les enfants choisissent prioritairement le fait « d'être avec »... sa famille, ses amis. Tant les parents que les professionnels attachent de l'importance à la qualité des relations entre encadrants et familles :

- en milieu scolaire, les opérateurs n'hésitent pas à parler des équipes d'accueil comme des « ambassadrices » de l'école ;
- la plupart des associations et opérateurs non scolaires développent des liens forts avec les quartiers et les familles y habitant : diffusion des projets réalisés en milieu d'accueil dans le quartier, mobilisation de parents dans certains projets, activités organisées à destination des familles, communication/rencontres régulières avec les parents, etc.

En croisant les différents points de vue à ce sujet, on pourrait utilement s'interroger sur la pertinence à développer davantage d'activités « parents admis » ou « parents-enfants »

Spécificités

A sa manière et à partir de son vécu propre, chaque public s'est exprimé sur la qualité du « climat relationnel ».

Les enfants sont soucieux de la qualité des relations avec les accueillants. A leur manière, ils expriment combien le regard (la reconnaissance) et les attitudes des professionnels les impactent, combien leurs gestes les inspirent, en positif (« madame m'a dit, a fait... »), comme en négatif (« la dame de la garderie crie, elle donne des punitions »). Au sein d'espaces « temps libre » moins structurés, comme la cour de récréation, les enfants peuvent parfois se sentir davantage livrés à ce qu'on pourrait appeler la « loi du groupe » ou « la loi du plus fort ». Les relations entre enfants peuvent y devenir source de conflits, de peurs... vis-à-vis desquels l'intervention/la médiation d'un adulte est en quelque sorte recherchée.

S'ils relèvent généralement très positivement la qualité de leurs relations, *professionnels* et *familles* peuvent exprimer des problèmes de communication, pouvant traduire une impression de manque de re-connaissance mutuelle/ de sensibilité aux difficultés vécues de part et d'autre (« les parents ne se rendent pas compte » ; « à la maison, c'est plus difficile de dire non »).

En milieu scolaire, et dans une certaine mesure au sein des structures extrascolaires du quartier (tout particulièrement celles organisant un soutien scolaire), les *relations entre professionnels de l'accueil et enseignants/Directions d'écoles/autres professionnels scolaires* peuvent être parfois vécues difficilement. Les équipes d'accueil extrascolaires se vivent souvent comme des « pièces rapportées » en milieu scolaire, elles peinent à trouver une place, une reconnaissance, à (vouloir) tisser des liens avec les autres groupes d'acteurs mobilisés dans ou à l'extérieur de l'école.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour favoriser une lecture transversale des constats et observations qui jalonnent l'état des lieux et l'analyse des besoins, cette conclusion propose d'en présenter les points forts sur base d'une triangulation : « Contexte » ; « ATL » et « Acteurs ».

- L'axe « Contexte » met en évidence les constats clés issus de l'analyse du contexte d'intervention : aspects territoriaux, sociologiques, institutionnels, etc.
- L'axe « ATL » pointe des éléments d'observation relatifs tant à l'approche ATL (paradigme) qu'à sa mise en œuvre au sein des structures d'accueil (pratiques) ;
- L'axe « Acteurs » reprend des observations relatives aux différents acteurs de l'ATL : enfants, parents/familles et professionnels (scolaires ou non scolaires).

Cette mise en perspective synthétique peut constituer un soutien à l'élaboration concertée d'un nouveau programme de Coordination locale pour l'enfance (CLE) sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Contexte : une Ville qui bouge !

...dans tous les domaines

- La Ville de Bruxelles est une commune pourvue d'une *attractivité réelle*. Entreprises, administrations, chalandise, activités d'enseignement/de formation, tourisme/congrès, culture..., Bruxelles-Ville accueille nombre de de fonctions vitales et est en constante évolution (démographie, projets urbanistiques/aménagement du territoire, transports, événementiel, etc.)
- Sur le plan *socio-économique*, le territoire offre une image contrastée, entre les quartiers qui longent l'axe du canal (« Nord » ; « Centre-Ouest » ; « Laeken Centre et Sud » ; « NOH » accueillant des populations économiquement plus fragilisées, et les quartiers « Sud » ; « Nord-est » ou « Laeken-Nord » habités par des populations plus aisées. Les chiffres relatifs à la *pauvreté* restent stables sur le territoire. Certains quartiers (« Marolles », « Anneessens », « Laeken ») présentent un revenu médian inférieur à la moyenne communale. La commune présente un taux de chômage plus important que celui de la région de Bruxelles, les jeunes de moins de 25 ans sont très impactés (+ 30% de chômeurs dans cette tranche d'âge).
- La *mixité sociale* est un enjeu important que compliquent des phénomènes tels que la « suburbanisation », qui projette les populations aisées en périphérie ; ou la « gentrification » que d'aucuns définissent comme « une somme d'évolutions par lesquelles des espaces populaires se voient (ré)appropriés par et pour des groupes socialement plus favorisés que les habitants ou leurs usagers préalables⁸⁵ » ;
- Le paysage urbain de Bruxelles-ville est *maillé d'espaces verts et d'aires de jeux*, de dimension parfois réduite. Leur qualité pourrait être améliorée dans la perspective d'y accueillir différentes catégories d'âges, voire un public plus familial ; mais également pour renforcer leur adéquation avec les besoins de développement des enfants.
- Côté *transports et mobilité*, Bruxelles-Ville accueille des axes routiers importants et présente un réseau étoffé de transports en commun. On remarque cependant que les lignes radiales sont privilégiées compliquant les traversées du territoire d'Est en Ouest ou du Nord au Sud. Des zones/quartiers moins bien desservis par les transports collectifs subsistent, comme c'est le cas à Haren ou à NOH.

Les modes de transports « alternatifs » (vélo ou voiture partagés) connaissent un développement continu et les habitudes de déplacement s'orientent toujours davantage vers la « multimodalité » (vélo/marche + transport en commun).

⁸⁵ Mathieu Van Crielingen chercheur au laboratoire de géographie humaine à l'ULB.

- La *pression démographique* augmente dans l'ensemble des quartiers. Directement concernés par l'ATL, les enfants de 3 à 12 ans sont bien représentés dans la commune. Bruxelles-Ville accueille par ailleurs une population très diversifiée. Les deux nationalités non belges les plus représentées sont les nationalités marocaine et française.
- La *taille des ménages* varie selon le quartier. C'est à Haren qu'elle est la plus élevée (...), or c'est également dans ce quartier qu'on dénombre le moins d'opérateurs d'accueil. Les *situations de monoparentalité* sont bien représentées sur le territoire (12,9% des ménages privés). Des études ont montré que la monoparentalité peut constituer un facteur de surfragilisation sociale;

...dans le domaine de l'ATL

- La répartition inégale des services et de la population au sein des différents quartiers de la ville fait écho à la *répartition inégale des offres ATL sur le territoire communal*, tant du point de vue quantitatif (nombre de services) que qualitatif (diversification de l'offre). On note que les quartiers les plus peuplés ne sont pas spécialement les mieux pourvus en offres ATL. De même, dans un quartier comme « NOH », la densité de population augmente alors même que les offres d'accueil y sont déjà en nombre insuffisant.
- De manière générale et sur le plan quantitatif, *l'offre ATL s'étoffe peu* et dans une mesure non proportionnelle à l'augmentation démographique que connaît la commune.
- D'un point de vue qualitatif, certains opérateurs ont tendance à *élargir leur offre* aux publics jeunes. C'est le cas des musées, des théâtres, voire des bibliothèques.
- Toujours sur le plan qualitatif et en lien avec le cadre réglementaire de l'ATL, il semble que l'existence de normes d'encadrement claires et contraignantes peut avoir une incidence sur la qualité de l'encadrement et, en conséquence, sur la qualité de l'accueil. A noter que lorsque ces normes sont facultatives, la responsabilité de leur mise en œuvre revient entièrement à l'opérateur, ce qui peut être source d'insécurité pour les professionnels...
- On relève par ailleurs un effet de *démultiplication des normes d'encadrement* (Centres de vacances, ATL, Ecoles de devoirs). Ce qui a pour effet d'en réduire la lisibilité et ne rend pas aisée l'émergence d'une cohérence sectorielle. La démultiplication des normes combinée à la démultiplication des référents institutionnels (Commune, Région, FWB/ONE) peuvent entraîner davantage d'obligations administratives/techniques pour les opérateurs d'accueil, sans pour autant que du temps de travail supplémentaire ne soit prévu à cet effet.
- Comme dans d'autres domaines du secteur non-marchand, on peut faire le constat d'une relative *précarité des statuts et moyens affectés à l'ATL*. Et ce, dans un contexte où certaines ressources et motivations humaines s'essoufflent ou se raréfient (ex : moins de bénévolat, moins d'implication des enseignants).

ATL : objet de tous les désirs (et de toutes les frustrations ?)

- De manière générale, on peut dire du caractère ouvert et global du *cadre théorique/conceptuel de l'ATL*, qu'il permet de relier/articuler l'ATL et les opérateurs ATL à de nombreuses ressources psychopédagogiques ou éducatives (outils, acteurs, projets, etc.).
- Sur le territoire de la Ville de Bruxelles et tout particulièrement pour ce qui regarde les opérateurs scolaires participant au CLE, *le référentiel, les concepts et approches semblent être toujours mieux intégrés par les équipes* (cf. « accueils » préférés à « garderies » ; aménagement et équipement des espaces d'accueil ; co-construction des activités en équipe, voire collaborations avec des enseignants, etc.).

- On ne peut manquer de relever l'*inadéquation des moyens alloués au secteur de l'ATL*, en regard de l'approche ambitieuse défendue par le référentiel ATL. Les professionnels rencontrés relèvent l'écart (trop) important existant entre la « théorie » et la « pratique » de l'ATL. L'attention aux critères de qualité de l'accueil peut renforcer la « frustration » des opérateurs qui mesurent d'autant mieux le (long) chemin qui leur reste à accomplir.

Acteurs : tous en scène !

Enfants, familles, professionnels, tous les acteurs de l'ATL déplorent, à leur manière, les *taux d'encadrement faibles* (bcp d'enfants, peu de professionnels) et leurs conséquences en termes de qualité relationnelle et de sécurité.

De manière plus pragmatique, l'ensemble des acteurs privilégie *la fonctionnalité et l'équipement (acoustique, éclairage, propreté, toilettes, etc.) des locaux* d'accueil à leur esthétique.

Ce que nous apprennent les enfants

- Les enfants sont *ouverts et demandeurs d'activités temps libre*. Ils expriment souvent l'envie d'être en famille et entre amis. De manière générale, une *impression de bien-être* se dégage des rencontres avec les enfants au sein des lieux d'accueil.
- Tous âges et sexes confondus, les enfants expriment le plus souvent des *besoins d'expérimentation et de stimulation* (cf. axe cognitif/recherche d'accomplissement), en lien avec l'ATL. Il existe également des *spécificités liées à l'âge ou au sexe/genre des enfant*. Ainsi, les garçons expriment davantage que les filles un besoin de renforcement (axe cognitif) ou d'investissement (axe affectif); alors que les besoins « sociaux » se font ressentir de manière plus importante à mesure que l'enfant progresse en âge.
- Comme les adultes, les enfants sont très sensibles à la *qualité des relations*, à la disponibilité et la présence des encadrants (dimension sociale). S'ils expriment un *besoin de liberté* (« faire ce que l'on veut»), ils appellent aussi *la structure/le cadre et la cohérence/congruence* des adultes référents.
- Les enfants, qu'ils l'expriment formellement ou que les professionnels en soient témoins, éprouvent parfois précocement la *pression scolaire*. Les devoirs, de même que la réussite (d'un contrôle, du CEB) prennent une place toujours plus importante dans l'aménagement (voire la réduction) du temps libre et ne laissent pas/peu les enfants en répit.
- Le fait que les enfants puissent être *nombreux* au sein de l'espace d'accueil peut avoir des conséquences sur leur sentiment de sécurité, leur bien-être et leur sentiment de reconnaissance.

Ce que nous apprennent les parents

- Les parents sont *globalement satisfaits de la qualité de l'accueil*, ils sont particulièrement attentifs aux savoir-être (attitudes) et savoir-faire (capacités techniques) des professionnels.
- Les parents ont des *attentes/exigences quant à l'ATL*, ils ne cantonnent généralement plus l'ATL à une offre de garderie ou d'encadrement/surveillance « simple ».
- On constate une *demande importante en matière d'activités linguistiques* (et de soutien scolaire en néerlandais); *de soutien scolaire et d'activités à destination des plus jeunes* (moins de 6 ans). S'il y a effectivement une augmentation de l'offre d'activités linguistiques depuis l'état des lieux réalisé en 2010, elle est concentrée dans le quartier le moins peuplé (Bruxelles-Sud), et portée principalement par des structures à vocation marchande.

- Les parents souhaitent *disposer de davantage de places en stage*. Cela peut confirmer le fait qu'ils sont sensibles aux types d'activités proposées (cf. supra) et qu'ils ont des exigences à ce sujet et concernant la qualité de l'accueil en général.
- Le *manque de places d'accueil offertes sur le territoire* peut d'une part générer des vécus difficiles pour les parents (voire pour les professionnels) lors des inscriptions, d'autre part, le manque de places d'accueil ne laisse pas vraiment de marge pour l'imprévu/les situations d'urgence.
- Les familles sont *conscientes des difficultés vécues par les professionnels* (ex : les parents font état de la nécessité d'avoir une meilleure gestion des absences ; ils regrettent également les changements réguliers de personnes, le manque de stabilisation du personnel, les horaires coupés). Les parents souhaiteraient notamment une amélioration de la qualité du recrutement.
- Les parents sont prêts à *payer un « juste prix »*, mais peuvent cependant exprimer des difficultés quant au *prix de certaines activités spécifiques* et quant à la possibilité de faire face au *cumul de frais* lorsqu'ils ont plusieurs enfants.
- S'ils peuvent être mobiles par nécessité, les parents apprécient que les activités se déroulent *dans le quartier ou à proximité de/dans l'école*.
- Les *parents d'enfants porteurs de handicap* sont demandeurs d'accueil mais ont des difficultés à trouver/identifier des structures le proposant. Cela peut avoir des conséquences sur l'expression de ce type de demande.
- Les parents suggèrent l'élaboration d'un *guide recensant toutes les informations sur les services de la commune pouvant concerner les familles* : consultations nourrissons, services de santé, accueil extra-scolaire, etc.

Ce que nous apprennent les professionnels

De manière générale

- On perçoit une *évolution de la culture professionnelle*, vers « l'approche ATL » (cf. Code de qualité), vers la « gestion de projet »... avec cependant des différences selon le type de structure (scolaire/non-scolaire), ainsi :
 - o de plus en plus de professionnels ont développé un *projet d'accueil* et en perçoivent l'importance ;
 - o les professionnels veillent à *se former* et y perçoivent un intérêt. Cela peut cependant constituer une contrainte réelle au vu des taux d'encadrement faibles (cf. problématique du remplacement de personne absent) ;
 - o ils perçoivent également l'intérêt des *réunions d'équipe* et du travail de co-élaboration, et déplorent ne pas toujours avoir les moyens de réaliser des rencontres en équipe ;
 - o la majorité des opérateurs désirent avoir des *temps/ateliers d'échanges de pratiques* et souhaitent avoir la possibilité d'être accompagnés dans leurs pratiques ;
 - o certains opérateurs souhaitent *d'avantage d'outils pédagogiques* (guides d'animation etc.) ;
- D'un point de vue pragmatique, les professionnels sont attentifs à la diversification et au renouvellement du *matériel*, ce qui peut engendrer des coûts et un problème de stockage. Une *bibliothèque/ludothèque* serait appréciée comme « plus » pour l'accueil (opérateurs scolaires).
- Les professionnels sont attentifs à *l'accessibilité financière* de leurs activités et au fait d'accueillir une diversité de publics.
- *Les habitudes/pratiques de collaboration* varient en fonction du type d'opérateur (scolaires/non scolaires).
- La *collaboration avec les parents* est considérée par tous comme un élément important.

De manière spécifique

- Les professionnels de l'accueil restent plus « frileux », au vu du manque de ressources, à l'égard des *démarches d'intégration de l'enfant porteur de handicap*. Ils préfèrent en tout cas ne pas en faire la publicité/ éviter de se déclarer structure accueillant l'enfant porteur de handicap.
- En matière de bien-être et d'évolution professionnelle, les opérateurs expriment un *besoin de reconnaissance*, ils souhaitent l'amélioration de leur statut et de leurs conditions de travail.
- On constate une *diminution du nombre de mouvements de de jeunesse*, en lien avec la réduction du nombre de bénévoles (les jeunes seraient-ils plus nombreux qu'avant à souhaiter des jobs défrayés/rémunérés ?).
- L'ensemble des opérateurs émettent le souhait d'augmenter *l'espace* disponible pour l'organisation des activités d'accueil. Ils sont également nombreux à souhaiter *un meilleur accès aux espaces verts*.
- Les professionnels de l'accueil non scolaires peinent à répondre à l'ensemble de demandes de *soutien scolaire* (cf. listes d'attente fréquentes).